



BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
PROGRAMME INTERNATIONAL POUR L'ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS

L'ACTION DE L'IPEC CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS 2002-2003

Progrès réalisés et priorités futures

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

ISBN 92-2-215536-X (version imprimée)

ISBN 92-2-215537-8 (version web pdf)

Première édition 2004

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse.

7 Introduction

9 Résumé

PARTIE I. Rapport d'activité 2002-2003

17 1. Activités menées par l'IPEC en vue d'éliminer le travail des enfants

- 17 1.1. Situation actuelle du travail des enfants
- 21 1.2. Réponse et stratégie de l'IPEC
- 23 1.3. Les grands défis
- 24 1.4. Elargissement de la couverture géographique
- 25 1.5. Vastes partenariats

33 2. Réalisations de l'IPEC par rapport aux objectifs fixés pour la période biennale

- 33 2.1. Ratification des conventions de l'OIT sur le travail des enfants
- 35 2.2. Information et connaissance
- 38 2.3. Coopération technique
- 42 2.4. Bénéficiaires
- 44 2.5. Conception et évaluation du programme, et gestion des connaissances
- 47 2.6. Perspectives régionales

55 3. Planification stratégique et gestion du programme

- 55 3.1. Planification stratégique
- 55 3.2. Gestion du programme

PARTIE II. Points forts thématique

63 1. Concept et mise en œuvre des programmes assortis de délais

- 63 1.1. Principales caractéristiques des programmes assortis de délais
- 66 1.2. Composantes des PAD
- 68 1.3. Mise en œuvre du concept des PAD

71 2. Importance de l'éducation dans l'élimination du travail des enfants

- 71 2.1. Les conventions de l'OIT et l'éducation
- 72 2.2. Plus de dix ans d'expérience dans les interventions liées à l'éducation
- 72 2.3. Education non formelle
- 73 2.4. Formation professionnelle qualifiante
- 73 2.5. Education formelle
- 74 2.6. Les enseignants, agents du changement
- 76 2.7. Les besoins particuliers des filles
- 76 2.8. L'éducation dans les programmes nationaux assortis de délais
- 77 2.9. Ciblage des enfants travailleurs par les politiques, programmes et budgets d'éducation

79 3. Argumentation économique sur les coûts et bénéfices de l'élimination du travail des enfants

- 79 3.1. Résultats principaux
- 80 3.2. Les composantes du coût
- 81 3.3. Les composantes des bénéfices
- 81 3.4. Base d'information de l'étude
- 81 3.5 Résultats en perspective

PATRIE II. Programme et budget pour 2004-2005

- 87 1. Aperçu stratégique
- 93 2. Aperçu du budget opérationnel

ANNEXES

- 101 **Annexe A.** Ratifications
- 105 **Annexe B.** Agences d'exécution de l'IPEC (1999-2003)
- 117 **Annexe C.** Tableaux financiers
- 127 **Annexe D.** Résumé des enquêtes du SIMPOC pour 2002-2003
- 130 **Annexe E.** Type et nombre d'évaluations menées par l'IPEC en 2002 et 2003
- 132 **Annexe F.** Quelques résultats enregistrés par les unités spécialisées de l'IPEC en 2002-2003

Encadrés

- 22 **Encadré 1.** Au Niger, les enfants des rues bénéficient d'une opportunité de formation professionnelle
- 26 **Encadré 2.** Le gouvernement turc prend la direction d'un partenariat
- 27 **Encadré 3.** Au Népal, les travailleurs se réunissent pour tirer les enseignements de la lutte engagée contre le travail des enfants et le travail forcé
- 29 **Encadré 4.** Le Pakistan crée des mécanismes durables de mobilisation des ressources auprès du secteur privé
- 36 **Encadré 5.** Stratégie sous-régionale sur le VIH/SIDA et le travail des enfants
- 37 **Encadré 6.** La sensibilisation à la notion de genre ne se limite pas aux filles
- 40 **Encadré 7.** Nouveau manuel de planification de l'action dans le cadre des PAD à l'usage des gouvernements, donateurs et agences d'exécution
- 41 **Encadré 8.** Accentuation des efforts consentis dans le cadre du programme sectoriel exécuté dans l'agriculture commerciale en Afrique de l'Est
- 45 **Encadré 9.** Utilisation des enseignements tirés des évaluations à des fins de planification stratégique et opérationnelle
- 65 **Encadré 10.** Le gouvernement de l'Afrique du Sud s'implique au plus haut niveau dans le PAD mis en œuvre à l'échelon national
- 67 **Encadré 11.** Le volet éducatif du PAD appliqué à El Salvador fait progresser les inscriptions scolaires
- 72 **Encadré 12.** Le travail des enfants et l'Education pour tous
- 74 **Encadré 13.** Elargissement d'un projet de formation qualifiante visant à fournir des alternatives viables au travail des enfants pakistanais
- 75 **Encadré 14.** L'éducation, composante centrale de l'élimination du travail des enfants dans le secteur de l'agriculture en République dominicaine

Tableaux

- 24 **Tableau 1.** Pays participant à l'IPEC
- 25 **Tableau 2.** Gouvernements et organisations contribuant financièrement à l'IPEC (1992-2003)
- 34 **Tableau 3.** Indicateurs de performance, objectifs et résultats pour la période 2002-2003
- 38 **Tableau 4.** Evolution des approbations depuis 2000 (en millions de dollars des Etats-Unis)
- 39 **Tableau 5.** Pays ayant développé des PAD et mobilisé des ressources fin 2003
- 43 **Tableau 6.** Bénéficiaires par région
- 43 **Tableau 7.** Bénéficiaires par genre et région (en pourcentage)
- 46 **Tableau 8.** Taux d'exécution des programmes de l'IPEC en pourcentage de la coopération technique de l'OIT
- 80 **Tableau 9.** Total des coûts et bénéfices économiques liés à l'élimination du travail des enfants sur la période entière (2000 à 2020)
- 88 **Tableau 10.** Ressources allouées aux objectifs stratégiques pour l'objectif opérationnel: Elimination progressive du travail des enfants
- 93 **Tableau 11.** Budget opérationnel de l'IPEC – Budget ordinaire par sous-programme
- 93 **Tableau 12.** Budget opérationnel de l'IPEC – Coopération technique financée par les ressources extrabudgétaires par sous-programme
- 94 **Tableau 13.** Affectations approuvées des ressources extrabudgétaires pour la coopération technique par pays bénéficiaire pour 2004-2005
- 96 **Tableau 14.** Affectations approuvées des ressources extrabudgétaires pour la coopération technique par donateur pour 2004-2005
- 98 **Tableau 15.** Estimations des futures contributions et effet sur les affectations pour 2004-2005 (en dollars des E.U)

Graphiques

- 18 **Graphique 1.** Estimations des enfants actifs (5-14 ans) et pourcentage du nombre d'enfants actifs par rapport à la population enfantine totale par région en 2000
- 20 **Graphique 2.** Ratification des conventions de l'OIT liées au travail des enfants (au 31 décembre 2003)
- 39 **Graphique 3.** Dépenses de coopération technique par région sur la période 1998-2003 (en dollars des Etats-Unis)
- 44 **Graphique 4.** Bénéficiaires engagés dans les pires formes de travail des enfants par genre
- 80 **Graphique 5.** Bénéfices (coûts) économiques annuels nets non actualisés en milliards de dollars des Etats-Unis, en PPA
- 82 **Graphique 6.** Coût annuel moyen de l'élimination du travail des enfants relativement à d'autres postes de dépenses, en milliards de dollars des Etats-Unis, en PPA

Diagramme

- 43 **Diagramme 1.** Bénéficiaires – directs et indirects

A la clôture de l'exercice biennal 2002-2003, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) intensifie toujours son action en vue d'appuyer les interventions novatrices de grande envergure mises en œuvre par les gouvernements, les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales en vue de lutter contre le travail des enfants, et notamment de ses pires formes de toute urgence. Cet objectif global d'un avenir sans travail des enfants, ainsi que les objectifs opérationnels de l'IPEC définis dans le programme et budget de l'OIT, ont orienté l'activité du programme de différentes façons:

- Ils nous ont aidés à promouvoir et soutenir les Programmes assortis de délais (PAD), qui sont désormais opérationnels dans 14 pays à travers le monde grâce à un cofinancement de pays donateurs. En outre, plusieurs autres Etats Membres ayant ratifié la convention ont lancé, seuls, des programmes similaires aux PAD mais bénéficiant souvent d'un soutien technique inférieur et d'aucune aide financière.
- Ils montrent que si le chemin vers la ratification universelle des conventions de l'OIT sur le travail des enfants (convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999) promet encore d'être long, près de 80 pour cent des Etats Membres les ont désormais avalisées (soit plus de 200 ratifications pour les deux conventions au cours des quatre dernières années), témoignant de la sorte de leur engagement en faveur du mouvement mondial de lutte contre le travail des enfants.
- Il demeure extrêmement important d'appuyer les programmes et les services consultatifs par une solide recherche et des instruments permettant aux mandants d'analyser et de s'attaquer efficacement au travail des enfants. En 2003, une multitude d'enquêtes, d'évaluations et d'instruments analytiques et politiques ont été produits au bénéfice de l'ensemble de nos partenaires.
- Il devient essentiel de mesurer les résultats et l'impact de l'action menée contre le travail des enfants, en ce qui concerne non seulement les programmes (même si nous sommes fiers d'annoncer que les dépenses des programmes de l'IPEC sont en augmentation de 56 pour cent par rapport à la biennale précédente et qu'elles ont quadruplé depuis 1999) mais également les améliorations apportées par l'IPEC aux conditions de vie des enfants et des familles bénéficiaires.

Au cours des deux dernières années, plus d'un million d'enfants ont bénéficié, directement ou indirectement, des services offerts à eux-mêmes ou leur famille. Les estimations préliminaires montrent que plus de 33 millions d'enfants additionnels ont été atteints par le biais de campagnes de sensibilisation menées dans les pays où l'IPEC est opérationnel.

- Le statut et la réputation de l'IPEC et du BIT à travers le monde ont été renforcés par ces résultats et par la participation de l'OIT-IPEC à de nombreux événements et débats politiques. En outre, les contributions de l'IPEC aux alliances sectorielles globales ont été appréciées par les diverses parties prenantes. Elles ont renforcé la connaissance technique susceptible d'être reproduite aux niveaux national et régional.
- Enfin et surtout, l'IPEC a fait des efforts systématiques en vue d'intégrer son travail aux niveaux global et national et en ce qui concerne l'Agenda du travail décent de l'OIT.

Le présent rapport couvre la totalité des résultats enregistrés sur la période biennale 2002-2003 ainsi que les principales évolutions dans l'action de l'IPEC contre le travail des enfants. Il reflète les tendances et développements importants de la lutte contre le travail des enfants, témoignant sans équivoque des efforts démesurés déployés par l'IPEC pour allier éradication du

fléau croissant et amélioration de la qualité tout en recherchant le maximum d'efficacité et de gestion responsable.

Même si ces résultats sont satisfaisants, ils ne doivent pas faire oublier la somme de travail à abattre. Au cours de la prochaine biennale et au-delà, l'IPEC sera confronté à de nombreux problèmes importants au rang desquels figurent l'assistance aux Etats Membres afin qu'ils respectent les dispositions des conventions n^{os} 138 et 182, la promotion d'alliances globales et la garantie de la mobilisation et des ressources suffisantes permettant au programme de réaliser l'objectif fixé,

qui reste l'élimination progressive du travail des enfants, en mettant prioritairement l'accent sur l'abolition de ses pires formes et ce de toute urgence.

Chaque enfant compte, en termes de statistiques et d'action visant à éliminer le travail des enfants. Le nombre élevé d'enfants atteints par le programme doit conforter nos mandants (gouvernements et organisations d'employeurs et de travailleurs) dans l'idée que des méthodologies existent et peuvent être utilisées pour réduire et éliminer graduellement le travail des enfants, et notamment ses pires formes.

Ce rapport se divise en trois parties. La partie I est le rapport d'activités de l'IPEC pour la biennale 2002-2003. Il donne un aperçu du problème posé par le travail des enfants à travers le monde et détaille la stratégie et les réalisations du programme dans la lutte engagée contre ce fléau. La partie II revient sur les points forts thématiques; elle couvre plus en détails trois domaines revêtant un intérêt et une importance stratégique pour l'IPEC et ses mandants tripartites. La partie III s'intéresse au programme et budget pour 2004-2005; elle définit la stratégie et les priorités principales de l'IPEC pour la prochaine biennale et examine les ressources programmées nécessaires à leur mise en œuvre.

PARTIE I: RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le **chapitre 1, «Activités de l'IPEC en vue d'éliminer le travail des enfants»**, revient brièvement sur les estimations globales de l'OIT publiées en juin 2002 et explique la façon dont les réalités socio-économiques (faible croissance économique, troubles politiques, pandémie de VIH/SIDA et réseaux d'information globalisés) favorisent la progression des pires formes de travail des enfants dans certaines régions du monde. Les estimations globales ont été entreprises en vue de clarifier les types de travail entrant dans la catégorie «travail des enfants» et devant à ce titre être visés par l'élimination. Néanmoins, il semble qu'une certaine confusion persiste, hors de l'OIT et de ses mandants, quant à la politique menée par l'OIT contre le travail des enfants. L'OIT exige l'élimination du travail des enfants tel que défini par la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973 et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; autrement dit, il ne s'agit pas d'éradiquer toutes les formes de travail effectuées par des enfants de moins de 18 ans. Il faut renforcer la sensibilisation et le dialogue sur le sujet en vue de parvenir à un agenda global unifié contre le travail des enfants dans les réunions internationales.

Les conventions de l'OIT sur le travail des enfants fournissent les paramètres de base utiles à la fois à la collecte d'informations et aux programmes de coopération technique de l'IPEC. Les nombreuses ratifications additionnelles des Etats Membres de l'OIT enregistrées au cours de cette biennale offrent l'opportunité d'engager des actions immédiates en vue de réaliser l'objectif lié à l'élimination du travail des enfants, incluant notamment une réforme législative, la collecte d'informations et de statistiques, et le dialogue politique. Cependant, elles posent également un vrai défi à l'IPEC en termes d'accroissement important de la demande d'assistance juridique et statistique d'une part, et d'assistance technique pour divers programmes et notamment les programmes assortis de délais (PAD) d'autre part.

L'objectif de l'IPEC reste l'élimination progressive du travail des enfants, en accordant la priorité à l'éradication urgente des pires formes de travail infantile et en tenant compte de la situation particulière des filles. Le travail de l'IPEC est une composante importante de l'Agenda du travail décent car le travail des enfants perpétue le cercle vicieux de la pauvreté en empêchant les enfants d'acquérir les compétences et l'éducation nécessaires à l'amélioration de leur vie future.

La stratégie adoptée par l'IPEC dans les pays dans lesquels il est opérationnel, est multidimensionnelle; elle comprend plusieurs étapes et mesures en vue d'encourager les partenariats multiples et variés qui appuieront les solutions globales durables. Au cours de la période 2002-2003, on a reconnu la nécessité de s'attaquer aux contextes politique et du développement socio-économique, qui à l'échelon macroéconomique, favorisent le travail des enfants. L'IPEC a également continué à concentrer son action sur des projets nationaux à grande échelle, incluant les programmes assortis de délais (PAD). Cette évolution a permis d'élargir le travail en amont, incluant le développement et l'action politiques, et le renforcement de la capacité des intervenants clés à élaborer, planifier et mettre en œuvre des

politiques. Elle a contribué à renforcer les mécanismes de planification et de mise en œuvre existants, ou à leur création, et à relier le travail de l'IPEC à celui d'autres agences nationales ou internationales, incluant, dans une certaine mesure, la fixation conjointe d'objectifs avec ces dernières. Ces avancées ont été rendues possibles en partie grâce à l'amélioration de la capacité institutionnelle d'un grand nombre de pays participant à l'IPEC de mettre en œuvre des programmes offrant une assistance directe aux enfants et à leur famille.

L'IPEC est désormais opérationnel dans 84 pays; 57 d'entre eux ont signé un protocole d'accord avec l'OIT. Le soutien des divers donateurs à l'IPEC s'est maintenu au cours de 2002-2003 et la République de Corée et d'autres organisations et groupes industriels ont rejoint la liste des donateurs. L'IPEC a cherché à diversifier la base de donateurs en vue de satisfaire l'augmentation de la demande d'appui de la part des Etats Membres dans le cadre du suivi de la ratification des conventions n^{os} 138 ou 182, ou en vue d'élargir les programmes existants.

L'IPEC travaille avec un grand nombre de partenaires au renforcement de leur capacité de se lancer dans la lutte contre le travail des enfants, en gardant leur spécificité propre. Au fil du temps, l'IPEC a progressivement renforcé le partenariat avec les mandants traditionnels de l'OIT (gouvernements et organisations d'employeurs et de travailleurs) et avec un large éventail d'agences non gouvernementales, d'institutions spécialisées dans l'éducation, la recherche et la sensibilisation, d'associations professionnelles et avec les médias. Les organisations de travailleurs en particulier mettent en œuvre des programmes d'action de l'IPEC plus nombreux et variés.

L'IPEC a fortement contribué à la promotion et l'appui aux alliances sectorielles globales entre les organisations d'employeurs et de travailleurs, comme celle concernant l'industrie du cacao/chocolat et le secteur du tabac. Ces accords de coopération s'inscrivent bien dans la philosophie de l'OIT fondée sur le tripartisme car ils sont orientés vers la recherche de solutions constructives et largement soutenues ayant un impact tangible durable sur les enfants et leur famille tout en profitant à l'ensemble des parties concernées.

Plus que jamais, l'IPEC est considérée comme la principale agence des Nations Unies spécialisée dans les questions touchant au travail des enfants. De son côté, l'IPEC cherche des occasions de promouvoir la politique de l'OIT ainsi que sa campagne mondiale de lutte contre le travail des

enfants. Le travail de l'IPEC en vue de renforcer sa collaboration avec d'autres unités du BIT se poursuivra au cours de cette biennale.

Le **chapitre 2 «Réalizations de l'IPEC par rapport aux objectifs opérationnels fixés pour la période biennale»**, mesure les progrès du programme par rapport à l'objectif stratégique, aux indicateurs et aux cibles définis pour la période 2002-2003. Les réalisations de l'IPEC par rapport à ces objectifs sont importantes.

Au cours des deux dernières années, l'OIT a enregistré plusieurs ratifications additionnelles des conventions sur le travail des enfants. Au 31 décembre 2003, sur les 177 Etats Membres, 147 avaient ratifié la convention n^o 182 et 131 la convention n^o 138. Le taux élevé de ratification au cours de cette biennale a entraîné une augmentation de la demande d'assistance de la part des Etats Membres désireux de mener des enquêtes sur le travail des enfants. Au cours de la période 2002-2003, 28 nouveaux pays ont organisé des enquêtes nationales sur le travail infantile ou autres types d'enquêtes. L'IPEC a continué à asseoir sa notoriété dans la lutte contre le travail des enfants par le biais de deux importantes campagnes globales: Carton rouge au travail des enfants et le Programme SCREAM (La défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias). L'IPEC a également renforcé sa base de recherche en vue d'appuyer les interventions contre le travail des enfants et d'élargir la base de connaissances. A cette fin, plusieurs projets de recherche ont été menés au cours de la biennale, axés notamment sur le VIH/SIDA, la situation particulière des filles et les coûts et bénéfices de l'élimination du travail des enfants.

En termes de coopération technique avec les Etats Membres de l'OIT, le programme de l'IPEC a poursuivi son expansion à un rythme très élevé au cours de la période 2002-2003. Pour 2003 l'exécution est chiffrée à près de 47,2 millions de dollars des Etats-Unis, ce qui chiffre les dépenses du programme pour cette biennale à 88,1 millions de dollars. Ceci représente une augmentation d'environ 31,8 millions de dollars (ou 56 pour cent) par rapport à la biennale précédente où elles se montaient à 56,3 millions de dollars. Fin décembre 2003, l'IPEC a produit près de 60 documents de projet représentant un financement total de 136 millions de dollars des Etats-Unis pour 2002-2003.

Les fonds additionnels alloués aux PAD nationaux dans le cadre de l'élimination des pires formes de travail des enfants et garantis au cours de la biennale, ont représenté 38 millions de dollars des Etats-Unis pour 11 pays, portant ainsi le nombre

total de pays ayant formulé des PAD nationaux à 14 à ce jour. Au cours de la période considérée, sept autres pays ont institué des plans d'action en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants avec l'appui de l'IPEC. Plusieurs pays ont bénéficié d'un soutien à la mise en œuvre de programmes sectoriels de portée nationale ou régionale dotés d'objectifs assortis de délais dans des secteurs ou des industries sélectionnées et disposant d'un calendrier plus serré. Au cours des deux dernières années, l'IPEC s'est lancé dans la création de réseaux; ceux-ci constituent un vecteur rentable de diffusion du message et des méthodologies de l'IPEC.

Pour la biennale 2002-2003, la cible des programmes de l'IPEC était fixée à 1 million d'enfants; cet objectif a été dépassé de plus de 10 pour cent. Les premières indications fondées sur la couverture des différentes campagnes et activités de sensibilisation nationales menées dans le cadre des projets, indiquent que 33 millions d'enfants additionnels ont été atteints. L'indicateur lié aux bénéficiaires met l'accent sur l'action en faveur des filles et l'élimination des pires formes de travail des enfants. L'analyse des bénéficiaires directs des projets et programmes de l'IPEC montre que la moitié d'entre eux étaient des filles, alors que 70 pour cent des bénéficiaires étaient engagés dans une des pires formes de travail des enfants.

Au cours de la biennale, l'élaboration, la planification, l'évaluation des programmes et de leur impact, et la gestion de la base de connaissance ont été renforcés par la création d'une unité en charge de l'élaboration, de l'évaluation et du développement de la base de données. Pour la planification des programmes, l'IPEC utilise désormais le cadre stratégique de mesure de l'impact des programmes, développé au cours des deux dernières années. Ce cadre permet aux responsables de la planification d'identifier les résultats et impacts attendus des interventions et d'évaluer les stratégies dans le contexte social, politique et économique. Les évaluations sont une composante essentielle du cycle du programme et au cours de 2002-2003, l'IPEC a mené 45 évaluations. Le programme dispose désormais d'un processus de retour d'information en vue de tirer un maximum de profit des recommandations et enseignements tirés de ses évaluations.

En ce qui concerne la gestion des connaissances, une part importante du travail de l'IPEC porte sur l'identification, l'analyse et la diffusion des bonnes pratiques. Tout au long de son travail, l'accent est davantage mis sur la documentation des bonnes pratiques susceptibles d'être reproduites ou élargies. En 2002-2003, des recueils de

bonnes pratiques ont été préparés sur divers sujets, incluant l'intégration des questions de genre, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et la domesticité enfantine.

L'IPEC a mis davantage l'accent sur la création de synergies régionales en vue de trouver des solutions aux problèmes posés par le travail des enfants. En Asie et en Amérique latine notamment, cette approche s'est imposée à la fois en termes d'interventions du programme et de création de réseaux; en Afrique, en Europe et dans les Etats arabes, elle offre des opportunités d'élaboration de programmes axés sur le renforcement transnational de la capacité et permet de cibler des secteurs communs à plusieurs pays de la région. Les tableaux de la section 2.6 donne un aperçu des problèmes posés par le travail des enfants dans les cinq régions du monde où l'IPEC est opérationnel et des programmes menés au cours de la biennale dans chacun d'entre eux.

Le **chapitre 3, «Planification stratégique et gestion des programmes»**, examine les développements intervenus dans les processus de planification de l'IPEC et les efforts continus du programme en vue de décentraliser des tâches spécifiques du siège au terrain. L'approche stratégique de l'IPEC a été révisée lors de l'atelier consultatif du personnel de l'IPEC sur la planification stratégique et la gestion des activités (avril 2003, Turin, Italie), qui a réuni 45 fonctionnaires des programmes de l'IPEC à travers le monde. Cet exercice a permis de réaffirmer que le rôle de l'IPEC se bornait à faciliter le travail et à dispenser des conseils en vue de promouvoir l'élaboration de politiques en amont pour aider les pays à relever les défis posés par les pires formes de travail infantile et la demande d'assistance croissante des pays ayant ratifié la convention n° 182.

Certains pays mettent en œuvre plusieurs projets de l'IPEC, d'où des problèmes de gestion et de coordination. Afin de garantir la cohérence et l'intégration au niveau national, l'IPEC regroupe actuellement le personnel de terrain dans le cadre d'équipes nationales et il crée des points focaux pour une meilleure coordination. En 2004-2005, l'IPEC élaborera également une stratégie nationale et des objectifs opérationnels nationaux dans chaque pays. Ils seront étroitement liés aux programmes nationaux de l'OIT, incluant les initiatives pour le travail décent dans le pays considéré.

Alors qu'une partie des ressources de l'IPEC provient du budget ordinaire de l'OIT, l'IPEC est toujours fortement tributaire des contributions des donateurs pour financer les effectifs nécessaires à la mise en œuvre des programmes en cours

et développer de nouvelles approches novatrices en vue de lutter contre le travail des enfants. En conséquence, au cours de la biennale, l'IPEC s'efforcera toujours d'améliorer le rendement en s'assurant que les fonds sont alloués aux secteurs prioritaires, que les frais généraux sont réduits au minimum et que le soutien de l'OIT est opportun et renforcé. Il faut noter que la capacité de l'IPEC à maintenir le niveau actuel de personnel, notamment pour le sous-programme Politique, Connaissance et Sensibilisation, est compromise par les contraintes budgétaires. Cette situation vient de ce que l'IPEC fonctionne grâce aux dons qui financent de nombreuses activités fondamentales. L'IPEC a continué à analyser et affiner ses procédures et méthodes. Plus de 70 pour cent des projets de l'IPEC sont désormais décentralisés.

PARTIE II: POINTS FORTS THÉMATIQUES

Cette partie s'intéresse à trois thèmes importants pour les travaux que l'IPEC mène actuellement ou qu'il s'apprête à exécuter au cours de la prochaine biennale.

Le premier thème, **«Concept et mise en œuvre des programmes assortis de délais»**, porte sur le développement de l'approche des PAD, les principes sous-jacents et les résultats enregistrés jusqu'à ce jour. Ces concepts, ainsi que les explications et conseils relatifs aux nombreuses facettes des PAD sont développés plus en détails dans le manuel pour l'élaboration des PAD.

Lorsque la stratégie de l'IPEC a évolué pour prôner un renforcement de l'environnement afin qu'il favorise l'action contre le travail des enfants, l'accent a été davantage mis sur la politique éducative. Le deuxième thème, **«Importance de l'éducation dans l'élimination du travail des enfants»**, explique l'importance cruciale de l'éducation et examine la stratégie éducative développée par l'IPEC, à la fois en termes de réforme politique et d'interventions ciblées, en vue d'aider les enfants.

Le troisième thème, **«Argumentation économique en termes de coûts et bénéfices de l'élimination du travail des enfants»**, passe en revue une étude récemment publiée: *Investing in every child: An economic study of the costs and benefits of eliminating child labour*. Cette étude permettra de renforcer l'argument économique lié à l'éradication du travail des enfants en montrant que cette dernière est salubre pour l'économie nationale sur le long terme.

PARTIE III: PROGRAMME ET BUDGET POUR 2004-2005

La partie III présente le programme et budget de l'IPEC pour 2004-2005. Elle fournit des informations sur les objectifs et les indicateurs du programme, et les estimations des multiples ressources dont disposera l'IPEC au cours de la prochaine biennale.

Le plan de travail de l'IPEC respecte les objectifs opérationnels, les indicateurs et les cibles précisés dans le programme et le budget de l'OIT pour 2004-2005. L'IPEC bénéficiant des contributions de plusieurs donateurs, les ressources attribuées au programme de coopération technique subissent l'influence de plusieurs facteurs importants, notamment les besoins et la capacité d'absorption des pays bénéficiaires, les priorités des donateurs et la disponibilité de nouveaux fonds pour soutenir les activités fondamentales. Alors que les ressources extrabudgétaires garantiront l'expansion continue du volume du programme pour 2004-2005, les ressources du budget ordinaire chuteront de 5 pour cent en 2004-2005 comme celles de l'ensemble des programmes techniques de l'OIT.

Au cours de la biennale 2004-2005, l'appui aux Etats Membres mettra l'accent sur les composantes suivantes:

- formulation, promotion, application et suivi des cadres juridiques nationaux pertinents;
- collecte et analyse des données sur les pires formes de travail des enfants et développement de systèmes exhaustifs et crédibles de suivi et d'établissement de rapports sur le travail des enfants;
- développement et mise en œuvre de cadres politique et programmatique assortis de délais en vue de s'attaquer aux problèmes posés par le travail des enfants.

A cette fin, l'IPEC encouragera davantage les agences et institutions nationales à prendre l'initiative du développement et de la mise en œuvre du programme, incluant la mobilisation des ressources, et il renforcera dans le même temps sa capacité technique à faciliter l'action et à fournir des services consultatifs.

L'objectif d'une ratification universelle de la convention n° 182 oblige l'IPEC à redoubler d'efforts en vue d'encourager les Etats membres qui ne l'ont pas fait à ratifier la convention n° 138. On a fixé à 150 le nombre d'Etats Membres devant avoir ratifié la convention n° 138 d'ici fin 2005.

Dans cet objectif, l'IPEC concentrera son action sur l'assistance aux pays confrontés à des problèmes juridiques entravant la ratification.

Au cours de cette biennale, l'IPEC mettra davantage l'accent sur les enquêtes statistiques et l'utilisation de la base de connaissances. Le programme et budget exhorte l'IPEC à fournir un appui aux 30 Etats Membres additionnels afin qu'ils entreprennent au minimum une des activités suivantes: 1) utilisation de méthodologies, approches et informations développées ou produites par l'OIT ou avec son soutien, relatives aux tendances et à la mesure globales du travail des enfants; 2) recherche sur les causes et conséquences du travail des enfants; 3) ou reproduction des bonnes pratiques et des modèles d'intervention efficaces en vue de lutter contre le travail des enfants et utilisation de directives et programmes de formation. En fonction des ressources disponibles, l'IPEC s'efforcera de collecter des informations complètes et fiables, incluant la préparation de rapports sur les tendances globales du travail des enfants et ses indicateurs.

L'IPEC appuiera les Etats Membres et considèrera qu'ils ont progressé dans l'application des conventions n^{os} 138 et 182 sur la base de la mise en œuvre d'au moins deux interventions associées

aux PAD. Ces interventions incluent l'adaptation du cadre légal en vue de se conformer aux dispositions des conventions; la formulation de politiques et programmes spécifiques aux pires formes de travail des enfants; l'intégration des questions liées au travail des enfants dans les cadres politiques nationaux; la collecte et l'analyse des données sur le travail des enfants; et la création de mécanismes exhaustifs et crédibles de suivi et d'établissement de rapports sur le travail des enfants. Les PAD nationaux constituent toujours une part importante de cette stratégie globale et ils seront poursuivis avec vigueur. Cependant, l'IPEC et les gouvernements participant aux PAD sont fortement tributaires du soutien des donateurs à ces programmes et, en conséquence, l'IPEC ne saurait garantir la mobilisation suffisante des ressources pour satisfaire la demande.

Enfin, environ 300 000 enfants devraient bénéficier directement de projets pilotes exécutés par l'IPEC ou ses agences d'exécution. En tant que bénéficiaires directs, ces enfants recevront dans le cadre du projet des biens et services. Un million d'enfants additionnel devrait bénéficier indirectement des initiatives mises en œuvre par d'autres partenaires du développement suite au soutien et à la sensibilisation de l'OIT.

PARTIE I

Rapport d'activité 2002-2003

I.1. ACTIVITÉS MENÉES PAR L'IPEC EN VUE D'ÉLIMINER LE TRAVAIL DES ENFANTS

1.1. SITUATION ACTUELLE DU TRAVAIL DES ENFANTS

On reconnaît souvent l'ampleur et la complexité du travail des enfants, mais le problème tient aussi à son évolution incessante qui pose un redoutable défi, comme nous l'avons constaté au cours des dernières années. Certaines régions du monde, comme l'Europe centrale et orientale et certains pays d'Asie centrale,¹ qui semblaient autrefois épargnées par le fléau, enregistrent actuellement une progression des pires formes de travail des enfants.² D'autres parties du monde sont frappées plus qu'on ne l'imaginait par des formes dangereuses de travail infantile. Cette réalité reflète, jusqu'à un certain point, un renforcement de la précision des mesures et de la sensibilisation au problème, mais surtout elle est la résultante de l'évolution des réalités socio-économiques qui affectent l'offre et la demande de main-d'œuvre infantile.

Les personnes impliquées dans la lutte contre le travail des enfants mettent désormais fortement l'accent sur la demande de main-d'œuvre infantile qui dépasse largement l'argument lié à la docilité et la rentabilité des enfants travailleurs, et débouche sur certaines pires formes de travail des enfants, telles que leur exploitation sexuelle à des fins commerciales, le trafic d'enfants et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. La mondialisation de l'information et autres réseaux, qui ont donné d'excellents résultats dans la diffusion du message sur les droits des enfants et dans la création de liens avec des activistes, responsables politiques et chercheurs sensibles au problème, font également le jeu des trafiquants, des recruteurs des milices et des réseaux d'exploitation.

L'offre de jeunes enfants à des fins d'exploitation de leur travail est également à la hausse dans certaines parties du monde, du fait notamment de l'épidémie mondiale de VIH/SIDA, qui contraint de nombreux jeunes à s'assumer ou à venir en aide à leur famille. Elle tient également à la faible croissance économique et à la progression des disparités salariales dans plusieurs pays, qui poussent

davantage d'enfants dans les rues à la recherche d'un travail. La première priorité de l'IPEC sera d'arrêter la progression des pires formes de travail des enfants en développant de meilleurs instruments et stratégies en vue d'évaluer, d'éliminer, de suivre et de prévenir ce fléau.

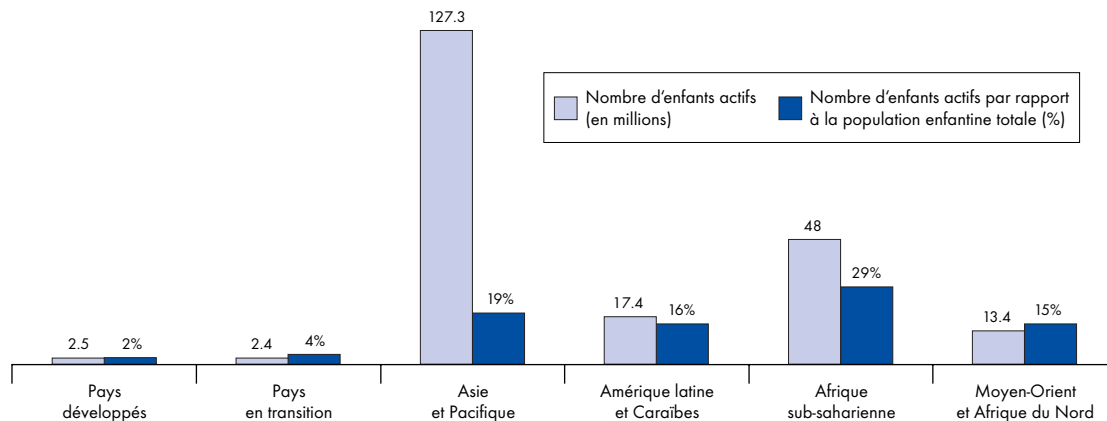
Les chiffres sur le travail des enfants publiés en juin 2002 par le Bureau international du Travail (BIT) réaffirment d'un côté la situation catastrophique dans laquelle sont plongés des millions d'enfants à travers le monde et, d'un autre côté, l'urgente nécessité de poursuivre les efforts en vue de mettre un terme au travail des enfants, en se concentrant prioritairement sur ses pires formes. Les estimations globales ont été examinées dans le rapport intérimaire de l'IPEC de 2002 (*L'action de l'IPEC contre le travail des enfants: Faits marquants 2002*). Selon ces estimations, près de 352 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans exerçaient une activité économique à travers le monde en 2000;³ pour 246 millions d'entre eux, il s'agissait d'une activité entrant dans la catégorie du travail des enfants tel que défini par l'OIT, dont 171 millions étaient affectés à des travaux dangereux ou des activités qualifiées de pires formes de travail des enfants et 8,4 millions à des formes intrinsèquement condamnables de travail des enfants telles qu'énumérées à l'article 3 de la convention n° 182 de l'OIT.

¹ IPEC: *Rapid Assessment Survey on Trafficking in children in Romania for labour and sexual exploitation* (Projet), (Genève, BIT, 2003); et *National Report on the phenomenon of trafficking in children for sexual exploitation and labour in Moldova* (Projet), (Genève, BIT, 2003).

² Pour les types de travail infantile entrant dans la catégorie des pires formes de travail des enfants, se référer à la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Les différentes catégories sont également précisées dans la section 1.2.1 de ce rapport.

³ Les résultats de cette recherche ont été publiés dans le rapport d'avril 2002 intitulé: *Every child counts: New global estimates on child labour*, et ils ont servi de base statistique pour le rapport: *Un avenir sans travail des enfants: Rapport global en vertu du suivi de La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 2002*. Les deux rapports sont disponibles sur le site web de l'OIT à l'adresse: www.ilo.org.

Graphique 1. Estimations des enfants actifs (5-14 ans) et pourcentage du nombre d'enfants actifs par rapport à la population enfantine totale par région en 2000



Le graphique 1 montre l'ampleur du travail des enfants dans différentes parties du monde. La région Asie-Pacifique enregistre le plus grand nombre d'enfants actifs dans la tranche d'âge 5-14 ans (127,3 millions), suivie par l'Afrique subsaharienne et l'Amérique latine et les Caraïbes (48 et 17,4 millions respectivement). Alors que l'Asie a le nombre absolu le plus élevé d'enfants économiquement actifs, le problème frappe plus durement l'Afrique subsaharienne en termes de pourcentage d'enfants actifs par rapport au nombre total d'enfants.

1.1.1. Le dilemme conceptuel du travail des enfants

L'OIT exige l'élimination du travail des enfants mais n'entend pas pour autant éradiquer toutes les formes de travail exécutées par des enfants, au vu notamment de la définition des «enfants» fournie par les conventions de l'OIT sur le travail des enfants et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, à savoir tous les garçons et les filles de moins de 18 ans. En d'autres termes, toutes les activités effectuées par des enfants n'entrent pas dans la catégorie du travail infantile; de nombreux facteurs interviennent, incluant, de façon non limitative, l'âge de l'enfant, la durée de l'activité, sa nature, les conditions de travail ou une combinaison de ces facteurs et autres.

Les nouvelles estimations globales ont été menées dans l'objectif de clarifier les types de travail entrant dans la catégorie du travail des enfants à cibler en vue de leur éradication. Reconnaisant que les enfants d'âges variés effectuent différents types de travail pour diverses raisons et dans des conditions variables, la méthodologie a examiné

avec soin la délimitation entre le travail des enfants et les formes de travail acceptables. Elle a également tenu compte de la nature et des conditions du travail des enfants le cas échéant.

La méthodologie va au-delà des statistiques antérieures de l'OIT sur le travail des enfants, qui mettaient l'accent sur le concept plus large d'«activité économique»⁴ des enfants d'un groupe d'âge plus restreint (5-14 ans).

Trois points fondamentaux ont été pris en compte lors de la collecte de données:

- travaux infantiles acceptables;
- formes de travail des enfants à éliminer progressivement; et
- pires formes de travail des enfants requérant une action immédiate et urgente.

Les nouvelles estimations ont exclu les enfants de 12 ans et plus employés quelques heures par semaine à des travaux légers. Cependant, les enfants plus âgés ayant dépassé l'âge minimum d'admission à l'emploi et engagés dans des activités dangereuses ou entrant dans la catégorie des pires formes de travail des enfants telles que définies par la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ont été pris en compte dans le calcul des enfants actifs.

⁴ L'activité économique est définie par le Système de comptabilité nationale, 1993. Elle découle de la définition de la 13^e Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, OIT, 1982) et correspond à une heure de travail effectué pendant une période de référence de sept jours.

1.1.2. Réaffirmation de la politique de l'OIT sur le travail des enfants et son élimination

Les nouveaux chiffres ont été largement diffusés et repris depuis la publication des estimations globales en juin 2002, ce qui a fortement contribué à la promotion de la position de l'OIT sur le travail des enfants hors de l'Organisation et de ses mandants, et de dissiper certains malentendus tenaces sur le sujet. De fausses idées circulent peut être encore sur les intentions de l'OIT en matière d'élimination du travail des enfants et, en conséquence, il faut renforcer la sensibilisation et le dialogue pour parvenir à un agenda global unifié contre le travail des enfants dans les réunions internationales.

La préparation du document final de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants (UNGASS) de mai 2002 en est une bonne illustration. Les discussions sur les modalités d'intégration du travail des enfants ont été continuellement escamotées par des propositions en faveur d'une amélioration des conditions de travail des enfants. Les critiques concernant la position de l'OIT semblaient basées sur un malentendu: on estimait à tort que l'OIT prônait une interdiction absolue de tout travail effectué par des enfants. Alors que la convention n° 182 est largement acceptée comme la norme internationale contre l'exploitation des enfants, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, semble toujours semer une certaine confusion et donner la fausse impression que l'OIT campe sur ses positions quant au travail des enfants de moins de 18 ans. Pourtant la convention n° 138 laisse aux gouvernements une certaine liberté et flexibilité pour fixer l'âge minimum d'admission à l'emploi – qui ne doit pas être inférieur à 15 ans pour les pays développés (travaux légers autorisés à partir de 13 ans) et à 14 ans pour les pays en développement (travaux légers autorisés à partir de 12 ans). Cette convention prévoit également que les gouvernements doivent consulter les organisations d'employeurs et de travailleurs pour fixer les limites d'âge et les exceptions.

Cette expérience souligne la nécessité permanente de renforcer la sensibilisation et le travail avec les mandants en vue de mieux diffuser la politique de l'OIT en matière de travail des enfants. L'IPEC appuie cet effort par une participation active et ciblée à des dialogues politiques au niveau international ainsi que par la recherche, la collecte de données et l'affinage des concepts et des méthodes. La demande croissante d'assistance technique pour la mise en œuvre des conventions

n°s 138 et 182 offre davantage d'opportunités d'agir aux niveaux consultatif et conceptuel dans ce secteur.

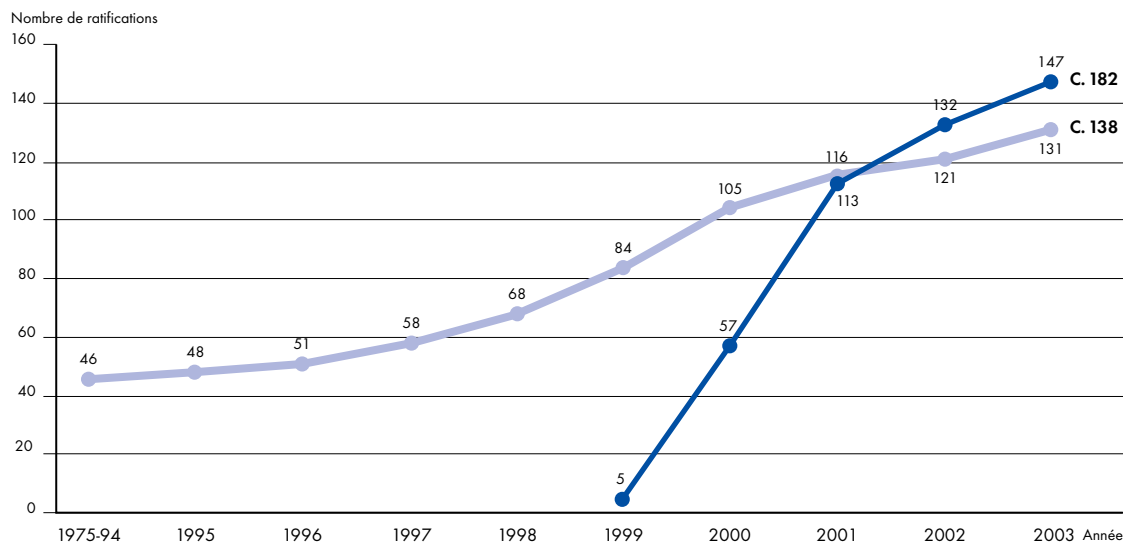
L'évaluation et la mesure des tâches domestiques et autres activités non économiques, telles que les petits travaux ménagers effectués par les enfants dans le cadre familial, posent un défi additionnel. Bien que ce type de travail soit souvent considéré comme une composante normale de l'éducation, il peut nuire à l'enfant et constituer une violation de ses droits spécifiques, notamment lorsque l'enfant se voit confier des tâches ménagères ou la garde d'autres membres de la fratrie et que ces activités rejaillissent sur sa scolarité ou l'obligent à abandonner l'école. Lors des dernières estimations globales et du fait d'une pénurie de données fiables, les activités ménagères effectuées par les enfants dans un cadre familial ont été exclues des formes de travail infantile. L'IPEC examine plus en détail ce type d'activités et la recherche actuelle s'emploie à trouver des techniques pour les mesurer plus efficacement.

1.1.3. Nouvelles opportunités et défis posés par le rythme élevé de ratification

Les conventions de l'OIT sur le travail des enfants fixent les paramètres de base à la fois pour la collecte de données et la coopération technique de l'IPEC. Ainsi, la ratification par un nombre élevé d'Etats Membres de l'OIT pose un réel problème à l'IPEC du fait de la forte progression de la demande de soutien aux niveaux juridique et statistique, et de l'assistance technique dans le cadre des programmes assortis de délais et autres. Néanmoins, elle offre également des opportunités immédiates d'avancer considérablement dans la réalisation de l'objectif lié à l'élimination du travail des enfants, et notamment par le biais d'une réforme ou du développement de législations et pratiques nationales conformément aux dispositions des conventions ratifiées. Elle permet aussi de créer des liens et d'améliorer la collecte des données.

Suite à la ratification des conventions n°s 138 et 182, les Etats Membres examinent les dispositions de leur législation et politique relativement au travail des enfants en vue d'une révision le cas échéant. Bien qu'il n'existe pas de méthodes bien définies pour agir à cet égard, les exemples de législation et les expériences fournies par d'autres pays peuvent s'avérer très utiles. L'unité juridique de l'IPEC dispose d'une quantité importante

Graphique 2. Ratification des conventions de l'OIT liées au travail des enfants (au 31 décembre 2003)



d'informations dans le cadre du mécanisme de contrôle de l'OIT auquel elle fournit des analyses comparatives des premiers rapports transmis par les Etats Membres conformément aux dispositions des conventions n^{os} 138 et 182. Il s'agit là d'une source appréciable d'informations sur les cadres législatifs liés au travail des enfants et à ses pires formes. Pour utiliser ces informations, un recueil des bonnes pratiques recensées dans la recherche et les analyses sera préparé et publié en 2005 et il servira de référence à toutes les personnes impliquées dans la réforme de la législation ou intéressées par un aspect quelconque du travail des enfants. Le graphique 2 montre le nombre total de ratifications et l'évolution spécifique à chacune des deux conventions. Se référer également à l'annexe A pour des graphiques additionnels sur la ratification des conventions fondamentales de l'OIT.

Le rythme élevé de ratification enregistré au cours de la biennale précédente (108 pour la convention n^o 182 et 32 pour la convention n^o 138) a entraîné la production, en 2002-2003, d'un nombre élevé de rapports tels que requis pour les conventions fondamentales nouvellement ratifiées. L'IPEC considère qu'il est important pour les Etats Membres de disposer de la capacité et des informations statistiques qualitatives nécessaires à l'établissement de ces rapports et autres. L'assistance de l'IPEC en matière d'enquêtes et d'évaluations pourrait être très utile à cet égard. Afin de compléter les activités opérationnelles menées dans les pays, l'IPEC collabore actuellement avec les spécialistes des normes du travail de l'OIT sur le terrain en vue d'aider les membres à établir

les rapports rendant compte de l'application des conventions. Un manuel, basé sur cette expérience, sera prochainement développé pour guider les membres dans la rédaction des rapports.

L'IPEC veille également aux opportunités de contribuer aux discussions nationales sur la mise en œuvre de ces conventions. Ces débats peuvent également alimenter l'élaboration des premiers rapports des gouvernements sur le respect des conventions ratifiées, ouvrant ainsi le processus à un large éventail de fonctionnaires et de représentants des employeurs et des travailleurs. Cet aspect revêt une importance particulière dans le cadre de la convention n^o 182 car celle-ci couvre de nombreux points qui sont hors des compétences directes de la législation du travail (tels que les pratiques analogues à l'esclavage, le trafic, l'exploitation sexuelle et les activités illicites). La participation systématique des ministères ou autorités concernés (en charge du respect de la loi, par exemple) à la production des rapports améliorera la qualité ces derniers. En retour, cette implication contribuera à renforcer la sensibilisation et l'inscription du travail des enfants sur l'agenda national afin de s'attaquer aux causes profondes du fléau. Cette connexion entre les normes de l'OIT et la coopération technique constitue un bel exemple d'approche intégrée telle que prônée par l'IPEC.

1.2. RÉPONSE ET STRATÉGIE DE L'IPEC

Cette partie donne un aperçu de la réponse et de l'approche stratégique adoptées par l'IPEC, qui ont évolué suite aux demandes et aux défis fondamentaux mentionnés précédemment. Elle revient sur l'objectif global de l'IPEC, les groupes cibles prioritaires et l'action menée sur la période 2002-2003 aux niveaux national, régional et mondial. Les divers pays participant à l'IPEC et les donateurs sont cités. Les partenariats avec les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les agences des Nations Unies et les agences bilatérales ainsi que les alliances mondiales sont brièvement examinées. Cette partie résume la coopération établie avec d'autres agences des Nations Unies et des agences de développement, des donateurs et des bénéficiaires ainsi que la collaboration instituée avec d'autres départements de l'OIT.

1.2.1. Aperçu de l'approche et des stratégies adoptées par l'IPEC

L'objectif

L'IPEC a été lancé en 1992 dans le but général d'éliminer progressivement le travail des enfants par le biais d'un renforcement de la capacité des pays à s'attaquer au problème et de la promotion d'un mouvement mondial de lutte contre le travail infantile. Suite à l'adoption de la convention n° 182 et à sa rapide ratification, l'objectif a été révisé pour mettre prioritairement l'accent sur les pires formes de travail des enfants.⁵ Il demande aussi que des solutions de rechange soient offertes aux enfants et à leur famille afin de garantir que les interventions profitent réellement aux enfants et n'aggravent pas leur situation.

Les activités menées par l'IPEC pour lutter contre le travail des enfants vont dans le sens de l'Agenda du travail décent car le travail infantile perpétue le cercle vicieux de la pauvreté en empêchant les enfants d'acquérir les compétences et l'éducation propres à améliorer leur avenir. L'impact du travail des enfants dépasse largement le cadre de l'enfance; il rejaillit également sur l'économie nationale et se traduit par des baisses de compétitivité, de productivité et de revenus potentiels. Le retrait des enfants du monde du travail, leur accès à l'éducation et l'assistance aux familles sous forme d'une formation et d'opportunités d'emploi, sont autant de facteurs contribuant à réduire de façon concrète le déficit de travail décent.⁶ L'expérience de l'IPEC montre que

pour être efficaces, les programmes d'allègement de la pauvreté doivent s'attaquer aux problèmes posés par le travail des enfants en s'appuyant sur la prévention, le retrait et le renforcement de la capacité nationale, notamment en ce qui concerne le système éducatif.

Au cours de cette biennale, l'IPEC s'est tourné vers les initiatives de collaboration avec les projets du Programme pour le travail décent dans différents pays, notamment aux Philippines et au Ghana. L'encadré 1 montre la façon dont un programme mis en œuvre par l'IPEC au Niger s'est appuyé sur la formation professionnelle pour réadapter les enfants des rues. Cette formation tenait compte des besoins du marché du travail local et, en conséquence, elle a permis d'améliorer les chances d'un travail décent pour l'avenir.

Fixation des groupes cibles prioritaires

Alors que son objectif reste axé sur la prévention et l'élimination de toutes formes de travail infantile, l'IPEC s'est fixé comme groupes cibles prioritaires les pires formes de travail des enfants telles que définies dans la convention n° 182:

- a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;
- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activité illicite, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes;
- d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

⁵ Dans le Programme et budget de l'OIT pour 2004-2005, l'objectif opérationnel 1b a été reformulé de cette façon: «Le travail des enfants est progressivement éliminé par le biais d'un renforcement de la capacité et d'une intensification de la lutte contre le travail des enfants à l'échelon mondial, la priorité étant accordée à l'élimination urgente de ses pires formes et à l'offre de solutions de rechange pour les enfants et leur famille».

⁶ BIT: *Working out of Poverty* (Genève, 2003).

ENCADRÉ 1. AU NIGER, LES ENFANTS DES RUES BÉNÉFICIENT D'UNE OPPORTUNITÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Située au carrefour des grandes routes du Niger, la ville de Birni N'konni est à quelques kilomètres de la frontière avec le Nigéria. Durant 2002, un programme d'une année financé par le gouvernement français a offert aux enfants des rues des alternatives au travail des enfants fondées sur l'éducation et la formation professionnelle et tenant compte du marché du travail local. Le programme a ciblé 100 enfants engagés dans des pires formes de travail des enfants. Soixante pour cent des enfants avaient de 15 à 17 ans, 38 pour cent entre 11 et 14 ans et 2 pour cent avaient moins de 11 ans. Près d'un tiers étaient des filles. Les enfants plus âgés pouvaient choisir le type de formation (professionnelle ou préprofessionnelle) et les plus jeunes ont été intégrés dans des écoles formelles.

La pénurie de centres de formation professionnelle à Birni N'konni a contraint l'IPEC et l'agence d'exécution (l'ONG Comité de Protection pour l'Enfance au Niger) à élaborer le programme en partant de rien. Ils ont identifié les ateliers locaux susceptibles de former des apprentis, créé un partenariat avec l'institut technique NIGETECH II, et développé pour les contremaîtres des ateliers des cours de formation et pour les enfants des modules suffisamment flexibles pour s'adapter aux types d'apprentissage disponibles.

Le programme a connu un franc succès. Quatre-vingt-dix pour cent des enfants ciblés ont participé et ceux qui avaient un âge supérieur à l'âge minimum légal d'admission à l'emploi ont trouvé du travail dans leur branche de spécialisation une fois achevée la formation. Dans un cas, huit des enfants les plus âgés qui avaient suivi une formation en plomberie ont ensuite été embauchés par la compagnie d'eau du Niger. Attendu que la région souffrait d'une pénurie de plombiers, ils ont pu être engagés dès la fin de leur formation. Les filles les plus âgées ont reçu une formation axée sur la couture et la cuisine et se sont ensuite organisées en fonction de leur formation spécifique. Elles ont fabriqué des produits qu'elles ont écoulés sur le marché local. Filles et garçons ont ainsi réussi à gagner leur vie et à se prendre en charge.

La deuxième phase des programmes devrait démarrer prochainement. Elle portera sur les besoins spécifiques des enfants de plus et de moins de 15 ans séparément et offriront une formation aux formateurs.

Approche multidimensionnelle de l'IPEC

Le point de départ de l'action de l'IPEC au niveau national a toujours été l'engagement et la détermination des pouvoirs publics à s'attaquer au problème en coopération avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. Une fois garantis ces deux composantes, l'IPEC cherche à établir des coalitions avec un large éventail de parties prenantes, incluant les organisations des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et autres parties pertinentes, telles que les instituts de recherche et les institutions éducatives, les associations professionnelles, les fondations et les médias.

Dans les pays où il est opérationnel, l'IPEC s'emploie toujours à instituer une stratégie multidimensionnelle comprenant plusieurs étapes et mesures afin d'encourager la création de partenariats multiples et variés en vue de trouver des solutions globales, intégrées et durables au problème posé par le travail des enfants. La biennale a permis d'admettre plus largement que l'efficacité et la durabilité de la lutte exige de s'attaquer aux contextes politique et socio-économique, qui, à l'échelon macroéconomique, favorisent le travail des enfants. Cette stratégie multidimensionnelle a regroupé diverses mesures précisées ci-après.

- *De vastes alliances* de partenaires ont été mobilisées afin de reconnaître le problème et de réagir par des mesures correctives ou préventives. Des actions de *sensibilisation* ont été menées sur l'impact du travail des enfants et ses solutions potentielles dans les communautés et sur les lieux de travail.
- *L'ampleur et la nature du problème* ont été évaluées ainsi que ses principales tendances, et *la capacité institutionnelle et les mécanismes* ont été renforcés pour garantir la durabilité des solutions et une assistance au développement et à la mise en œuvre de *politiques nationales* a été fournie.
- *L'intégration* du travail des enfants dans les politiques, programmes et budgets socio-économiques nationaux, sectoriels et locaux a été une priorité et diverses modalités d'intégration ont été explorées et mises en œuvre. Une *législation protectrice et préventive* a été promue et elle a bénéficié d'un soutien pour son développement et son application. La mise en œuvre des conventions n^{os} 138 et 182 a reçu divers appuis, notamment par le biais d'un soutien à la planification et la mise en œuvre des

programmes assortis de délais (PAD) et autres mesures de ce type, et par l'offre de services consultatifs.

- *Des interventions* ont reçu un appui en vue de démontrer la viabilité des stratégies liées à la prévention, au retrait des enfants du monde du travail, à leur réadaptation et réintégration dans la société au rang d'enfants à part entière. De plus, *la reproduction et l'expansion des stratégies couronnées de succès* et des modèles d'interventions ont été encouragées; les expériences ont été documentées et l'information diffusée en tant que *bonnes pratiques et enseignements tirés*.
- *Les modalités de l'assistance technique*, incluant les PAD nationaux, les projets sectoriels régionaux et nationaux, ont été appliquées à des situations spécifiques. En outre, on a encouragé la *création ou le renforcement de réseaux*, notamment comme un moyen rentable de fournir des *services consultatifs* à long terme et de diffuser les informations et les instruments pour mener la politique et l'action contre le travail des enfants.
- Afin de s'assurer qu'il dispose bien de la capacité nécessaire à la mise en œuvre du vaste programme complexe d'assistance technique, l'IPEC a continué d'améliorer la qualité des *produits et instruments techniques, de l'analyse des données et du dialogue, de l'efficacité et de la gestion responsable*. De plus, il a exploré de nouvelles modalités novatrices pour la *mobilisation des fonds* afin de satisfaire les besoins et de répondre aux demandes des Etats Membres bénéficiaires.

1.3. LES GRANDS DÉFIS

Les succès remportés par l'IPEC en matière de sensibilisation, mobilisation des acteurs clés, engagement des partenaires sociaux et autres groupes de la société, et inscription du travail des enfants sur l'agenda politique et du développement de nombreux pays, ont certes été une expérience enrichissante, mais ils ont également posé des défis additionnels, dont les deux plus importants sont la gravité du problème posé par les pires formes de travail des enfants et la forte demande d'assistance de la part des pays qui ont ratifié la convention n° 182.

Pour relever ces défis dus à l'évolution de la nature du problème et à la nécessité pour les Etats

Membres de s'engager dans la lutte contre ce fléau, l'IPEC a pris plusieurs mesures au cours de cette biennale. Il est passé des projets de petite envergure à des projets nationaux plus ambitieux et mieux ciblés, incluant un soutien aux PAD nationaux. Cette évolution a été l'occasion d'élargir les activités en amont par l'élaboration de politiques et l'action politique, le renforcement des capacités des intervenants clés aux niveaux de la politique, de la planification et de la mise en œuvre, et de renforcer ou créer des mécanismes de planification et de mise en œuvre et de relier le travail de l'IPEC à celui d'autres agences nationales et internationales incluant, jusqu'à un certain point, la fixation conjointe d'objectifs avec ces agences. Ceci a été rendu possible en partie grâce au renforcement de la capacité institutionnelle d'un grand nombre de pays participant à l'IPEC de mettre en œuvre des programmes d'assistance directe aux enfants et à leur famille.

Néanmoins, l'IPEC n'en abandonne pas pour autant l'action directe aux communautés et aux familles car il a toujours un rôle de premier plan à jouer dans la création de partenariats et le soutien à leur apporter, et pour démontrer et instituer des solutions viables et durables. Désormais, l'IPEC combine les interventions politiques en amont dans l'optique de créer un environnement favorable à l'élimination du travail des enfants, avec des activités de services en aval axées sur la communauté en vue de garantir une couverture globale à l'échelon national. Afin de promouvoir cette approche, l'IPEC a, par exemple, intensifié ses efforts en vue d'encourager les agences et institutions nationales à se lancer dans le développement et la mise en œuvre de programmes, et dans la mobilisation des ressources.

Afin de se préparer à une intensification des services consultatifs, l'IPEC développe actuellement des approches, formats et instruments standard en collaboration avec d'autres départements de l'OIT et il renforce sa capacité technique en relation avec son rôle de facilitateur. Les politiques clés et les interventions apparentées des programmes que l'IPEC doit influencer varient tout en restant souvent dans le cadre du travail de l'OIT, notamment pour ce qui concerne l'Agenda du travail décent. L'IPEC renforce actuellement sa capacité de fournir des orientations techniques en collaboration avec d'autres unités de l'OIT. (Pour de plus amples informations sur la collaboration au sein de l'OIT, se référer à la section 1.6.3 de ce rapport).

Les modalités opérationnelles, telles que le programme national assorti de délais (PAD) et les pro-

grammes sectoriels régionaux, ont été affinées. Ainsi, un manuel pour la planification de l'action dans le cadre des PAD (TBP Manual for Action Planning, MAP) a été publié dans le but d'aider les Etats Membres et les agences de développement à élaborer et mettre en œuvre des PAD. Les services techniques consultatifs ont été renforcés et rationalisés, les méthodologies d'enquête et les divers instruments liés à la mise en œuvre et à l'évaluation ont été développés ou affinés en vue de soutenir les efforts liés à la réalisation des objectifs.

L'exécution d'un programme sur le terrain composé d'une multitude de projets d'une durée variant entre deux à quatre ans, et ce dans plus de 80 pays, constitue un défi même dans le meilleur des cas. Lorsque des troubles politiques, des conflits ou des catastrophes s'en mêlent, les défis opérationnels peuvent être énormes. L'IPEC a été confronté à ce type de situation à maintes reprises, notamment pour des projets mis en œuvre en Côte d'Ivoire et au Népal.

1.4. ELARGISSEMENT DE LA COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

L'IPEC est désormais opérationnel dans 84 pays; 57 d'entre eux (soit plus de deux tiers) ont signé un protocole d'accord avec l'OIT; l'IPEC apporte aux 27 pays qui n'ont pas signé de protocole d'accord un soutien préparatoire à petite échelle.

Au cours de la période 2002-2003, six pays additionnels (Colombie, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Moldavie et Ukraine) ont signé un protocole d'accord avec l'OIT (tableau 1). Le format de ce protocole a été légèrement modifié en vue de mettre davantage l'accent sur la gamme des services proposés par l'IPEC aux pays participants qui va de programmes d'action directe à des orientations politiques en amont.

1.4.1. Appui continu de la communauté des donateurs

Au cours de 2002-2003, le soutien des multiples donateurs à l'IPEC ne s'est pas démenti. La République de Corée a rejoint le programme en qualité de donateur au cours de cette biennale et les contributions des premiers donateurs se sont maintenues. Le tableau 2 donne un aperçu des donateurs à l'IPEC depuis 1992, incluant ceux ayant versé des contributions additionnelles ou fait des promesses fermes au cours de la biennale 2002-2003. Cette liste n'inclut pas les pays et organisations ayant fourni des fonds de contrepartie substantiels aux activités de l'IPEC; les détails sont fournis dans les tableaux financiers de l'annexe C.

Afin de satisfaire la demande croissante de soutien exprimée par les Etats Membres dans le cadre du suivi à la ratification des conventions n^{os} 138 et 182 ou en vue d'élargir les programmes

Tableau 1. Pays participant à l'IPEC

Région (84 pays)	Pays ayant signé un protocole d'accord (57 pays)	Pays/régions associés à l'IPEC (27 pays)
Afrique	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Sénégal, Afrique du Sud, Togo, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie (18)	Burundi, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Ethiopie, Malawi, Namibie, Rwanda et Zimbabwe (9)
Etats arabes	Egypte, Jordanie, Liban et Yémen (4)	Syrie et Bande de Gaza (2)
Asie	Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Népal, Mongolie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande (11)	Chine et Viet Nam (2)
Europa et Asie centrale	Albanie, Moldavie, Roumanie, Turquie et Ukraine (5)	Bulgarie, Estonie, Géorgie, Kazakhstan, Kosovo, Kirghizistan et Fédération de Russie (7)
Amérique latine et Caraïbes	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela (19)	Bahamas, Barbade, Belize, Guyana, Mexique, Surinam et Trinité-et-Tobago (7)

Tableau 2. Gouvernements et organisations contribuant financièrement à l'IPEC (1992-2003)

Donateur	1992-1993	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003
Gouvernements						
Allemagne						
Australie						
Autriche						
Belgique						
Canada						
Danemark						
Espagne						
Espagne - Ayuntamiento de Alcalá de Henares						
Espagne - Comunidad Autónoma de Madrid						
Etats-Unis						
Finlande						
France						
Hongrie						
Italie						
Japon						
Luxembourg						
Norvège						
Nouvelle-Zélande						
Pays-Bas						
Pologne						
République de Corée						
Royaume-Uni						
Suède						
Suisse						
Autres						
Commission européenne						
Confédération japonaise des syndicats (Rengo)						
Fédération Internationale de Football Association (FIFA)						
Fondation pour éliminer le travail des enfants dans l'industrie du tabac (ECLT)						
Initiative des partenaires sociaux italiens						
International Confectionery Association (ICA) Global Cocoa Issues Group (GIG)						

existants, l'IPEC a continué d'explorer les opportunités de diversification et de nouvelles approches à la mobilisation des ressources. A cette fin, il faut noter que les négociations avec plusieurs autres agences donatrices ont permis de garantir des fonds aux projets de soutien des PAD.

1.5 VASTES PARTENARIATS

L'IPEC travaille avec un grand nombre de partenaires au renforcement de leur capacité de se lancer dans la lutte contre le travail des enfants, en gardant leur spécificité propre. Au fil du temps, l'IPEC a progressivement renforcé les partenariats avec les mandants traditionnels de l'OIT (gouvernements et organisations d'employeurs et de travailleurs) et avec un large éventail d'agences non

gouvernementales, d'institutions spécialisées dans l'éducation, la recherche et la sensibilisation, d'associations professionnelles et avec les médias.

A la demande de son comité directeur international, l'IPEC a préparé un examen des agences d'exécution de l'IPEC (annexe B).

1.5.1. Les gouvernements, les travailleurs et les employeurs relèvent les défis

L'évolution vers des programmes globaux intégrés, tels que les PAD, et l'accent mis par l'IPEC sur un travail politique en amont, ont permis aux

agences gouvernementales de jouer un rôle plus important. A l'avenir, les gouvernements devront prendre l'initiative de rendre l'environnement plus favorable et de coordonner la planification et la mise en œuvre des actions de grande envergure nécessitant la création de multiples partenariats.

Ce type de collaboration entre les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, et d'autres partenaires de la société civile peut être efficace et avoir un impact important. L'encadré 2 montre la façon dont le gouvernement de la Turquie a formalisé un véritable partenariat avec les partenaires sociaux et autres

ENCADRÉ 2. LE GOUVERNEMENT TURC PREND LA DIRECTION D'UN PARTENARIAT

Un vaste programme bénéficiant de l'appui de l'IPEC et financé par le gouvernement allemand, est actuellement mis en œuvre à Izmir en Turquie; il réunit des agences gouvernementales, des employeurs, des syndicats et des ONG en vue de soustraire des enfants des formes dangereuses de travail dans les secteurs de la chaussure, de la réparation et de l'entretien automobiles, et de l'industrie du vêtement. Le programme offre des alternatives viables aux plus jeunes de la fratrie afin de les détourner du marché du travail et des services sociaux ainsi que des alternatives génératrices de revenus aux parents.

Mis en œuvre par le conseil de l'inspection du travail du ministère du Travail et de la Sécurité sociale en étroite collaboration avec l'unité sur le travail des enfants dépendant du ministère, le programme met fortement l'accent sur le renforcement des institutions fondé sur la création de structures soutenant les activités de façon systématique et durable. A cet effet, des liens ont été noués avec une grande variété d'agences gouvernementales, de groupes d'employeurs et de travailleurs, d'ONG et d'autres groupes de la société civile aux niveaux national et local. Au rang de ces organisations figurent par exemple le ministère de l'Education nationale (MONE), le gouvernorat d'Izmir, la Confédération des commerçants et artisans de Turquie (TESK), la Confédération des associations d'employeurs de Turquie (TISK), la Confédération des syndicats d'ouvriers de Turquie (TURK-IS), la Confédération des syndicats progressistes de Turquie (DISK) et la Confédération des syndicats turcs (HAK-IS). Des directives précises sur les rôles, responsabilités et tâches spécifiques de chaque institution ont été développées et des protocoles formels de coopération signés.

Deux groupes de travail identifient et soustraient les enfants des formes dangereuses de travail; un comité d'action multisectorielle de lutte contre le travail des enfants travaille sous les auspices du gouverneur d'Izmir. Attendu la diversité des parties prenantes, ce groupe de travail a renforcé le niveau de soutien institutionnel disponible et garanti que l'orientation est bien coordonnée à l'échelon opérationnel. Une seconde unité de suivi du lieu de travail regroupe 40 contrôleurs regroupant des inspecteurs du travail, des enseignants du centre de formation des apprentis et des membres du IDDG (groupe d'inspection et de consultation du lieu de travail de TESK), qui ont été formés à l'inspection des lieux de travail et à l'identification des enfants de moins de 18 ans travaillant dans des conditions dangereuses. Une unité de soutien social (SSU) a également été créée pour collaborer avec les inspecteurs et offrir des services éducatifs et psychosociaux aux anciens enfants actifs et à leur famille. Des stratégies ont été développées par l'unité de soutien social en vue de scolariser et de retenir dans le système scolaire les anciens enfants travailleurs, et de garantir qu'ils achèvent les 8 années obligatoires d'éducation primaire.

Initialement, le programme ciblait 1 500 enfants de moins de 15 ans (30 pour cent de filles et 70 pour cent de garçons) et 2 000 enfants dans le groupe d'âge 15-18 ans (30 pour cent de garçons et 70 pour cent de filles). Les vastes efforts de mobilisation sociale ont jusqu'à ce jour permis de soustraire 3 900 enfants actifs pour les placer dans le système éducatif formel. On s'attend à ce qu'à son terme en mars 2004, le programme ait soustrait 5 000 enfants.

ENCADRÉ 3. AU NÉPAL, LES TRAVAILLEURS SE RÉUNISSENT POUR TIRER LES ENSEIGNEMENTS DE LA LUTTE ENGAGÉE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS ET LE TRAVAIL FORCÉ

Durant la réunion de Katmandou (mars 2003), de nombreux délégués ont exprimé leur satisfaction devant le soutien apporté par l'IPEC aux efforts des syndicats en vue de lutter contre le travail des enfants, notamment en ce qui concerne le renforcement de leur capacité de s'attaquer au fléau. Les participants, issus d'organisations de travailleurs du Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Népal, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Sri Lanka et Philippines, ont, en collaboration avec le personnel d'ACTRAV à Genève et Bangkok, et l'IPEC, examiné le travail de l'OIT et des syndicats des pays participants, en mettant l'accent sur les enseignements tirés de l'expérience au Népal. Une visite de terrain du projet conjoint d'IPEC/DECLARATION a permis d'examiner l'action menée dans le cadre de l'élimination durable du travail forcé.

Historiquement, les organisations de travailleurs ont pris l'initiative d'identifier et de dénoncer les graves formes de travail infantile et les abus commis dans le cadre du travail forcé aux niveaux local, national et international. En outre, les conventions fondamentales de l'OIT (qui définissent les droits inscrits dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail) accordent aux organisations de travailleurs des Etats Membres qui les ratifient, un rôle précis dans l'application de ces conventions.

De nombreux syndicalistes réalisent que l'efficacité de la lutte contre le travail des enfants dépend de l'inscription des questions intéressant le travail des enfants sur l'agenda général du syndicat et de la reconnaissance du lien entre le travail infantile et d'autres problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs et leurs organisations. Les délégués d'Asie du Sud ont souligné l'importance des enseignements tirés de la lutte contre le travail des enfants pour les syndicats souhaitant relever les défis posés par le travail forcé et la servitude; beaucoup d'entre eux ont même été jusqu'à déclarer que la lutte contre le travail des enfants constitue la première étape naturelle de la lutte contre le travail forcé.

En Asie, il existe de nombreux exemples de l'action menée par les syndicats pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé, et de la coopération de syndicats avec l'OIT sur ces questions.

La réunion était cofinancée par l'IPEC, DECLARATION, ROAP et ACTRAV, et elle était organisée par le bureau du BIT à Katmandou.

groupes de la société civile dans le cadre d'un projet de grande envergure de l'IPEC en vue d'éliminer les formes dangereuses de travail des enfants dans plusieurs industries d'Izmir. (Se référer également à la partie II, encadré 10 pour le cas de l'Afrique du Sud).

La coopération avec les organisations d'employeurs et de travailleurs s'est renforcée en 2002-2003 ainsi que les partenariats, aux niveaux sectoriel et central. Les organisations de travailleurs en particulier mettent en œuvre divers programmes d'action de l'IPEC, qui vont bien au-delà des activités de sensibilisation qu'ils ont menées dans le passé pour se concentrer désormais sur l'action directe aux enfants et à leur famille.

Outre les projets et l'action nationale auxquels participent les partenaires sociaux, diverses autres initiatives spéciales ont été entreprises, au rang desquelles figurent l'exemple de l'encadré 3 qui concerne la tenue d'une réunion régionale sur l'action syndicale dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants (Katmandou, février 2003) et la préparation d'une réunion similaire pour les organisations d'employeurs, prévue pour 2004 en

Afrique du Sud. Le personnel de l'IPEC a participé à de nombreux ateliers, réunions et autres événements sur les questions liées au travail des enfants organisés par les organisations d'employeurs et de travailleurs.

Attendu leur spécificité propre, les deux types de partenariats renforcent l'intérêt du programme de l'IPEC. Les représentants des employeurs et des travailleurs participent en tant que parties prenantes à toutes les évaluations de l'IPEC, et ils sont régulièrement consultés à différentes étapes de la planification et de la mise en œuvre du programme. Durant les débats sur le rapport global menés dans le cadre de la Conférence internationale du Travail de juin 2002, les mandants ont fait plusieurs propositions spécifiques sur la participation des employeurs et des travailleurs à la lutte contre le travail des enfants et un suivi actif est actuellement en cours pour les appliquer aussi complètement et aussitôt que possible.

Alliances sectorielles

L'IPEC s'est beaucoup investi dans la promotion et l'assistance aux alliances sectorielles mondiales conclues entre les organisations d'employeurs et de travailleurs, telles que celles de l'industrie du cacao/chocolat et du secteur du tabac. Des consultations sont en cours en vue d'explorer la possibilité de lancer, avec le concours de la Fédération internationale de Football Association (FIFA), une initiative similaire dans le secteur des articles de sport, dont certaines bases avaient déjà été jetées relativement à la production de ballons de football à Sialkot au Pakistan.⁷

Ces types d'alliances spécifiques à un secteur mettent en avant les forces et les avantages des partenaires sociaux dans la lutte contre le travail des enfants, à savoir une culture du dialogue, des intérêts communs à la réussite économique de leurs secteurs, un équilibre négocié des problèmes de politique sociale ainsi qu'une compréhension commune des questions techniques, professionnelles et sociales concernant leurs secteurs industriels. En conséquence, des progrès importants ont été enregistrés en ce qui concerne la compréhension des problèmes spécifiques à un secteur en matière de travail des enfants, le renforcement du dialogue entre le secteur industriel et non industriel, la collecte de données et la sensibilisation au travail des enfants, la création de réseaux et la coopération avec les parties pertinentes et compétentes, la coordination entre une multitude de donateurs et les agences techniques, et l'assistance à la recherche de solutions pratiques et durables de coopération technique.

De plus, ces accords de coopération cadrent bien avec la philosophie de l'OIT fondée sur le tripartisme. Ils sont orientés sur la recherche de solutions constructives consensuelles ayant un impact tangible et durable sur les enfants et leur famille tout en profitant à l'ensemble des parties concernées. Cette approche novatrice axée sur la participation permet également de dégager, codifier et diffuser les bonnes pratiques en matière de lutte contre le travail des enfants et elle permet de fixer des objectifs toujours plus ambitieux dans l'expectative de voir secteurs et zones géographiques exempts de travail infantile. Les techniques et les instruments servant cet objectif, incluant des systèmes de suivi indépendants et crédibles, sont en cours de développement.

Au cours de cette biennale, la Fondation pour éliminer le travail des enfants dans l'industrie du tabac (ECLT) a financé un important projet de l'IPEC visant à éradiquer le travail des enfants dans les plantations de tabac en Tanzanie. L'IPEC

a également élaboré un projet et mobiliser des fonds auprès de l'International Confectionery Association – Global Issues Group (ICA/GIG) et le Département américain du travail pour l'exécution d'un projet de grande envergure en vue d'éradiquer le travail des enfants dans les plantations et la production de cacao dans les pays directement concernés (Côte d'Ivoire, Cameroun, Guinée, Ghana et Nigéria). Ces programmes regroupent plusieurs composantes: sensibilisation des familles et des communautés, renforcement de la capacité des producteurs, inspecteurs et travailleurs, retrait des enfants du monde du travail et leur intégration dans des programmes d'éducation et de formation, activités génératrices de revenus pour les familles et système actif de suivi et de retour d'information sur le travail des enfants.

L'encadré 4 montre la façon dont l'alliance conclue au Pakistan a permis de mobiliser des ressources auprès du secteur privé de façon systématique dans le but d'éliminer le travail des enfants dans le secteur du tissage de tapis.

1.5.2. Coopération avec d'autres agences des Nations Unies et organisations chargées du développement

Plus que jamais, l'IPEC apparaît comme la principale agence des Nations Unies spécialisée dans les questions touchant au travail des enfants. En conséquence, l'opinion et les contributions de l'IPEC sont davantage sollicitées par divers partenaires. Il a cherché des occasions de promouvoir la politique de l'OIT ainsi que sa campagne mondiale de lutte contre le travail des enfants, par le biais notamment de sa participation à des consultations sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants, qui est le résultat de l'UNGASS. Il a également pris une part active aux réunions régulières du comité des droits de l'enfant, en contribuant à divers aspects juridiques de son travail. L'IPEC continue à présenter sa position sur le travail des enfants devant la réunion du Comité des Nations Unies des droits de l'enfant et il a participé aux réunions de l'Union européenne, incluant la Réunion informelle des ministres de l'Union européenne responsables pour l'enfance (Lucques, Italie) de septembre 2003. De plus, l'IPEC a fourni une importante contribution technique et statistique au récent rapport de l'OCDE

⁷ BIT: *Un avenir sans travail des enfants: Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail* (Genève, 2002).

ENCADRÉ 4, LE PAKISTAN CRÉE DES MÉCANISMES DURABLES DE MOBILISATION DES RESSOURCES AUPRÈS DU SECTEUR PRIVÉ

Un programme d'action bénéficiant du soutien de l'IPEC et du financement du gouvernement allemand mis en œuvre dans les communautés rurales reculées du Punjab au Pakistan, a connu des débuts modestes en 1994-1995 avant d'être remarquable à bien des égards. Le partenariat créé entre l'Association des fabricants et des exportateurs de tapis du Pakistan (PCMEA) et l'ONG Bunyiad, assez inédit pour l'époque, s'est depuis lors élargi pour inclure d'autres ONG. L'approche et les stratégies novatrices du programme, développées et testées en tenant compte des communautés cibles, se sont depuis étendues; il est désormais financé par le Département américain du travail, voir même adapté avec succès dans le cadre d'autres projets.* Les communautés, qui avaient au départ manifesté une franche hostilité à l'encontre des travailleurs des ONG, sont désormais satisfaites des résultats du programme, qu'elles sollicitent davantage tout en recherchant des moyens de garantir la durabilité de son impact.

Au cours du programme, PCMEA a collaboré avec le Bureau de promotion des exportations du Ministère du Commerce à la création d'un mécanisme garantissant la collecte et la mobilisation de ressources versées par les fabricants de tapis au profit des programmes de prévention et d'élimination du travail des enfants. Au bout du compte, un fonds destiné aux programmes de développement des exportations a été créé; il a déjà octroyé 900 000 dollars des Etats-Unis à la PCMEA en fonds complémentaire pour le projet de l'IPEC. La PCMEA s'engage à contribuer pour le même montant à la phase actuellement en cours d'élargissement.

Le fonds est alimenté par un impôt équivalant à 0,25 pour cent de la valeur déclarée des tapis destinés à l'exportation, incluant ceux des fabricants ne disposant pas de centres de tissage dans les zones du projet. En conséquence, tous les exportateurs de tapis contribuent au fonds, qui est géré par un conseil regroupant des représentants du gouvernement et du secteur privé. En outre, le ministère du Commerce a créé en 1996 une ONG à but non lucratif (The Child Care Foundation, CCF) en vue de poursuivre les efforts consentis par le monde des affaires pour éliminer le travail des enfants au Pakistan et d'appuyer les efforts des membres de la PCMEA à cet égard. Depuis 1998, grâce aux interventions du projet, plus de 10000 enfants tisseurs de tapis et les membres plus jeunes de leur fratrie ont bénéficié d'une éducation non formelle. La CCF s'est imposée comme un partenaire actif de la planification et de la mise en œuvre ainsi que d'autres ONG en vue de garantir la durabilité des programmes de développement destinés aux communautés vivant du tissage de tapis.

* Il est appliqué avec succès dans le projet de l'IPEC relatif à la production de ballons de football de Sialkot.

sur le travail des enfants (*Child labour: a review of policies*). L'IPEC a également participé à plusieurs congrès, dont celui de l'International Society for the Prevention of Child Abuse and Neglect (Varsovie, août 2003), à la Réunion du groupe de travail de haut niveau sur l'Éducation pour tous (Dehli, novembre 2003) et à l'Initiative pour le commerce éthique (mai 2003). Il a poursuivi le dialogue politique et la collaboration avec la Banque mondiale et l'UNICEF, notamment par le biais du projet Comprendre le travail des enfants (UCW), qui offre une plate-forme importante de discussion et de recherche sur des questions d'intérêt, telles que l'harmonisation des concepts et les indicateurs sur le travail des enfants.

1.5.3. Collaboration avec d'autres programmes et départements de l'OIT

Durant cette biennale, l'IPEC a renforcé sa coopération avec d'autres unités de l'OIT. Il a constamment élargi sa collaboration avec le Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork) au cours des deux dernières années à la fois aux niveaux politique et technique. Il a fait paraître deux publications conjointes⁸ et organisé trois réunions de travail conjointes axées sur l'inspection du travail, les activités des enfants et leur sécurité, et le suivi du travail des enfants. Et surtout, en 2003, il a fait une proposition conjointe au Conseil d'adminis-

⁸ IPEC: *Combattre le travail des enfants: Manuel à l'usage des inspecteurs du travail* (BIT, Genève, 2002), disponible en six langues: anglais, français, espagnol, arabe, russe et albanais.

tration pour la tenue d'une réunion d'experts sur les formes dangereuses de travail des enfants qui s'appuierait sur l'expérience des deux départements pour développer des directives relatives au respect de la convention n° 182. Sur le terrain, des spécialistes de SafeWork et de l'IPEC ont œuvré conjointement à l'organisation de réunions avec les mandants et mené des projets conjoints.

En outre, l'IPEC sert de plate-forme opérationnelle à divers départements techniques de l'OIT (IFP/CRISIS, IFP/SEED, IFP/SKILLS, SECTOR, SFU et STEP,⁹ etc.) afin qu'ils développent, adaptent et testent leurs instruments de travail dans différents secteurs, et notamment la promotion de l'emploi et la création de revenus pour les groupes vulnérables par le biais de travaux communautaires à forte intensité de main-d'œuvre, du microfinancement des petites entreprises, de l'enseignement professionnel et de l'intégration des jeunes travailleurs de 15 à 17 ans au marché du travail, de la protection sociale des groupes vulnérables, et de l'amélioration des conditions de travail. Les spécialistes de SECTOR ont contribué à l'élaboration et l'évaluation des projets de l'IPEC dans plusieurs secteurs professionnels, notamment l'agriculture, le textile et la chaussure, la pêche et les mines. Au cours de la prochaine année, l'IPEC prévoit d'élargir davantage sa collaboration par le biais de la formation de groupes de travail conjoints réunissant le siège et le terrain et par des publications conjointes.

Le programme de statistique de l'IPEC (SIMPOC) et le bureau de statistique de l'OIT (STAT) ont renforcé leur collaboration, qui a profité aux deux parties. STAT dispose désormais d'un siège permanent au sein du comité consultatif externe de haut niveau du SIMPOC (SEAC) et influence ainsi, au côté d'autres experts, l'orientation future du travail statistique de l'IPEC. Des progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne l'harmonisation de l'accès aux données de STAT et du SIMPOC et la collaboration aux activités opérationnelles et consultatives sur le terrain. Ainsi, les deux branches collaborent étroitement pour conseiller le Zimbabwe sur les nouveaux questionnaires des enquêtes sur la main-d'œuvre en vue d'intégrer pleinement les questions liées au travail des enfants dans les collectes régulières de données menées dans ce pays.

Du fait du rôle spécial joué par les organisations d'employeurs et de travailleurs dans la planification, la mise en œuvre, la bonne gestion et la tenue de campagnes, la coopération avec ACT/EMP et ACTRAV est plus marquée qu'avec les départements spécialisés sur des questions

techniques spécifiques. Les consultations avec ACT/EMP et ACTRAV concernent les questions politiques, le rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs dans la lutte contre le travail des enfants, et les questions stratégiques liées à la mondialisation, aux codes de conduite et au travail dans l'économie informelle. Au cours de la biennale, l'IPEC et ACTRAV ont organisé un atelier d'évaluation conjoint dans le cadre du projet «Action contre le travail des enfants par le biais de l'éducation et de la formation», et l'IPEC a participé à un atelier de planification stratégique organisé par ACT/EMP sur la coopération technique et les employeurs, le dialogue social et le travail des enfants. Ces deux événements se sont déroulés au centre de formation de l'OIT à Turin. En décembre 2003, l'IPEC a participé à un atelier préparatoire, projet financé par ACT/EMP dans le secteur informel des mines d'or en Mongolie. Un nouveau programme financé par un accord-cadre entre l'OIT et le gouvernement de Norvège renforcera davantage la coopération entre l'IPEC, ACT/EMP et ACTRAV et mettra l'accent sur un soutien conjoint à la formation tripartite et autres activités contre le travail des enfants.

Les discussions lancées au cours de la biennale avec le Youth Employment Network (YEN) ont permis d'identifier plusieurs secteurs susceptibles de bénéficier d'initiatives conjointes du fait du chevauchement de questions liées au travail des enfants et à l'emploi des jeunes (par exemple, éducation et formation, les adolescents engagés dans des formes de travail dangereuses, et la réorientation de la demande de main-d'œuvre des enfants vers les jeunes). D'autres initiatives ont été lancées sur le terrain et au siège en vue de coordonner la planification et la mise en œuvre des activités le cas échéant et notamment celles de l'IPEC ayant pour objectif d'intégrer les questions intéressantes le travail des enfants dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté, avec des efforts similaires de International Policy Group (INTEGRATION/NPG). En ce qui concerne l'agenda pour le Travail Decent notamment avec les initiatives pour le Travail Decent menées aux Philippines et au Ghana. L'IPEC a également participé aux groupes de travail in-

⁹ IFP/Crisis: Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction; IFP/SEED: Programme focal de promotion de l'emploi pour le développement des petites entreprises; IFP/SKILLS: Amélioration des compétences; Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité; SECTOR: Département des activités sectorielles; SFU: Unité des finances sociales; STEP: Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

ternes, tels ceux axés sur l'économie informelle et des groupes spécifiques à un pays, tels que les groupes de travail pour la Chine et le Brésil.

A l'échelon du terrain, le soutien des spécialistes de l'OIT aux programmes et activités de l'IPEC en Asie de l'Est a débouché sur de multiples activités de collaboration. Le spécialiste des questions de sécurité et santé au travail a fourni une formation à la Mongolie et formé les inspecteurs du travail sur les questions touchant au travail infantile au Cambodge dans le cadre des efforts visant à créer des systèmes de suivi du travail des enfants pour le projet sur les formes dangereuses de travail infantile mené dans le pays. Le spécialiste des normes du travail a apporté son concours à une réforme de la législation et à la formation sur les conventions n^{os} 138 et 182 au Cambodge, Laos, Mongolie, Thaïlande et Viet Nam. Le spécialiste des employeurs offre une assistance technique au travail mené par l'IPEC avec la Fédération des employeurs de Mongolie dans le secteur informel des

mines d'or. La coopération avec le spécialiste des questions d'égalité entre hommes et femmes se poursuit, notamment dans le cadre de la composante genre de l'IPEC du programme de création de réseaux, Action pour la promotion de l'égalité entre les sexes dans la lutte contre le travail des enfants en Asie de l'Est, mis en œuvre par le bureau sous-régional de l'OIT pour l'Asie de l'Est (SRO-Bangkok) en coopération avec l'IPEC. En Amérique centrale, le spécialiste de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail et le personnel de l'IPEC ont produit des directives concernant le déroulement d'études pratiques sur les risques pour la santé du travail agricole; elles pourraient être utilisées dans d'autres régions.

Ce niveau de collaboration avec les départements techniques clés de l'OIT permet à l'IPEC de développer un ensemble d'actions techniques directes et holistiques, et de renforcer la capacité des prestataires à délivrer des services aux groupes vulnérables cibles.

I.2. RÉALISATIONS DE L'IPEC PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXÉS POUR LA PÉRIODE BIENNALE

Au cours de la biennale, le travail de l'IPEC a été influencé par l'objectif opérationnel adopté pour 2002-2003, lui-même inspiré des conventions de l'OIT n^{os} 138 et 182 et de diverses déclarations stratégiques tirées du rapport global et du suivi du plan d'action subséquent.¹ Les activités menées par l'IPEC à travers le monde s'appuient sur une décennie d'expérience pratique et sur l'objectif lié à un avenir sans travail des enfants.

Les réalisations de l'IPEC relatives à l'objectif opérationnel et autres objectifs pour 2002-2003 précisés dans le tableau 3 sont considérables. Alors que le programme ne devrait pas satisfaire un ou deux objectifs numériques à la clôture de cette biennale, l'impact du travail effectué en vue de réaliser ces objectifs est considérable.

2.1. RATIFICATION DES CONVENTIONS DE L'OIT SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Au cours des deux dernières années, l'OIT a enregistré de nombreuses ratifications additionnelles des conventions sur le travail des enfants. Au 31 décembre 2003, sur les 177 Etats Membres, 147 avaient ratifié la convention n^o 182 et 131 la convention n^o 138. Actuellement, seuls 20 Etats Membres n'ont signé aucune des deux conventions. L'IPEC a identifié certains des obstacles juridiques rencontrés par ces pays auxquels il offre des services consultatifs sur le sujet. Se référer aux annexes A1 et A2 pour la liste des Etats Membres qui ont ou non ratifié ces conventions.

Comme il a été noté lors de la dernière réunion de son comité directeur, l'IPEC a adopté une approche sur mesure pour garantir les nouvelles ratifications et il continuera en ce sens avec l'assistance des structures de l'IPEC sur le terrain et le soutien des autres agences, notamment l'UNICEF, œuvrant à la promotion de la convention n^o 182. Ces partenariats renforcés doivent être envisagés dans le cadre de l'intégration de l'objectif de l'OIT lié à la ratification universelle des deux conventions avec adoption immédiate de

mesures efficaces de lutte contre les pires formes de travail des enfants (telles que définies dans la convention n^o 182) dans le document final de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants «Un monde digne des enfants». En outre, un guide à l'usage des parlementaires, axé sur la mise en œuvre de la convention n^o 182, a été produit en 2002 et il est désormais disponible en huit langues.²

2.1.1. Campagnes mondiales de sensibilisation

En collaboration avec le Département de la communication de l'OIT (DCOMM), l'IPEC a célébré la seconde Journée mondiale contre le travail des enfants le 12 juin 2003. La célébration s'est déroulée à Genève durant la Conférence internationale du Travail et dans plus de 70 pays à travers le monde. A chaque fois, les organisations d'employeurs et de travailleurs ont été associés à l'événement et parfois même les dirigeants politiques nationaux au plus haut niveau. L'IPEC continue d'asseoir sa notoriété dans la lutte contre le travail des enfants grâce à deux campagnes mondiales importantes de sensibilisation: Carton rouge au travail des enfants et SCREAM (La défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias).

Carton rouge au travail des enfants: Malgré une faible mobilisation des ressources par l'IPEC et DCOMM, cette campagne s'est élargie pour se déplacer des stades de football et des médias vers les transports publics. Suite à la Coupe d'Afrique des Nations de 2002, des campagnes Carton rouge ont été menées en Espagne dans le cadre du 100^e anniversaire du Réal Madrid, en Uruguay pour le Championnat sud-américain des moins de 20 ans, aux Etats-Unis lors de la Coupe du monde

¹ BIT: *Un avenir sans travail des enfants* (Genève, 2002).

² IPEC et l'Union interparlementaire: *Eradiquer les pires formes de travail des enfants: guide pour la mise en œuvre de la convention n^o 182* (Genève, BIT, 2002) Disponible en anglais, français, espagnol, arabe, russe, albanais, japonais et mongol.

Tableau 3. Indicateurs de performance, objectifs et résultats pour la période 2002-2003

Objectif opérationnel: Le travail des enfants est progressivement aboli, la priorité étant accordée à l'éradication de ses pires formes et à l'offre de solutions de rechange pour les enfants et leur famille		
Indicateur de performance	Objectif	Situation au 31 décembre 2003
1. Campagne, ratification et communication Etats Membres ayant ratifié: i) la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973 ii) la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999	i) 30 Etats Membres additionnels (135 au total*) ii) 65 Etats Membres additionnels (152 au total*)	RÉSULTAT 15 Etats Membres additionnels (131 au total) RÉSULTAT 34 Etats Membres additionnels (147 au total)
2. Information et connaissance Etats Membres menant des enquêtes nationales quantitatives et qualitatives sur le travail des enfants	32 Etats Membres additionnels	RÉSULTAT 28 Etats Membres additionnels 28 pays additionnels ont mené des enquêtes nationales sur le travail des enfants, des évaluations rapides, des enquêtes de base et autres enquêtes: <i>Bahamas, Bangladesh, Barbade, Cambodge, Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Jamaïque, Jordanie, Malawi, Mongolie, Népal, Pakistan, Sénégal, Sri Lanka, Suriname, Trinité-et-Tobago, Tanzanie, Turquie, Ouganda, Zambie</i>
3. Coopération technique Etats Membres ayant formulé des politiques et des programmes assortis de délais en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants, en tenant compte de la situation particulière des filles	20 Etats Membres additionnels	RÉSULTAT 18 Etats Membres 11 nouveaux PAD ont été formulés et financés grâce à la mobilisation de 38 millions de dollars des Etats-Unis par l'IPEC: <i>Bangladesh, Brésil, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, Indonésie, Pakistan, Philippines, Sénégal, Afrique du Sud et Turquie</i> 7 pays additionnels participant à l'IPEC ont élaboré des politiques et des programmes en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants: <i>Bolivie, Colombie, Mongolie, Nigéria, Paraguay, Pérou et Ukraine</i>
4. Enfants bénéficiant de l'action de l'OIT (par le biais de mesures de prévention ou de l'action directe); en particulier en ce qui concerne les pires formes de travail des enfants et les filles	Un million	RÉSULTAT 1 119 495 enfants 30 pour cent de ces enfants ont bénéficié de services directs et 70 pour cent de services indirects. Plus de 70 pour cent des enfants concernés étaient engagés dans des pires formes de travail des enfants. D'un point de vue régional, 11 pour cent vivait en Afrique, 35 pour cent dans les Amériques, 48 pour cent en Asie et 6 pour cent en Europe et dans les Etats arabes

* Les totaux ont été calculés en ajoutant le nouvel objectif fixé aux prévisions du Programme et du Budget pour 2000-2001 au moment de la préparation des indicateurs pour 2002-2003. Le nombre réel de ratifications des deux conventions est supérieur aux objectifs de 2000-2001.

féminine (WWC) et au Nigéria aux Jeux panafricains. A l'occasion de la WWC, l'IPEC a fait pression auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies (2003). En conséquence, les délégués, les dirigeants politiques, les joueurs de football, les activistes et les représentants de la société civile

américaine ont affirmé leur soutien à la campagne. Au cours de la biennale, la FIFA et l'OIT ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils s'engagent à conjuguer leurs efforts en vue de lutter contre le travail des enfants. La campagne investit également les transports publics à Rome et on

envisage de renouveler l'expérience dans les transports publics de Lisbonne et Porto lors de l'EURO 2004 et à Paris en 2004.

La campagne a bénéficié du soutien de nombreuses célébrités et dirigeants internationaux, dont le président Luiz Inacio Lula da Silva du Brésil et les ministres d'Etat de son cabinet, le président Thabo M'beki d'Afrique du Sud, la Reine Rania de Jordanie, et Alpha Oumar Konaré, ancien président du Mali et actuel président de la Commission de l'Union africaine.

SCREAM: En juin 2002, l'IPEC a lancé une nouvelle initiative axée sur l'éducation et la mobilisation sociale à la fois dans les pays développés et en développement en vue d'aider les éducateurs du monde entier à renforcer la compréhension et la sensibilisation des jeunes face au travail des enfants. La campagne reconnaît le rôle important que les jeunes peuvent jouer à la fois au niveau de la sensibilisation sur des questions intéressantes la justice sociale et de l'influence sur les communautés en vue d'initier le changement social. Le coffret pédagogique SCREAM³ se compose de 14 modules disponibles en sept langues. Les directeurs de projet de l'IPEC ont reçu un programme ressource et un guide d'utilisation en vue de promouvoir la mise en œuvre dans leur pays respectif.

Initiative de partenariat 12 à 12: En collaboration avec SCREAM, l'IPEC a lancé une initiative de partenariat («12 to 12») dont l'objectif est de tirer profit, avec le concours des jeunes, de la détermination, motivation et expertise des partenaires de l'OIT par le biais d'une série d'activités conjointes devant se dérouler dans le cadre de la Journée mondiale contre le travail des enfants le 12 juin 2004. Parmi celles-ci figure la construction d'un mur géant («le mur de graffitis») réunissant des travaux artistiques et des créations littéraires effectués par des enfants. D'autres événements, comme des festivals de théâtre, seront organisés aux niveaux national, régional et international. Plusieurs organisations ont exprimé leur soutien au projet.⁴

2.2. INFORMATION ET CONNAISSANCE

2.2.1. Augmentation de la demande de soutien technique à des fins d'enquête

La collecte et l'analyse des statistiques et informations actualisées sur le travail des enfants constituent une des premières étapes importantes de la mise en œuvre des conventions n^{os} 138 et 182. Le rythme soutenu de ratification au cours de la biennale a entraîné une forte progression de la demande d'assistance de la part des Etats Membres en vue de réaliser des enquêtes sur le travail des enfants. Au cours des deux dernières années, 18 pays additionnels ont entrepris des enquêtes nationales sur le travail infantile et 11 des évaluations rapides, des enquêtes de base ou autres, incluant des enquêtes axées sur l'action et l'intervention développées récemment. En outre, plusieurs pays ont mené des enquêtes de suivi en vue d'instaurer plus durablement les collectes de données sur le travail des enfants. Cependant, les contraintes financières imposées au SIMPOC pour la prochaine biennale devraient empêcher l'IPEC de faire face à la forte demande d'assistance technique pour les enquêtes et les évaluations.

Depuis la création du SIMPOC en 1998, l'IPEC a aidé plus de 50 pays à mener plus de 90 enquêtes nationales de base auprès des ménages (voir annexe D pour les enquêtes menées en 2002-2003). Grâce à cette expérience intensive menée à l'échelon mondial, l'IPEC a acquis une position unique en matière de collecte et de diffusion des données sur le travail des enfants. Début 2003, l'IPEC a formé un comité consultatif en vue d'améliorer ses méthodes et les services proposés aux chercheurs travaillant plus spécifiquement sur le travail des enfants et aux responsables politiques à travers le monde. Ce comité, composé d'éminents spécialistes du travail des enfants et de statisticiens originaires de toutes les régions, offre des orientations sur les définitions, les normes, les méthodologies d'enquête, le traitement et la diffusion des données, les indicateurs, l'analyse des données et autres.

³ De plus amples informations sur le programme SCREAM et le coffret pédagogique sont disponibles à l'adresse: www.ilo.org/scream.

⁴ Organisations incluant la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Confédération mondiale du travail (CMT); l'Organisation internationale des employeurs (OIE); l'UNESCO; l'Internationale de l'éducation (IE) et Union Network International (UNI); l'International Schools Theatre Association (ISTA); et l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS).

En vue d'améliorer davantage la durabilité des enquêtes sur le travail des enfants, le SIMPOC a renforcé les activités de sensibilisation au cours de la dernière année. Des manuels complets sur la collecte et l'analyse de données sur le travail des enfants seront publiés prochainement.

Une évaluation indépendante du SIMPOC menée en 2003 a évalué positivement les nombreuses enquêtes nationales, enquêtes de base et évaluations rapides sur le travail des enfants; elle a conclu au succès du renforcement des capacités nationales mené par l'IPEC dans le secteur de la collecte de données sur le travail des enfants. Le rapport d'évaluation⁵ a également souligné l'intérêt des enquêtes du SIMPOC pour ce qui concerne la sensibilisation et la formulation de politiques et de programmes. Considérant que le SIMPOC était opérationnel depuis de nombreuses années, l'évaluation a suggéré de mettre davantage l'accent sur la planification stratégique et la consolidation. Les recommandations incluaient une révision des objectifs du SIMPOC et un contrôle de la performance, une amélioration de l'accès aux données globales, un renforcement accru des instruments méthodologiques et l'amélioration des liens noués avec des entités extérieures. Le SIMPOC s'emploie à respecter les recommandations et dans certains secteurs, l'action a démarré avant l'évaluation globale du programme.

2.2.2. Recherche

L'IPEC a continué à améliorer sa base de recherche en vue de soutenir les interventions contre le travail des enfants et à élargir sa base de connaissance du problème. Plusieurs projets de recherche de grande envergure ont été menés durant la biennale, notamment sur le VIH/SIDA, la situation particulière des filles, et les coûts et bénéfices de l'élimination du travail des enfants. L'étude coût/bénéfice est abordée plus en détails dans la partie II.

Dans le cadre du projet sur le VIH/SIDA, quatre évaluations rapides ont été menées en Zambie, au Zimbabwe, en Afrique du Sud et en Tanzanie afin d'étudier la relation entre le SIDA et le travail des enfants. Un examen des bonnes pratiques identifiant les politiques et programmes axés sur le VIH/SIDA et le travail des enfants, et un rapport de synthèse ont été préparés.⁶ Ce dernier a souligné que la pauvreté, le décès des parents, le manque d'accès à l'éducation, les inégalités entre les sexes et le VIH/SIDA sont des facteurs qui se renforcent mutuellement et créent des conditions propices au travail des enfants.

ENCADRÉ 5. STRATÉGIE SOUS-RÉGIONALE SUR LE VIH/SIDA ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

La «stratégie de Lusaka» prévoit les objectifs consensuels suivants:

- Renforcement de la sensibilisation et de la compréhension liées au problème posé par le travail des enfants induit par le VIH/SIDA, ainsi que des questions liées à la prévention, par le biais d'une communication continue avec les familles, les communautés et les institutions éducatives;
- Mobilisation des organisations communautaires et religieuses, et des associations de base, en vue de garantir la pertinence et la durabilité des réponses et de renforcer la sensibilisation au problème posé par le travail des enfants induit par le VIH/SIDA;
- Rôle clé joué par les médias dans la lutte contre le travail des enfants induit par le VIH/SIDA;
- Ciblage, par les mandants tripartites de l'OIT en collaboration avec l'IPEC et autres partenaires, des réponses en direction des orphelins du SIDA et du travail des enfants, et mobilisation de fonds pour combattre le fléau;
- Intégration des questions liées au VIH/SIDA dans les processus de planification nationale, la législation, la recherche et les ressources, dans le cadre des PAD mis en place en vue d'éliminer le travail des enfants;
- Promotion, par les instituts de recherche aux niveaux national et international, de la recherche, de l'élaboration de programmes axés sur le travail des enfants et le VIH/SIDA, et du développement de directives standardisées.

Une réunion tripartite sur l'«Impact du travail des enfants sur le VIH/SIDA en Afrique subsaharienne» s'est tenue à Lusaka en mai 2003; y assistaient des travailleurs, des employeurs, des gouvernements, des ONG et le personnel de l'OIT des quatre pays concernés. Cette réunion a débouché sur une stratégie consensuelle entre l'IPEC et ses partenaires sur la question (encadré 5). Les participants ont également recommandé qu'un supplément au Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail soit préparé.

⁵ Actuellement à l'état de projet.

⁶ Le rapport est disponible en anglais uniquement à l'adresse: <http://mirror/public/english/standards/ipcc/pub/hiv/index.htm>.

ENCADRÉ 6. LA SENSIBILISATION À LA NOTION DE GENRE NE SE LIMITE PAS AUX FILLES

L'IPEC s'est efforcé de prendre en compte les problèmes posés par les rôles spécifiques au genre et leurs stéréotypes, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des programmes. Bien qu'il soit important d'examiner les difficultés particulières auxquelles se heurtent les filles dans de nombreuses régions du monde, ce n'est là qu'une partie du problème. La sensibilisation à la notion de genre sous-entend de tenir compte de tous les aspects des attitudes sociales sur les différences attribuées au genre ainsi que de la façon dont elles affectent le travail des enfants, et d'éviter de prendre pour comptant toutes les suppositions infondées sur la répartition, l'attribution et le calendrier des activités revenant aux enfants. Certaines conclusions des évaluations rapides de l'IPEC montrent la nécessité d'adopter une approche attentive aux disparités attribuées au genre.*

- A Bacolod City aux Philippines, une évaluation rapide sur l'exploitation sexuelle à des fins commerciales a montré que les garçons qui se prostituent semblent être mal informés ou vouloir ignorer les risques que fait courir leur activité à leur santé. Ils refusent souvent de répondre aux questions touchant à leur santé et aux examens médicaux. Cependant, les filles soumises à l'évaluation étaient mieux informées ou au moins capables de discuter des problèmes.
- Les évaluations rapides menées dans le secteur de l'agriculture au Ghana et en Equateur ont montré que les perceptions des rôles de chaque genre sont un déterminant clé des tâches assignées aux filles et aux garçons. Aux Philippines, la situation est différente car les chercheurs se sont aperçus que les activités agricoles étaient moins différenciées par sexe. Au Ghana, les inégalités fondées sur le genre étaient plus marquées; aux dires des enfants interrogés, les chances de scolarisation des garçons étaient plus élevées. Aux Philippines, cependant, c'est la situation inverse qui prévaut, et les filles commencent à travailler à un âge plus tardif que les garçons et sans incitation particulière de leurs parents ou autres.
- Une évaluation rapide menée en Jamaïque sur les pires formes de travail des enfants a montré que les enfants prostitués ne constituaient pas un groupe homogène. Neuf profils différents incluant filles et garçons ont été identifiés. On a découvert que les conditions sociales, les tabous et les préjugés font que certains groupes travaillant dans la prostitution échappent parfois aux regards extérieurs (notamment les jeunes enfants et les garçons engagés dans la prostitution homosexuelle). Attendu la diversité des âges, des contextes de travail et des raisons expliquant l'engagement des filles et des garçons sur le marché du travail, il était évident que les interventions devaient être multiples.

* Disponible à l'adresse: www.ilo.org/child_labour/publications/gender.

Le projet pour les filles (Girl Child Project)⁷ a démarré en 2001 avec pour objectif de combler le manque de connaissances sur les types et conditions du travail infantile féminin, notamment pour ce qui concerne les filles engagées dans les pires formes de travail des enfants. Un projet de rapport a été rédigé; il fournit une analyse comparative des résultats des nombreuses études menées, à savoir: a) neuf évaluations rapides sur le travail des filles en Equateur, au Ghana et aux Philippines, dans les secteurs suivants: travail domestique, exploitation sexuelle à des fins commerciales et agriculture; b) une analyse différenciée par sexe des données d'enquête tirées des enquêtes du SIMPOC, des enquêtes à indicateurs multiples (UNICEF) et des enquêtes sur les conditions de vie (Banque mondiale) axées sur le travail infantile féminin; etc.) une bibliographie annotée du travail infantile féminin dans les trois secteurs mentionnés précédemment.⁸

Trois autres projets de recherche ont également été lancés ou achevés. Un manuel/recueil sur le travail des enfants à l'usage des étudiants universitaires des pays développés et en développement sera publié prochainement. Il s'intéressera à différents thèmes du travail des enfants et sera disponible en anglais, espagnol et français. Des parties du manuel ont été testées aux Philippines, en Russie et à Trinité-et-Tobago. Un document stratégique sur le travail des enfants, l'assiduité

⁷ Titre complet du projet: Comparative Study on Girl Child Labour: Domestic Labour, Commercial Sexual Exploitation and Agriculture: Philippines, Ecuador and Ghana. Dans le cadre du programme de coopération technique sur l'amélioration de la collecte, l'analyse et la diffusion des données et de la recherche sur le travail des enfants, financé par USDOL.

⁸ Les analyses comparatives, les évaluations rapides, l'analyse des données et la bibliographie annotée sont disponibles sur le site Web de l'IPEC.

scolaire et la performance a été rédigé; il recense la littérature existante sur l'influence du travail des enfants sur leur scolarisation et identifie le déficit de recherche. En se basant sur les paramètres du document stratégique, un projet d'examen des sept enquêtes nationales effectuées par le SIMPOC auprès des ménages (Belize, Cambodge, Namibie, Panama, Portugal, Philippines et Sri Lanka) a été mené. En outre, des enquêtes auprès des écoles se déroulent actuellement dans cinq pays (Brésil, Kenya, Liban, Turquie et Sri Lanka) en vue de renforcer les données existantes sur l'impact des travaux non dangereux sur la scolarisation des enfants de 12 à 14 ans. Avec le document stratégique et l'examen du SIMPOC, ces enquêtes sur le terrain devraient permettre d'avancer sur la voie de la distinction entre les travaux légers et le travail des enfants afin d'aider les responsables politiques et les responsables de l'exécution du programme à affiner leurs actions contre le travail des enfants. Enfin une bibliographie globale annotée sur le travail des enfants a été publiée en 2003. Elle recense la littérature récente sur le travail des enfants provenant de diverses régions géographiques et linguistiques.⁹

2.3. COOPÉRATION TECHNIQUE

2.3.1. Expansion du programme

Comme le montre le graphique, l'IPEC a continué à connaître une forte croissance de ses activités. En 2002, les dépenses totales avaient atteint 40.8 millions de dollars des Etats-Unis pour arriver à 47.2 millions de dollars des Etats-Unis en 2003. Les dépenses du programme sont proches de 88,1 millions de dollars des Etats-Unis pour la biennale dans son ensemble, ce qui représente une augmentation d'environ 31.8 millions de dollars, ou 56 pour cent, par rapport à la biennale précédente (56,3 millions de dollars). L'annexe C fournit les détails de l'exécution du programme par pays et donateur depuis 2000.

Les contributions et les approbations des donateurs ont régulièrement progressé au cours de l'année. La tendance vers un financement spécifique des projets s'est maintenue. La gestion des ressources spécifiques fournies par un large éventail de donateurs à un projet reste une tâche lourde car elle inclut la production d'un grand nombre de documents de projet et le respect des multiples systèmes d'établissement de rapports propres à chaque donateur. Durant la période 2002-2003,

l'IPEC a produit près de 60 documents de projet représentant 136 millions de dollars des Etats-Unis. Il a réussi à absorber cette croissance grâce à l'augmentation des effectifs et à la simplification des procédures.

Tableau 4. Evolution des approbations depuis 2000 (en millions de dollars des Etats-Unis)

2000	2001	2002	2003 (au 30.09.03)
44,7	60,3	76,4	61,6

Le taux d'exécution, qui représente le pourcentage des dépenses réelles par rapport aux ressources programmées, est un important indicateur de la capacité d'exécution et de l'efficacité du programme. L'IPEC a considérablement amélioré sa capacité de faire évoluer, de façon rapide et efficace, les projets du stade de la planification à la phase de mise en œuvre; cet indicateur est passé de 30 pour cent en 1999 à 54 pour cent en 2000 pour atteindre environ 66 pour cent en 2003.

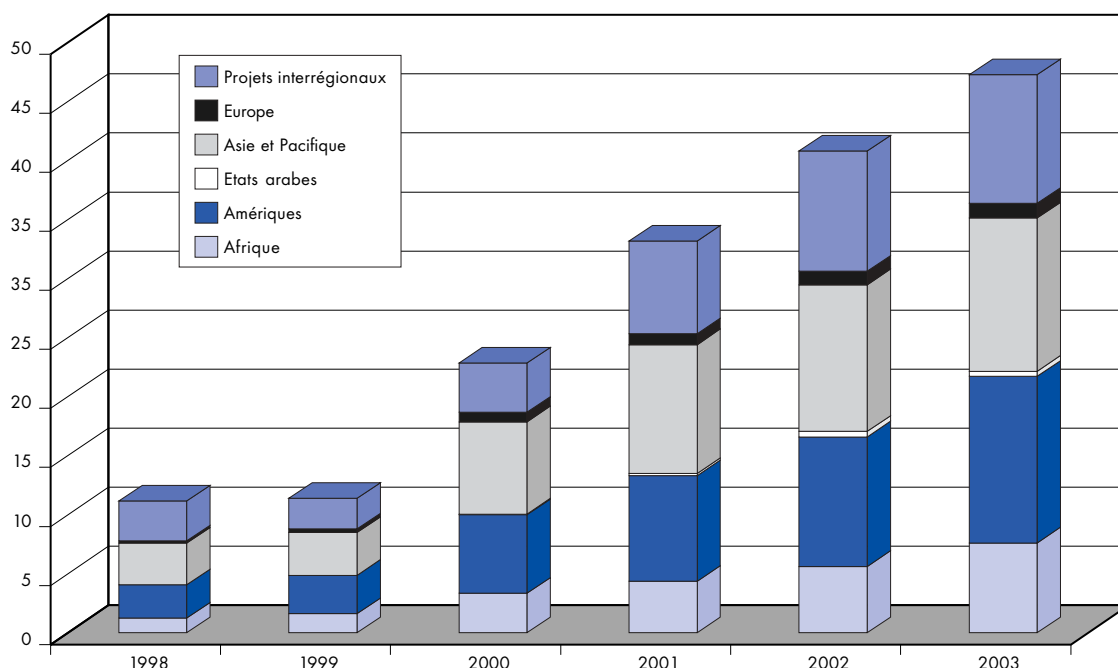
2.3.2. Programmes nationaux assortis de délais et autres programmes de coopération technique

L'indicateur 3 du tableau 3 fixe à 20 le nombre de pays additionnels devant avoir formulé des politiques et des programmes «assortis de délais en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants, en tenant compte de la situation particulière des filles» d'ici la fin de la biennale 2002-2003.

La mesure de cet indicateur met principalement l'accent sur le nombre de pays pour lesquels l'IPEC a développé un PAD complet et mobilisé les ressources nécessaires. Le financement additionnel pour les PAD garanti durant la biennale se monte à 38 millions de dollars des Etats-Unis pour 11 pays. Comme nous l'avons vu précédemment, l'assistance technique à la formulation de politiques et programmes assortis de délais en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants, est fournie par d'autres modalités du programme. Sept pays additionnels ont bénéficié d'une telle assistance, portant le total à 18 Etats Membres. La situation particulière des filles a été prise en compte dans tous les programmes conformément à l'indicateur 3.3.

⁹ http://mirror/public/english/standards/ipcc/publ/biblio/biblio_annotated_2003.htm.

Graphique 3. Dépenses de coopération technique par région sur la période 1998-2003 (en millions de dollars des Etats-Unis)



Au total, 14 pays ont formulé des PAD nationaux (tableau 5). Les trois premiers PAD ont été développés à **El Salvador**, au **Népal** et en **République dominicaine** en 2001 et la mise en œuvre a démarré en 2002. Sur les 11 restants, trois (**République dominicaine**, **Costa Rica** et **Philippines**) ont été développés en 2002, avec mise en œuvre en 2003 et huit autres (**Bangladesh**, **Brésil**, **Equateur**, **Indonésie**, **Pakistan**, **Sénégal**, **Afrique du Sud** et **Turquie**) ont été développés en 2003 et ils démarreront en 2004. En outre, le Maroc a élaboré un programme national axé sur l'élimination des pires formes de travail des enfants dans le secteur agricole, avec des composantes pour le développement éventuel d'un PAD complet ultérieurement.¹⁰

Pays ayant formulé des politiques et programmes

Sept pays ont mis en place, avec l'appui et l'assistance de l'IPEC, des plans d'action en vue d'éliminer le travail des enfants. En **Bolivie**, le ministère

du Travail a élaboré un plan d'action dans le secteur traditionnel des mines d'or de petite taille. La **Colombie** a développé son troisième plan d'action. En **Mongolie**, le plan d'action pour le développement et la protection des enfants durant 2002-2010 a été approuvé par le gouvernement. Le gouvernement du **Nigéria** a élaboré un projet de plan national d'action contre le travail des enfants et le trafic d'enfants, qui a été adopté en 2002. Le **Paraguay** a développé une politique nationale pour les enfants et les adolescents pour la période 2003-2008. Le **Pérou** s'est fixé comme objectif du plan sur dix ans de défense des enfants, l'élimination complète des pires formes de travail des enfants et la réduction de moitié du travail des enfants. En **Ukraine**, la stratégie d'éducation visant à prévenir et éradiquer progressivement les formes illicites de travail des enfants, développée dans le cadre du programme national de l'IPEC, a été officiellement approuvée.

¹⁰ Pour de plus amples informations sur les PAD, se référer à la partie II, section 2.

Tableau 5. Pays ayant développé des PAD et mobilisé des ressources fin 2003^a

2002	2003		
Costa Rica	Bangladesh	Brésil	Afrique du Sud ^b
République dominicaine	Indonésie	Equateur	Sénégal
Philippines	Pakistan	Turquie	

^a En outre, un projet de PAD a été développé et financé pour le Maroc. ^b Certaines activités du programme de soutien au PAD exécuté en Afrique du Sud incluront également le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland.

ENCADRÉ 7. NOUVEAU MANUEL DE PLANIFICATION DE L'ACTION DANS LE CADRE DES PAD À L'USAGE DES GOUVERNEMENTS, DONATEURS ET AGENCES D'EXÉCUTION

L'IPEC a jeté les fondations utiles au développement des PAD. L'expérience acquise jusqu'ici dans le développement et la mise en œuvre des PAD a été documentée et organisée sous la forme d'un manuel pour la planification de l'action des PAD (TBP MAP) en vue de guider les Etats Membres à diverses étapes du développement de ce type de programme.*

Le manuel regroupe plusieurs guides imprimés et un CD comprenant des documents sur divers sujets sélectionnés. Il fournit des directives et des instruments en vue d'aider les pays participant aux PAD futurs et actuels à mobiliser les ressources financières et humaines, et à planifier et développer des interventions multisectorielles en vue de s'attaquer au problème posé par le travail des enfants. Le manuel couvre les différentes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes, telles que la collecte et l'analyse des données, la sensibilisation, les consultations des parties prenantes et la mobilisation sociale, la mobilisation des ressources, la fixation d'objectifs, les options et les stratégies politiques pour différents secteurs et zones d'intervention, et la gestion du programme, incluant le suivi et l'évaluation.

* Une version électronique du manuel est disponible sur le site Web de l'IPEC à l'adresse: www.ilo.org/english/standards/ipcc/themes/ti-mebound/index.htm.

Programmes sectoriels et programmes nationaux de l'IPEC

Pour les Etats Membres qui ne sont pas pris en compte dans l'indicateur de coopération technique, il existe deux types additionnels importants de programmes d'assistance technique de l'IPEC. Au cours de la biennale, plusieurs pays ont bénéficié d'un appui sous la forme de programmes sectoriels d'ampleur nationale ou régionale fixant des objectifs assortis de délais dans certains secteurs ou industries dans le cadre d'un calendrier plus serré. Au rang de tels programmes figurent ceux axés sur l'éradication des formes dangereuses de travail des enfants dans la production de cacao et autres types d'agriculture, la pêche, le travail dans les plantations, les mines et divers autres secteurs (roulage de cigarettes, fabrication de bracelets de verre, tannerie et domesticité des enfants). Certains programmes sectoriels couvrent également les pires formes de travail des enfants intrinsèquement condamnables,¹¹ telles que le travail forcé ou la servitude, le trafic d'enfants et l'utilisation d'enfants pour le trafic de stupéfiants. Le deuxième type concerne le programme national de l'IPEC. Souvent appelé «programme de démarrage» du fait de sa portée et de sa pertinence vis-à-vis des pays ayant une capacité d'action technique limitée, il reste toujours une option pour certains d'entre eux.

L'encadré 8 montre certains aspects d'un programme sectoriel sous-régional en vue d'éliminer les formes dangereuses de travail dans l'agriculture commerciale en Afrique australe et orientale.

Réseaux thématiques

In 2002-2003, l'IPEC a commencé à exploiter de façon systématique les réseaux, qui sont un vecteur rentable permettant de diffuser la philosophie et les méthodologies de l'IPEC auprès d'utilisateurs potentiels et d'encourager les spécialistes en économie, sécurité et santé au travail, éducation, égalité entre les sexes et autres, à mettre leur expertise au service des questions liées au travail des enfants. Le développement de réseaux appuiera la stratégie globale de l'IPEC axée sur les services consultatifs politiques et le renforcement de la capacité nationale.

Au cours des deux dernières années, quatre réseaux ont été mis sur pied. Le réseau axé sur l'intégration du travail des enfants dans les politiques de développement (Development Policy Network for the Elimination of Child Labour, DPNet), qui regroupe des instituts de recherche renommés dans des pays sélectionnés¹² d'Afrique et d'Asie, vise à encourager le dialogue politique au niveau national. Certains instituts participent activement aux PAD nationaux, à l'élaboration de politiques sur le travail des enfants et à leur intégration dans les plans de développement national tels que les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP).¹³ Les progrès enregistrés

¹¹ IPEC: *Every Child Counts* (Genève, BIT, 2002).

¹² Ces pays sont pour l'Afrique: l'Egypte, le Ghana, le Malawi, le Nigéria et l'Afrique du Sud en Afrique; et pour l'Asie: le Bangladesh, le Népal, le Pakistan et les Philippines.

¹³ Le site Web: <http://www.ilo.org/dpnet>, devrait être opérationnel fin 2003.

ENCADRÉ 8. ACCENTUATION DES EFFORTS CONSENTIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME SECTORIEL EXÉCUTÉ DANS L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN AFRIQUE DE L'EST

Le secteur de l'agriculture recourt abondamment à la main-d'œuvre enfantine qu'il destine à des travaux dangereux et les programmes d'élimination des pires formes de travail des enfants, notamment à portée régionale, ont représenté une véritable gageure. L'expérience de l'IPEC, positive ou négative, a permis de tirer de précieux enseignements et des orientations pour agir dans ce secteur, comme l'illustre la récente évaluation intérimaire du **programme régional de prévention, retrait et réadaptation des enfants engagés dans des formes dangereuses de travail dans l'agriculture commerciale** mis en œuvre au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie, au Malawi et en Zambie grâce au financement du Département américain du Travail. Malgré les bons résultats enregistrés en matière de retrait des enfants, plusieurs difficultés ont surgi, dont certaines sont communes aux programmes sectoriels régionaux et autres programmes appliqués à l'agriculture commerciale. Ainsi, on a noté que, dans les cinq pays, la durée de l'élaboration du projet, la préparation et le démarrage des interventions d'action directe, l'indifférence généralisée des communautés cibles et de certaines parties prenantes clés spécialisées sur le travail des enfants dans le secteur agricole, et les différences de capacité des agences d'exécution entre les pays, avaient affecté l'efficacité.

La mise en place de mesures garantissant la durabilité de l'impact du projet sur le long terme pose problème dans le secteur agricole. Conformément à une recommandation de l'évaluation, l'IPEC tente d'identifier les structures régionales et nationales intéressées par le problème et le secteur, et qui seraient susceptibles de garantir la pérennité de l'impact.

Les évaluateurs et les parties prenantes ont considéré le projet comme une tentative novatrice de s'attaquer aux problèmes posés par le travail des enfants dans le secteur agricole de la région. Les bonnes pratiques émergentes ont été identifiées à des fins d'échange et de reproduction. A cet égard, il a été recommandé de créer des comités ruraux de lutte contre le travail des enfants ou de renforcer ceux qui existent déjà car ils sont en mesure d'assurer une certaine durabilité au niveau communautaire. Notant que l'élimination du travail infantile passe par un changement des attitudes culturelles et que les interventions sont longues à implanter, l'évaluation a considéré que la durée du projet était trop courte.

Grâce à l'intégration des retours d'information de l'évaluation dans les stratégies mises en œuvre dans les pays concernés, le projet est sur la bonne voie pour réaliser, voire dépasser, les objectifs fixés, et fournir des enseignements additionnels utiles à l'élaboration et la mise en œuvre du projet dans le secteur agricole.

par le réseau Hazardous Child Labour Network (HCLNet) avec les institutions et les experts spécialisés dans le secteur de la sécurité et de la santé au travail, montrent que l'approche fondée sur la création de réseaux fonctionne, notamment sur une base régionale en Asie et en Amérique latine. En Asie, les membres du réseau implantés au Cambodge, en Inde et au Pakistan ont aidé d'autres membres à identifier et étudier les risques. Le réseau opérationnel en Amérique latine (REDTIP) propose un partage régulier d'informations. A l'échelon mondial, le concept a évolué pour passer à une collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé qui a permis la création du Réseau des centres collaborateurs sur la sécurité et la santé au travail.

Le réseau Child Labour Research Network, destiné aux chercheurs spécialisés sur le travail des enfants, vise à faciliter et à stimuler les débats et l'échange d'informations sur les projets de recherche en cours, l'évaluation de l'impact des in-

terventions, les questions méthodologiques, le parrainage et le soutien, et les thèmes prioritaires de la recherche à venir. Il a également pour objectif d'encourager l'amélioration générale de la recherche sur le travail des enfants et de l'efficacité des résultats, et de garantir l'utilisation de la recherche lors de l'élaboration de politiques.¹⁴ L'initiative de création de réseaux de l'IPEC axé sur le genre a pour objectif de renforcer la capacité de l'IPEC et de ses partenaires d'intégrer l'analyse et la planification spécifiques au genre dans leurs politiques, programmes et projets. A cet effet, un réseau axé sur le genre, le travail des enfants et les médias (Gender, Child Labour and Media Network) a été lancé au Brésil pour les pays du Mercosur.

¹⁴ Site Web: [Http://www.cl-research.net](http://www.cl-research.net).

2.4. BÉNÉFICIAIRES

Le quatrième indicateur de la performance adopté pour la biennale 2002-2003 concerne le nombre d'enfants bénéficiant de l'action de l'OIT (par des mesures de prévention ou un soutien direct), en particulier pour ce qui a trait aux pires formes de travail des enfants et au travail des filles (tableau 3). Pour la période 2002-2003, l'objectif, fixé à 1 million d'enfants, a été dépassé de plus de 10 pour cent.¹⁵ Les données pour 2002-2003 présentées dans cette partie ont été collectées par le biais d'un processus consultatif avec les structures de terrain de l'IPEC et d'une méthodologie de mesure spécifique.

Modalité de comptage des bénéficiaires

Les bénéficiaires des projets de l'IPEC sont les enfants, les familles et les communautés vivant dans la zone d'intervention. L'information fournie dans cette partie se concentre exclusivement sur les enfants, conformément à l'indicateur de performance. Ces enfants peuvent bénéficier d'avantages directs ou indirects:

- **Les bénéficiaires directs** sont les enfants bénéficiant *directement* de biens et de services dans le cadre d'un projet (par le biais de programmes d'action notamment);
- **Les bénéficiaires indirects** sont **a)** tous les enfants membres de familles bénéficiant directement de services dans le cadre d'un projet (par exemple activités génératrices de revenus, formation qualifiante, examens médicaux ou classes d'alphabétisation fournies aux adultes de la famille); **b)** les enfants bénéficiant de services offerts par des institutions, organisations ou groupes dont la capacité a été renforcée dans le cadre du projet (par le biais d'une formation, l'offre d'équipement et de savoir-faire, l'assistance technique, etc.); **c)** les enfants bénéficiant d'une législation, de politiques et de programmes sociaux nouveaux ou réformés suite aux interventions du projet; et **d)** les enfants bénéficiant d'un renforcement de la sensibilisation et d'une mobilisation sociale après le déroulement d'une campagne.

Le diagramme 1 montre la façon dont les projets de l'IPEC profitent aux enfants de façon directe et indirecte. Un **bénéficiaire direct** peut également retirer un profit indirect de l'IPEC. Par exemple, un enfant peut recevoir un uniforme scolaire (il est dans ce cas un bénéficiaire *direct*) pour aller dans

une école dont la capacité a été renforcée par le projet (l'enfant devient alors un bénéficiaire *indirect*). Dans ce cas, l'enfant n'est compté qu'une seule fois et en qualité de bénéficiaire direct.

Plus d'un million d'enfants ont bénéficié de l'action de l'IPEC

Les tableaux et chiffres ci-après montrent le nombre total de bénéficiaires directs et indirects de l'IPEC par région, tel que rapporté par les différentes interventions opérationnelles en 2002-2003. Ils n'incluent pas les enfants ayant pu bénéficier de l'IPEC au cours des années antérieures. Bien que ces chiffres doivent être interprétés plus en profondeur, ils montrent que l'IPEC a dépassé l'objectif d'un million de bénéficiaires pour la période considérée.

Sur le nombre total d'enfants ayant bénéficié de l'action de l'IPEC, 30 pour cent l'ont été de façon directe et 70 pour cent de manière indirecte. Le pourcentage de bénéficiaires directs est plus élevé en Afrique que dans le reste des régions du fait de la pénurie d'informations pour le calcul des bénéficiaires indirects dans certains projets et de la proportion plus élevée de programmes d'action directs à visée démonstrative mis en œuvre dans la région. Le nombre de bénéficiaires indirects inclut les catégories a) et b) telles que définies précédemment, l'accent étant mis sur les enfants ayant bénéficié des efforts en vue de renforcer le système éducatif dans différents pays dans lesquels l'IPEC est opérationnel. Il faut noter qu'il s'agit d'estimations basées sur des critères standard, adaptés aux conditions et contextes locaux.¹⁶

L'indicateur des bénéficiaires met l'accent sur l'action spécifique en faveur des filles et il vise prioritairement l'élimination des pires formes de

¹⁵ Dans les exercices précédents, les chiffres inclus dans ce rapport correspondaient à des « unités de service » offerts directement aux enfants. L'IPEC a considéré que cette information était pertinente car elle servirait à mesurer les efforts du programme en termes d'exécution des services. La décision de rendre compte des enfants à partir de cette biennale est compatible avec le nouvel indicateur sur les bénéficiaires développés pour le programme et budget 2004-2005 qui tente d'élargir la vue d'ensemble en considérant les changements induits sur la vie des enfants grâce à la fourniture directe de biens et de services et au renforcement de la capacité nationale et locale institué par l'IPEC pour lutter contre le travail des enfants.

¹⁶ Ce chiffre n'inclut pas les enfants susceptibles d'avoir bénéficié indirectement de la recherche et des activités de l'IPEC liées au développement de la base de connaissances (par le biais du SIMPOC notamment), ni ceux dont les conditions de vie ont pu être améliorées suite aux conseils juridiques ou techniques directement dispensés par l'OIT et l'IPEC aux gouvernements ou partenaires sociaux.

Diagramme 1. Bénéficiaires – directs et indirects

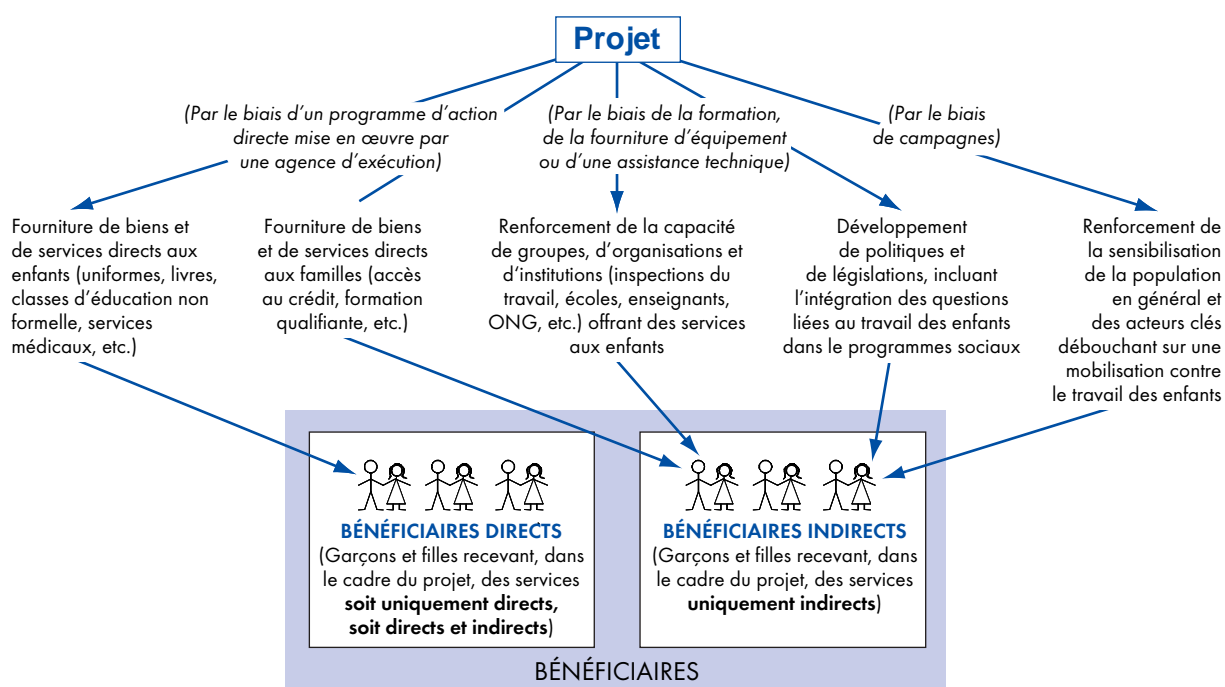


Tableau 6. Bénéficiaires par région

Région	Bénéficiaires		Total	%		100%
	Directs	Indirects				
Afrique	69 862	79 875	149 737	13,4		
Amériques	88 644	272 417	361 061	32,3		
Asie	153 338	385 766	539 104	48,2		
Europe & Etats arabes	23 545	46 048	69 593	6,2		
Total	335 389	784 106	1 119 495	100,0		

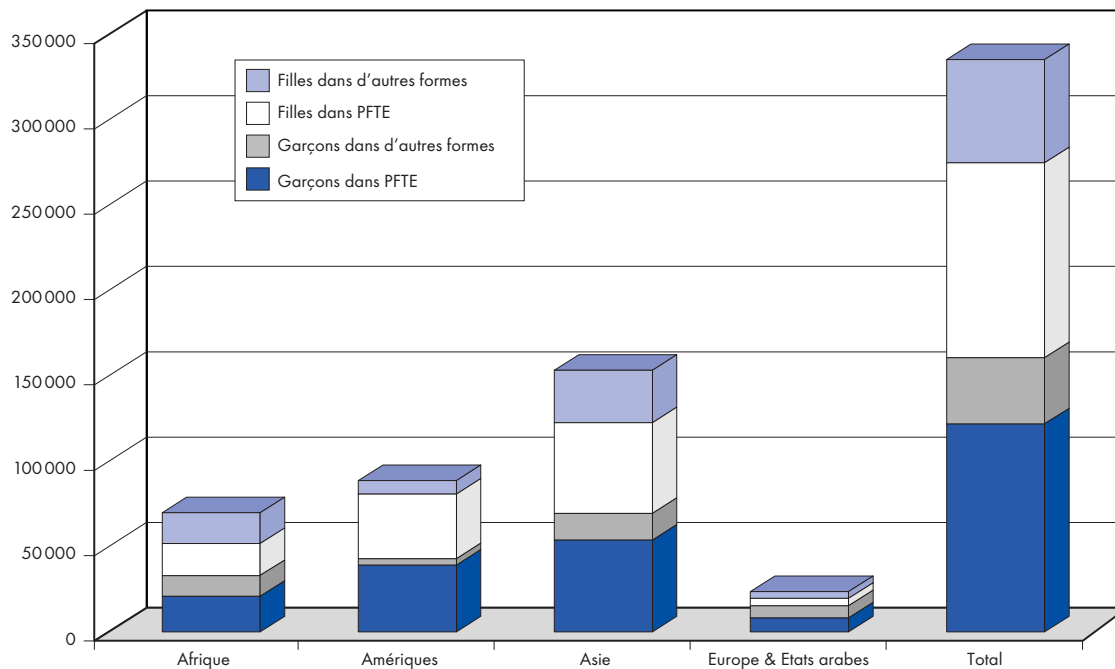
travail des enfants. L'analyse des bénéficiaires directs des projets et programmes de l'IPEC montre que la moitié étaient des filles alors que 70 pour cent d'entre eux étaient engagés dans des pires formes de travail des enfants.

Le tableau 7 et le graphique 4 montrent que les bénéficiaires directs de l'IPEC sont majoritairement des filles (52,1 pour cent) et que 70 pour cent des enfants sont engagés dans des pires formes de travail des enfants.

Tableau 7. Bénéficiaires par genre et région (en pourcentage)

	Garçons %	Filles %	Dans les pires formes de travail des enfants %	Autres formes %
Afrique	47,3	52,7	56,9	43,1
Amériques	48,3	51,7	87,0	13,0
Asie	45,3	54,7	69,7	30,3
Europe & Etats arabes	64,6	35,4	52,7	47,3
Total	47,9	52,1	70,4	29,6

Graphique 4. Bénéficiaires directs engagés dans les pires formes de travail des enfants par genre



2.5. CONCEPTION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME, ET GESTION DES CONNAISSANCES

Au cours de la biennale, la conception, la planification et l'évaluation des programmes, l'évaluation de l'impact et la gestion de la connaissance ont été consolidées par l'unité en charge de l'élaboration, l'évaluation et de la documentation dans le cadre du sous-programme Activités. Les priorités de 2002-2003 étaient les suivantes:

- garantir des systèmes de suivi des projets pleinement documentés et le développement d'un cadre de mesure des résultats de l'IPEC basé sur les indicateurs et les objectifs globaux de l'IPEC pour 2004-2005, incluant un système d'établissement de rapports sur les bénéficiaires;
- soutenir l'évaluation du programme et de l'impact dans le cadre des PAD, incluant l'intégration des questions liées au travail des enfants dans les évaluations de l'impact utilisées par les politiques et programmes de développement;
- renforcer le travail sur les méthodes participatives pour le suivi et l'évaluation du programme et de l'impact, incluant la participation des enfants; et
- développer des approches d'évaluation du programme et de l'impact intégrées aux services fournis par l'IPEC.

2.5.1. Conception et planification

Les composantes liées à la planification et la conception du travail de l'IPEC couvrent trois secteurs: planification stratégique, conception et planification opérationnelle.

En ce qui concerne la planification stratégique, l'IPEC s'appuie désormais sur le **cadre stratégique de mesure de l'impact du programme (SPIF)**¹⁷ pour identifier les résultats et l'impact attendus ainsi que les liens stratégiques avec d'autres interventions. Cette approche, développée par l'IPEC au cours des deux dernières années, place les programmes dans leur contexte social, politique et économique, et permet aux planificateurs d'évaluer les stratégies nécessitant un ajustement suite aux changements intervenus au niveau du contexte élargi ou des liens stratégiques. Le SPIF peut également servir de point de départ à l'évaluation du programme et de l'impact car il fait ressortir l'impact attendu à différents niveaux et les moyens pour des interventions spécifiques de contribuer à la réalisation de cet objectif.

Le SPIF est particulièrement adapté aux PAD et il a permis de renforcer la compréhension et l'engagement vis-à-vis de l'approche intégrée servant

¹⁷ Le SPIF est basé sur les techniques de planification existantes mais il s'applique spécifiquement au travail des enfants au niveau stratégique avec une priorité accordée aux liens avec d'autres interventions.

de base à l'élaboration des PAD. La mise en œuvre du SPIF à grande échelle au niveau national permettra également de clarifier la nécessité d'intégrer le travail des enfants dans les cadres nationaux plus vastes liés à la politique et au développement, incluant les programmes de l'OIT pour le travail décent, les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF).

En ce qui concerne la production des documents de projet, l'IPEC a continué à développer et appliquer des modèles fondés sur un cadre logique. Au cours de 2002-2003, le **mécanisme de conception et d'évaluation interne** a couvert pratiquement tous les projets, résultant en une amélioration perceptible de la qualité de l'élaboration des projets.

2.5.2. Evaluation et mesure de l'impact

Le système d'évaluation de l'IPEC regroupe quatre composantes: 1) *procédures d'autoévaluation* pour les programmes d'action menés par les agences d'exécution; 2) mécanismes d'évaluation *des projets et programmes* intégrés à ces interventions, incluant une méthodologie d'évaluation des programmes nationaux; 3) *évaluations thématiques* de sujets, problèmes ou modèles d'intervention spécifiques; et 4) des méthodologies *d'évaluation de l'impact*. Les trois premières composantes sont pleinement développées; la biennale 2002-2003 s'est attachée à l'élaboration de la quatrième.

Au total, 45 évaluations ont été menées en 2002-2003 (voir annexe E). Désormais, l'IPEC

ENCADRÉ 9. UTILISATION DES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES ÉVALUATIONS À DES FINS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE

L'IPEC œuvre à la promotion d'une utilisation effective des résultats des évaluations à des fins d'apprentissage et des recours d'information dans les cycles de planification, à la fois au niveau du projet et de l'IPEC dans son ensemble. Les deux exemples ci-après montrent concrètement comment les enseignements tirés des évaluations ont servi à la planification opérationnelle et stratégique. Le premier exemple a concerné une évaluation intérimaire du projet sur le trafic des enfants et des femmes (TICW) mis en œuvre dans la région du Mékong en Asie du Sud-Est («Trafficking in Children and Women (TICW) in the Mekong region, South-East Asia») et la seconde est une évaluation thématique sur les stratégies génératrices de revenus instituées dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.

Une des recommandations de l'évaluation intérimaire indépendante du projet TICW concernait le développement et l'utilisation systématiques de systèmes de suivi du projet en vue: a) d'évaluer les progrès vers la réalisation des objectifs immédiats du projet; b) de mesurer les facteurs extérieurs; et c) de collecter des données régulières sur la dynamique démographique et le trafic au sens large. Une autre recommandation importante concernait la documentation et le partage des enseignements tirés. Le personnel de terrain, les agences d'exécution et les communautés ont bénéficié d'une formation sur le suivi participatif, et désormais, le système est appliqué de façon systématique par le projet et les partenaires d'exécution. Il a permis de développer un instrument de suivi participatif et de dégager une série d'observations sur le partage des expériences et des enseignements («Sharing Experience and Lessons Learned (SELL)») qui ont été diffusées à grande échelle.

L'évaluation thématique sur les stratégies génératrices de revenus en vue d'éliminer le travail des enfants a considéré la stratégie adoptée par l'IPEC pour augmenter le revenu familial comme un moyen de lutter contre une des causes principales du travail des enfants. L'évaluation incluait un examen sur documents concernant les moyens utilisés par l'IPEC pour générer des revenus, une étude sur les services financiers offerts par les prêts renouvelables dans le cadre de différents projets mis en œuvre en Amérique centrale, et une analyse d'une intervention fondée sur l'offre de services de développement des entreprises (formation) en Turquie. Cette évaluation a clairement montré que les alternatives génératrices de revenus doivent être taillées sur mesure pour tenir compte des besoins spécifiques des familles ciblées et qu'en conséquence, une analyse globale de la situation est nécessaire. Le rapport a également établi les différentes conditions contribuant à l'efficacité des services financiers et non financiers. Le rapport d'évaluation thématique a été largement diffusé au sein de l'IPEC et dans d'autres départements et programmes de l'OIT. Il a également été distribué aux partenaires clés de l'IPEC sur le terrain. L'évaluation a permis un recentrage de la stratégie de l'IPEC dans ce secteur, qui est mené en collaboration avec l'unité des finances sociales de l'OIT et le Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (SEED). Il a débouché sur la préparation de directives générales sur les stratégies génératrices de revenus en relation avec le travail des enfants, contenues dans le «Programme Operation Manuel».

Tableau 8. Taux d'exécution des programmes de l'IPEC en pourcentage de la coopération technique de l'OIT

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Afrique	3,4	0,1	11,6	14,9	20,5	37,6
Amériques	22,4	28,1	46,8	47,8	55,1	70,4
Etats arabes	0,0	0,0	3,1	12,5	21,7	38,0
Asie	17,6	20,8	36,0	43,5	44,2	57,3
Europe	3,3	6,9	16,2	17,5	14,6	20,8
Interrégional	16,8	14,3	19,2	22,4	28,3	30,6
Total IPEC	11,5	13,0	24,5	28,9	33,7	45,7

dispose d'un mécanisme de retour d'information totalement opérationnel qui permet d'exploiter au maximum les recommandations et les enseignements tirés des évaluations. Le processus de planification consultative utilisé pour chaque évaluation garantit leur pertinence et les liens directs avec les questions liées à la base de connaissances et à la planification dans le cadre de chaque projet et en rapport avec l'IPEC et les pays en général. L'encadré 9 montre comment mettre à profit les enseignements tirés des évaluations lors de la planification stratégique et opérationnelle ultérieure.

L'IPEC a récemment développé un **cadre stratégique de mesure de l'impact**,¹⁸ qui définit les composantes de l'évaluation de l'impact relativement aux interventions liées au travail des enfants. Ce cadre identifie différentes approches susceptibles d'évaluer l'impact pour différents types d'impact et interventions, et il inclut des directives et des exemples sur l'application de ces approches. Le projet concernant le développement et la mise à l'essai du suivi et des méthodologies du suivi fournira une évaluation initiale de l'impact à plus long terme sur les enfants et leur famille pour différents secteurs sélectionnés des projets d'ici à mi-2004. L'évaluation de l'impact liée au travail des enfants étant un domaine relativement nouveau, il faudra prévoir un travail additionnel pour le développement et le test pilote des méthodologies. Ce travail portera en particulier sur l'évaluation de l'impact sur le travail des enfants des politiques de développement en général, telles que les politiques et programmes liés à la pauvreté, à l'emploi et à l'éducation apportant un soutien direct à l'IPEC en intégrant les questions touchant au travail des enfants dans les objectifs de développement socio-économique plus large.

2.5.3. Documentation et gestion de la connaissance

En matière de gestion de la connaissance, un aspect important du travail de l'IPEC concerne l'identification, l'analyse et la diffusion des bonnes pratiques. L'accent est davantage mis sur la documentation des bonnes pratiques susceptibles d'être reproduites ou élargies. En 2002-2003, plusieurs manuels des bonnes pratiques ont été préparés, concernant notamment l'intégration de la notion de genre, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et la domesticité enfantine.

Au cours des deux dernières années, l'IPEC a continué à consolider et réactualiser l'infrastructure de la base de connaissance. Il a perfectionné le site Web de l'IPEC en vue de garantir la pertinence et la fiabilité des informations disponibles, et élargi l'intranet de l'IPEC et la base de données du programme. Cette dernière sera encore améliorée dans le contexte des initiatives à l'échelon de l'OIT liées aux systèmes intégrés d'information sur les ressources (IRIS) et conformément aux stratégies et procédures de l'OIT en matière de technologie de l'information et aux sites Web. (Voir aussi partie III, indicateur 2 stratégies).

¹⁸ La première version sera disponible fin 2003.

2.6. PERSPECTIVES RÉGIONALES

L'IPEC a renforcé l'accent mis sur les synergies régionales en vue de trouver des solutions aux problèmes posés par le travail des enfants. En Asie et Amérique latine en particulier, cette approche a connu un vif succès à la fois en termes d'interventions et de création de réseaux. En Afrique, en Europe et dans les Etats arabes, elle offre des opportunités de programmation en matière de renforcement de la capacité et du ciblage transnational des secteurs.

La part de l'IPEC dans les dépenses de l'OIT liées à la coopération technique a progressé, pas-

sant de 11,5 pour cent en 1998 à 45,7 pour cent en 2003. Il est intéressant de noter que si l'Asie absorbe la plus grande part des dépenses de l'IPEC avec 13,1 millions de dollars des Etats-Unis pour 2003, les activités de l'IPEC représentent plus de 70 pour cent du programme total de coopération technique dans les Amériques.

Les tableaux des pages ci-après donnent un aperçu du problème posé par le travail des enfants et des activités de l'IPEC dans chacune des cinq régions où il est opérationnel. Les parties précédentes sur la coopération technique et les bénéficiaires fournissent également une ventilation régionale additionnelle des informations et données.

AFRIQUE

En Afrique, on estime que près de 48 millions d'enfants exercent une activité économique. Bien que l'Asie enregistre le plus grand nombre absolu d'enfants travailleurs dans la tranche d'âge 5-14 ans (soit 60 pour cent du chiffre mondial), l'Afrique pose un problème particulier du fait du pourcentage élevé d'enfants actifs relativement à l'ensemble de la population enfantine du continent; il atteint 29 pour cent en Afrique contre 19 pour cent en Asie.

L'ampleur de la pauvreté extrême oblige les enfants à contribuer au revenu familial pour couvrir les besoins de base des ménages. L'engagement des enfants sur le marché du travail peut être une simple question de survie. Certaines pratiques traditionnelles, telles que le système *trokosi* mis en place au Ghana (dans lequel de jeunes vierges sont offertes aux prêtres en vue d'expiation des crimes de la communauté) ou encore le placement d'enfants auprès de membres du système de famille élargie ou d'une tierce personne mieux nantis, ont contribué à enraciner certaines formes de travail infantile dans la coutume sociale. En outre, les ravages causés par la pandémie de VIH/SIDA, les crises alimentaires récurrentes et l'agitation politique exacerbent le problème.

On manque encore de connaissances sur l'ampleur et la nature du problème en Afrique, même si on sait désormais que de nombreux pays africains exploitent les enfants dans diverses pires formes de travail infantile dont les plus préoccupantes sont le trafic d'enfants, l'utilisation d'enfants dans des conflits armés, les travaux dangereux dans le secteur agricole, l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales et le travail domestique. Dans certaines régions, des enfants vivent également dans des conditions d'esclavage et d'asservissement.

Les stratégies mises en œuvre par l'IPEC en vue d'éliminer progressivement et durablement le travail des enfants en Afrique continuent à mettre l'accent sur le renforcement de la capacité, l'accélération de la lutte contre le travail des enfants à l'échelon du continent et l'offre de solutions de rechange aux enfants et à leur famille. Les programmes transnationaux à grande échelle ciblant des pires formes spécifiques de travail des enfants constituent une part importante du travail de l'IPEC dans cette région. Des efforts sont toujours faits en vue d'encourager la ratification des conventions n^{os} 138 et 182 et d'aider les Etats Membres à satisfaire aux dispositions de ces deux instruments.

Réponses bénéficiant du soutien de l'IPEC

PAD OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 3

Mis en œuvre: République-Unie de Tanzanie. Financement garanti: Sénégal et Afrique du Sud.

PROGRAMMES NATIONAUX OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 13

Burkina Faso, Bénin, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal et Togo. Les programmes nationaux mis en œuvre au Ghana, Nigéria, Kenya, Zambie et Ouganda sont achevés.

PROJETS RÉGIONAUX METTANT L'ACCENT SUR DES PIRES FORMES SPÉCIFIQUES DE TRAVAIL DES ENFANTS EN 2002-2003: 5

- Enfants engagés dans des conflits armés – Phase I: (Burundi, Congo, République démocratique du Congo et Rwanda).
- Trafic d'enfants – Phases 1 & 2: (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mali, Nigéria et Togo).
- Enfants travaillant dans l'agriculture commerciale/les plantations de cacao en Afrique centrale et orientale: (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée et Nigéria).
- Enfants engagés dans l'agriculture commerciale en Afrique orientale et australe: (Kenya, Malawi, Tanzanie, Ouganda et Zambie).
- Enfants domestiques: (Ghana, Kenya, Nigéria, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal et Togo).

AUTRES PROJETS RÉGIONAUX OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 1

Renforcement de la capacité régionale (Ghana, Kenya, Nigéria, Ouganda et Zambie, Ethiopie, Malawi, Afrique du Sud et Tanzanie).

ETATS ARABES

Au cours de la dernière décennie, de nombreux pays du monde arabe ont axé leur action sur l'accélération du développement, l'amélioration de la santé et du statut des enfants et des femmes, et l'intensification de la lutte contre la pauvreté qui est la cause principale du travail des enfants dans la région. Dans ce contexte, l'accent a été davantage mis sur le travail des enfants et autres problèmes des nombreux jeunes qui vivent dans les Etats arabes.

Dans la région, les gouvernements de l'Egypte, de la Jordanie, du Liban et du Yémen ont fait de l'élimination du travail des enfants une priorité nationale et ils ont signé un protocole d'accord avec le BIT pour la mise en œuvre de programmes nationaux de l'IPEC. Les estimations du travail des enfants dans ces pays montrent la gravité du problème et sa typicité à la région.

En **Egypte**, l'enquête publique réalisée en 1988 a révélé que 1,4 million d'enfants âgés de 6 à 14 ans étaient économiquement actifs, soit 7 pour cent de la main-d'œuvre totale et 12 pour cent des enfants du même groupe d'âge. En 1999, le ministère des Affaires sociales a estimé qu'un million d'enfants travaillent dans le secteur agricole.

Selon l'enquête du ministère des Affaires sociales du **Liban**, le nombre d'enfants actifs âgés de 10 à 17 ans, incluant les travailleurs domestiques (à l'intérieur et à l'extérieur du foyer) et les travailleurs occasionnels, est estimé à 31 716, dont 27 311 garçons et 4 405 filles.

Le travail des enfants est un phénomène très répandu au **Yémen**; on estime qu'à la fin des années quatre-vingt-dix, les enfants travailleurs représentaient entre 10 et 20 pour cent de la main-d'œuvre contre 7 pour cent à l'aube de la même décennie.

En **Jordanie**, la pénurie de données nationales sur l'ampleur du travail des enfants nuit gravement à la compréhension du problème. Cependant, les statistiques disponibles donnent des indications importantes sur le fléau. L'enquête globale du SIMPOC devant être menée dans le cadre du programme national récemment lancé par l'IPEC devrait donner une image plus précise de l'ampleur du phénomène.

Bien que les disparités entre les deux sexes se réduisent lentement en matière de scolarisation, les inégalités et l'analphabétisme persistent dans de nombreux pays. Dans plusieurs régions, la participation des femmes à l'éducation s'est améliorée, mais la progression du taux de scolarisation des filles au primaire a également entraîné une augmentation des abandons scolaires. Au cours des prochaines années, l'IPEC axera son travail dans la région sur l'amélioration des connaissances sur le travail des filles et l'augmentation des opportunités d'éducation pour les filles.

Réponses bénéficiant du soutien de l'IPEC

PAD NATIONAUX OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 0

En développement: l'Egypte, le Liban et le Yémen ont développé des projets de cadres d'élaboration de politiques et de programmes assortis de délais à l'échelon national avec le soutien de l'IPEC.

PROGRAMMES NATIONAUX OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 4

Egypte, Liban, Jordanie et Yémen.

PROJETS SECTORIELS OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 0

PROJETS RÉGIONAUX OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 0

ASIE ET PACIFIQUE

Avec 127,3 millions d'enfants économiquement actifs, l'Asie et la région Pacifique enregistrent le plus grand nombre d'enfants travailleurs à travers le monde. On estime que 60 pour cent d'entre eux ont moins de 15 ans. Plusieurs pires formes de travail des enfants posent problème dans la région, incluant le trafic d'enfants, l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, l'asservissement des enfants, la domesticité enfantine, les travaux dangereux, le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés et le trafic de stupéfiants. La tolérance élevée du travail des enfants dans de nombreux pays, la volatilité et la violence politiques dans d'autres (Népal, Indonésie et Sri Lanka) exacerbent le problème et peuvent entraver la mise en œuvre de l'action.

Cependant, on observe un renforcement de la sensibilisation et du soutien globaux en faveur de l'éradication des pires formes de travail des enfants. Plusieurs PAD sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre, et un nombre croissant de programmes axés sur des problèmes régionaux concernant la traite des enfants, le trafic de stupéfiants et la domesticité enfantine, sont en place. On enregistre également des progrès en ce qui concerne les enfants engagés dans des formes dangereuses d'activités. Un projet de 40 millions de dollars des E.-U. mis en œuvre en Inde et financé pour une moitié par le gouvernement indien et pour l'autre moitié par le Département américain du travail, est le plus grand projet financier jamais mis en œuvre par l'IPEC.

En Asie comme ailleurs, une grande part de la stratégie de l'IPEC est orientée vers une intégration du travail des enfants dans les politiques, stratégies, plans et budgets gouvernementaux. Au Népal et au Cambodge, les questions liées au travail des enfants ont été intégrées dans les DSRP nationaux et l'intégration se poursuit dans d'autres pays comme les Philippines et le Viet Nam. Dans le même temps, le renforcement de la capacité des partenaires sociaux et des agences d'exécution de l'IPEC, la mobilisation pour l'adhésion aux dispositions des conventions de l'OIT et leur application, la sensibilisation du public et des groupes cibles et l'assistance directe gagnent, lentement mais sûrement, du terrain dans la lutte engagée contre le travail des enfants dans la région.

Au rang des problèmes opérationnels auxquels est confronté l'IPEC dans la région figurent le manque de capacité des partenaires d'exécution et les difficultés de la collaboration interagences au niveau national dues à la diversité des mandats, procédures et calendriers. En outre, les programmes de lutte contre le travail des enfants sont toujours tributaires des changements de stratégie des donateurs et des priorités financières.

Réponses bénéficiant du soutien de l'IPEC

PAD NATIONAUX OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 5

En cours: Népal et Philippines. Récemment approuvé: Bangladesh (phase préparatoire), Indonésie et Pakistan.

PROGRAMMES NATIONAUX PLEINEMENT OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 4

République démocratique populaire lao, Mongolie, Sri Lanka et Viet Nam. Plusieurs autres pays œuvrent à l'achèvement d'activités prévues dans le cadre d'anciens programmes nationaux.

PROJETS SECTORIELS RÉGIONAUX AXÉS SUR LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 5

- Lutte contre le trafic d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle et de leur travail, TICSA, phase II (Bangladesh, Népal, Sri Lanka, Pakistan, Indonésie et Thaïlande).
- Lutte contre le trafic d'enfants (Cambodge, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Viet Nam et province chinoise du Yunnan), Phase II.
- Evaluation de la situation des enfants engagés dans la production, la vente et le trafic de stupéfiants (Indonésie, Philippines et Thaïlande).
- Lutte contre l'exploitation des enfants domestiques (Cambodge et Indonésie en Asie).
- Campagne de sensibilisation de l'APEC: élimination des pires formes de travail des enfants et offre d'opportunités éducatives (Indonésie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam en Asie).

PROJETS NATIONAUX APPLIQUÉS À UN SECTEUR OU UNE RÉGION AXÉS SUR DES PIRES FORMES SPÉCIFIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 12

Bangladesh (3): travaux dangereux, secteur informel et secteur de l'habillement; Cambodge (1): travaux dangereux; Indonésie (1): chaussures de sport et pêche; Philippines (1): mines d'or; Pakistan (5): tissage de tapis, ballons de football, instruments chirurgicaux, éducation et formation, servitude (achevé en 2002); Inde: travaux dangereux couvrant quatre Etats; Népal (1): travail forcé; Sri Lanka: enfants soldats.

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Même si le nombre d'enfants actifs en Europe et en Asie centrale est loin des chiffres avancés pour l'Asie et l'Afrique, le problème progresse rapidement dans les pays en transition d'Europe orientale et centrale ainsi qu'en Asie centrale. Cette progression tient à plusieurs facteurs tels que la vulnérabilité des familles suite à la transition vers l'économie de marché et aux conflits armés et crises politiques qui ont affecté plusieurs pays de la région. Trois pires formes de travail des enfants posent un problème particulier: travail urbain informel (enfants des rues), travaux dangereux dans l'agriculture et trafic des enfants.

Les activités exercées par les enfants des rues, qui sont probablement celles le plus exposées aux regards extérieurs, incluent notamment: vente de nourriture et de biens de consommation, cirage de chaussures, lavage de pare-brise, tri des ordures, chargement et déchargement de marchandises. On estime par exemple qu'un million d'enfants sans abri vit dans la Fédération de Russie et qu'ils sont 5 000 dans les rues de Bucarest, en Roumanie.

Les enfants engagés dans des travaux agricoles dangereux mélangent, transportent et pulvérisent des pesticides, des engrais et des herbicides qui sont parfois extrêmement toxiques. En Roumanie, plus de 70 pour cent des enfants travaillant dans l'agriculture ont entre 6 et 14 ans.

Selon l'UNICEF, près de 500 000 femmes et fillettes sont victimes de trafic chaque année en Europe, majoritairement en provenance des anciens Etats soviétiques. Le trafic d'enfants en Europe génère plus de 9 milliards de dollars des Etats-Unis. par an. Les enfants des deux sexes originaires des régions rurales sont souvent acheminés vers les centres urbains ou des pays plus riches à des fins d'exploitation de leur travail, incluant la prostitution. L'Albanie par exemple est un pays pourvoyeur, de transit et destinataire du trafic d'enfants. Le ministère de l'Ordre public estime qu'entre 1992 et 2000, 4 000 enfants ont été victimes de trafic pour alimenter majoritairement la domesticité, la mendicité et l'agriculture.

L'IPEC renforce son travail en Europe orientale et centrale, et en Asie centrale et il élargit les programmes axés sur la lutte contre les pires formes de travail des enfants cités précédemment. Un programme sous-régional de lutte contre le trafic est en cours de lancement dans la région des Balkans et l'Ukraine. Des programmes régionaux de lutte contre les pires formes de travail infantile intéressant l'Europe du Sud-Est et les anciennes Républiques soviétiques d'Asie centrale sont en préparation. En outre, de vastes programmes nationaux sont actuellement mis en œuvre en Albanie, Roumanie, Turquie et Ukraine. En Russie, les progrès enregistrés dans le cadre du programme pour les enfants des rues de Saint-Petersbourg ont retenu l'attention du public et des pouvoirs publics à l'échelon national et des médias internationaux. La recherche et les conseils pour l'élaboration de politiques ont été fournis à davantage de pays. L'IPEC s'apprête à mobiliser des ressources additionnelles en vue de financer les nouvelles activités prévues dans la région.

Réponses bénéficiant du soutien de l'IPEC

PAD NATIONAUX OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 1

Financement garanti: Turquie.

PROGRAMMES NATIONAUX OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 5

Albanie, Roumanie, Russie, Turquie et Ukraine.

PROJETS NATIONAUX ET RÉGIONAUX AXÉS SUR DES PIRES FORMES SPÉCIFIQUES DE TRAVAIL DES ENFANTS OPÉRATIONNELS EN 2002-2003

- Projet pour les enfants des rues, phase I (Saint-Petersbourg, Russie).
- Pires formes de travail des enfants, phase initiale (région de Léningrad, Russie).
- Trafic d'enfants dans certains pays des Balkans et en Ukraine, phase I (Albanie, Moldavie, Roumanie et Ukraine).
- Projets luttant contre les pires formes de travail des enfants dans les pays participant au Pacte de stabilité d'Europe centrale et orientale en cours de lancement (Albanie, Bulgarie, Kosovo, Moldavie, Roumanie).

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

On estime qu'un enfant sur cinq, soit 21,9 millions, d'enfants, travaille en Amérique latine et aux Caraïbes. La grande majorité vit dans les régions rurales et 17,4 millions d'entre eux ont moins de 15 ans, qui est dans bien des cas un âge inférieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi. L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et la domesticité enfantine posent un problème particulier à la région et ces deux fléaux sont la cible privilégiée de plusieurs programmes importants de l'IPEC aux niveaux national et régional. De nombreux enfants sont également affectés à des travaux dangereux dans des secteurs à haut risque tels que les mines, le tri des ordures, la fabrication de feux d'artifice, la pêche, l'agriculture et les petites activités manufacturières. Au rang des multiples défis posés à l'IPEC dans la région figurent la définition et la localisation des travaux dangereux, et le développement de systèmes de suivi du travail des enfants.

L'IPEC est depuis longtemps actif en Amérique latine où il a développé une solide approche régionale dans le cadre de ses activités. Celle-ci prône l'éradication du travail des enfants dans les agendas régionaux par le biais d'une participation aux forums régionaux et aux déclarations et accords à l'échelon régional (33 jusqu'à présent). Dix-huit pays disposent d'un comité directeur national auquel participent plus de 300 institutions publiques incluant les ministères gouvernementaux, les organisations d'employeurs et de travailleurs, et la société civile. L'IPEC a dispensé aux parties prenantes nationales une formation axée sur la sensibilisation et il s'emploie à promouvoir leur participation effective. L'IPEC a fourni une assistance technique pour le développement de 13 plans d'action nationaux visant à prévenir et éradiquer le travail des enfants.

Treize réunions et ateliers régionaux et sous-régionaux importants ont été menés au cours de la période biennale. Des systèmes d'information régionaux sont également en cours de création. Des pages Web sont consacrées à l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et au Brésil auxquelles s'ajoutent deux bulletins sous-régionaux, permettant ainsi de faciliter l'accès aux informations disponibles sur le travail des enfants et sur les programmes de l'IPEC ainsi que leur diffusion.

Au cours de la prochaine biennale, l'IPEC accentuera ses efforts en vue de mobiliser la société afin qu'elle change d'attitude envers le travail des enfants. L'accent sera également mis sur l'intégration du travail des enfants dans les politiques et programmes gouvernementaux en Amérique latine, notamment ceux axés sur l'éradication de la pauvreté et l'éducation. L'IPEC se concentrera également sur le développement de programmes de formation qualifiante efficaces et peu coûteux à l'intention des adolescents.

Réponses bénéficiant du soutien de l'IPEC**PAD NATIONAUX OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 5**

Mis en œuvre: El Salvador, Costa Rica et République dominicaine.

Financement garanti: Equateur et Brésil
Implementing: El Salvador, Costa Rica and the Dominican Republic.

PROGRAMMES NATIONAUX OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 3

Jamaïque, Brésil, Panama.

PROJETS AXÉS SUR LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 16***Niveau national: 8***

- Domesticité enfantine (Haïti); exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (Mexique); triage des ordures (Equateur et Nicaragua); fabrication de feux d'artifice (El Salvador et Guatemala); production de cailloux (Guatemala); mines (Colombie).

Niveau sous-régional: 8

- Domesticité des enfants (Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama; Brésil, Colombie, Paraguay et Pérou).
- Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama; Argentine, Brésil et Paraguay).
- Plantations de café (Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua).
- Agriculture commerciale (République dominicaine, Guatemala, Honduras et Nicaragua).
- Tri des ordures (El Salvador, Guatemala et Honduras).
- Mines (Equateur, Bolivie et Pérou).

AUTRES PROGRAMMES RÉGIONAUX OPÉRATIONNELS EN 2002-2003: 2

- Elimination du travail des enfants en Amérique latine (Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou et Uruguay).
- Lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les Antilles anglaises et néerlandaises (Bahamas, Belize, Guyane, Suriname et Trinité-et-Tobago).

3.1. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

L'approche stratégique de l'IPEC a été examinée lors de l'atelier consultatif sur la planification stratégique et la gestion des activités (avril 2003, Turin, Italie), qui a réuni quarante-cinq membres du personnel de l'IPEC travaillant dans le cadre de programmes mis en œuvre par l'IPEC à travers le monde; ceux-ci ont débattu de la réorientation du travail de l'IPEC rendue nécessaire par l'impact des programmes. S'appuyant sur les directives fournies par le programme et budget 2004-2005, les participants ont analysé la future stratégie de l'IPEC. L'atelier a appliqué la méthodologie SPIF pour identifier les résultats escomptés à différents niveaux en vue de garantir l'impact global.

Cet exercice a été l'occasion de réaffirmer le rôle principal dévolu à l'IPEC qui se résume à faciliter l'action et à prodiguer des conseils en assurant la promotion de l'élaboration de politiques en amont en vue d'aider les pays à réaliser l'objectif lié à l'élimination des pires formes de travail des enfants et à satisfaire la forte demande d'assistance en provenance des pays ayant ratifié la convention n° 182. De l'opinion générale, l'IPEC devrait continuer à combiner des interventions politiques en amont en vue de créer un environnement favorable à l'éradication du travail des enfants, avec des activités de services en aval à l'échelon de la communauté afin de garantir une couverture globale à l'échelon du pays.

3.2. GESTION DU PROGRAMME

3.2.1. L'IPEC sur le terrain

L'IPEC a été conçu comme une activité décentralisée et il continue d'évoluer en ce sens. Les structures et mécanismes de soutien dont dispose l'IPEC sur le terrain incluent les bureaux de l'OIT (nationaux, sous-régionaux et régionaux), le personnel de l'IPEC en poste dans les bureaux de zone et les spécialistes du travail des enfants récem-

ment nommés à l'échelon régional/sous-régional à Bangkok, New Delhi, Abidjan et Lima. Divers membres du personnel d'assistance technique, allant des conseillers techniques principaux pour les projets régionaux aux spécialistes des évaluations, des enquêtes et de la programmation, sont affectés dans certains bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux.

A l'échelon national, les comités directeurs nationaux et les comités consultatifs du projet/programme appuient et facilitent le travail de l'IPEC. L'accueil favorable réservé à l'IPEC et son point fort tiennent en partie à l'ampleur et l'intensité du travail qu'il accomplit (qui va de la base jusqu'au niveau politique national), à sa prise en compte de l'expertise nationale et aux mécanismes de promotion de la capacité nationale qui reflètent les préoccupations nationales et encouragent la durabilité. Cette approche exige de l'IPEC qu'il s'efforce en permanence de rationaliser les procédures, maintenir la qualité, garantir la pertinence et mettre en place des contrôles administratifs et financiers.

Certains pays exécutent plusieurs projets de l'IPEC et cette multiplicité pose des problèmes de gestion et de coordination. Afin de garantir la cohérence et l'intégration au niveau national, il est impératif que le personnel s'organise, dans chaque pays, en une **équipe nationale de l'IPEC** plutôt que comme une entité indépendante. A cet effet, l'IPEC prend actuellement des mesures pour organiser les divers projets et activités, et les regrouper au sein d'un **programme national de l'IPEC**¹ précis et cohérent, conforme aux objectifs de l'IPEC spécifiques à chaque pays et prenant en compte les besoins nationaux.

Dans cette optique, des **point focaux de l'IPEC** sont actuellement désignés parmi les coordinateurs/directeurs nationaux de chaque pays dans lequel l'IPEC exécute plus d'un projet. Leur principale fonction sera de tenir l'IPEC informé

¹ Il est ici fait référence non pas aux modalités du programme national de l'IPEC, mais aux multiples activités, projets et services consultatifs à disposition pour un pays donné.

des principaux développements et tendances dans le pays, de coordonner la rédaction des rapports soumis aux comités directeurs nationaux et au siège de l'IPEC, et de faciliter le travail de l'IPEC en cours et en préparation dans le pays concerné. Pour soutenir davantage les équipes nationales de l'IPEC, en 2004-2005, l'IPEC élaborera également dans les pays concernés, une **stratégie nationale et des objectifs opérationnels nationaux de l'IPEC** en vue d'une vision commune. Ils seront étroitement liés aux programmes nationaux de l'OIT, incluant les initiatives nationales pour le travail décent. La coordination et la mise en commun des ressources sont essentielles et l'IPEC a déjà pris des mesures en ce sens.

3.2.2. L'IPEC au siège

A son siège de Genève, l'IPEC fait partie du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail. Il s'organise en deux sous-programmes: Politique, connaissance et sensibilisation (POL) et Activités Opérationnelles (OPS). Les orientations politiques générales et les services sont fournis à l'échelon du département. Les principales fonctions de ces sous-programmes sont brièvement décrites ci-après.

Sous-programme Politique, connaissance et sensibilisation: ce sous-programme s'occupe de statistique, de recherche, de problèmes juridiques et de projets menés dans le cadre de la campagne globale. L'unité de statistique et de recherche est responsable du développement et de l'actualisation des instruments et méthodologies statistiques, de la formation et du renforcement de la capacité, de l'analyse statistique et du traitement des données, et de l'archivage. La recherche porte sur la conceptualisation et le développement des méthodologies de recherche et d'évaluation, et sur l'offre d'analyse et d'orientations à caractère politique. L'unité juridique analyse les rapports d'activité nationaux permettant de veiller au respect des obligations des conventions n^{os} 138 et 182; cette activité est une composante fondamentale des mécanismes de contrôle de l'application des normes en vigueur à l'OIT. Les mandats bénéficient d'analyses et de conseils juridiques sur la législation nationale et l'application des conventions n^{os} 138 et 182. Les questions juridiques intéressant le nouvel accent mis sur les pires formes de travail des enfants sont également conceptualisées. Le cas échéant, des orientations juridiques sont fournies sur le travail de l'IPEC. Les fonctions sensibilisation et de campagne sont traitées en colla-

boration avec le Département de la communication de l'OIT.

Sous-programme Activités Opérationnelles: ce sous-programme concerne directement la gestion des projets opérationnels de l'IPEC et autres activités assimilées. Elle se divise en trois volets principaux: 1) soutien aux programmes, établissement de rapports et planification des ressources, 2) gammes de produits techniques et création de réseaux, et 3) élaboration, évaluation et documentation. Le **volet concernant le soutien aux programmes, l'établissement des rapports et la planification des ressources** se divise en deux unités: l'unité de soutien aux programmes et l'unité de la planification des ressources et de l'établissement des rapports. La première est principalement chargée de la surveillance globale et de la gestion des projets menés sur le terrain par l'IPEC, et elle joue un rôle important dans le développement de nouveaux programmes et projets. Elle participe à toutes les étapes de la mise en œuvre et de l'exécution, et est également responsable du maintien des relations entre l'OIT et les structures de l'IPEC sur le terrain. L'unité de la planification des ressources et de l'établissement de rapports est chargée du programme et budget de l'IPEC, de la planification des ressources qui doit concilier besoins et disponibilités, et de la coordination de la soumission des rapports aux différents donateurs; elle doit également servir de point focal pour les donateurs en ce qui concerne l'administration du budget. **L'unité en charge de la gamme de produits techniques et de la création de réseaux** se décompose en quatre composantes axées sur les politiques de développement et les PAD, les travaux dangereux et le suivi du travail des enfants, les groupes vulnérables, et l'éducation et la mobilisation sociale. Elle garantit la qualité technique des produits de l'IPEC, offre des stratégies et des orientations politiques sur les questions émergentes, renforce la base de connaissance technique, fait la synthèse des expériences menées sur le terrain et développe des modèles d'approche. Elle est également responsable de la création et du fonctionnement des réseaux de partenaires et de parties prenantes, de l'intégration du travail des enfants dans les politiques de développement et du soutien technique au respect des dispositions de la convention n^o 182. Cette unité renforce graduellement sa capacité de traiter du dialogue social et de la coopération avec les organisations d'employeurs et de travailleurs.

L'unité en charge de l'élaboration, de l'évaluation et de la documentation fait directement rapport au directeur des activités et fournit également

des services au sous-programme Politique et sensibilisation. Elle couvre quatre secteurs: 1) soutien méthodologique et gestionnaire aux enseignements tirés et aux bonnes pratiques; 2) soutien technique à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets, incluant l'évaluation de l'impact et les études de suivi, 3) soutien à la planification, la coordination et la gestion de l'évaluation des programmes et des projets, incluant des évaluations thématiques et stratégiques, et 4) soutien à l'élaboration et la gestion du site Web de l'IPEC et de la base de données du programme de l'IPEC et documentation associée.

3.2.3. Développement des ressources humaines de l'IPEC

Au cours des années, la capacité d'absorption de l'IPEC a été renforcée. Alors que l'IPEC est en partie financé par le budget ordinaire de l'OIT, il est toujours tributaire du soutien des donateurs pour subventionner le personnel nécessaire à la mise en œuvre des programmes en cours et au développement de nouvelles approches novatrices pour lutter contre le travail des enfants. En conséquence, au cours de la biennale, l'IPEC a fait un effort concerté pour rationaliser davantage l'organisation en garantissant que les fonds sont bien affectés aux secteurs prioritaires, que les frais généraux sont réduits au minimum et que le soutien de l'OIT est prompt et renforcé.

Quatre des cinq spécialistes du travail des enfants en poste dans les bureaux régionaux et sous-régionaux de l'OIT ont été pourvus, renforçant ainsi la capacité technique de l'IPEC sur le terrain et intégrant davantage l'IPEC à la structure opérationnelle de l'OIT. L'introduction d'un nouveau contrat pour les services organiques nationaux a permis d'accorder au personnel de l'IPEC sur le terrain le statut de fonctionnaires du BIT.

Il faut noter que les contraintes budgétaires compromettent le développement des ressources humaines au siège de l'IPEC et la capacité du personnel du sous-programme Politique, connaissance et sensibilisation. Cette situation reflète la dépendance de l'IPEC vis-à-vis du soutien volontaire des donateurs dans le cadre du financement de ses principales activités.

Capacité du personnel: Outre la réunion de planification stratégique de Turin mentionnée précédemment, des séminaires ont été organisés en 2002 pour le personnel régional basé en Asie, Afrique, Amérique centrale et latine et Europe. Ceux-ci entraient dans le cadre des efforts consentis par

l'IPEC pour renforcer davantage la gestion sur le terrain et améliorer la capacité interne liée à l'évaluation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets. Les séminaires ont également été l'occasion d'entamer le processus de planification stratégique et de tenir le personnel de terrain informé sur les récents développements intervenus dans des secteurs tels que les PAD, le suivi du travail des enfants et la création de réseaux.

L'ensemble du personnel de l'IPEC basé à Genève et sur le terrain en Afrique australe et orientale, en Asie, dans les Amériques, les Etats arabes et en Europe a bénéficié d'une formation sur la notion de genre, adaptée aux besoins des divers fonctionnaires techniques et du programme, et elle avait pour objectif de les aider à élaborer et mettre en œuvre des projets attentifs à la notion de genre.

Des réunions consultatives ont été organisées pour le personnel de l'IPEC en Asie, Afrique et à Turin pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Amérique latine, afin d'examiner l'expérience accumulée jusqu'alors par l'IPEC en ce qui concerne les systèmes de suivi du travail des enfants et d'affiner les principaux concepts de ce suivi. Des consultations similaires se sont également déroulées sur la même période avec SafeWork, notamment en ce qui concerne le rôle de l'inspection du travail dans le suivi du travail des enfants.

3.2.4. Procédures opérationnelles

Suite à l'audit externe mené en 1999, l'IPEC a continué à analyser et affiner ses procédures et méthodes. Le format standard de sous-traitance a été révisé et il a permis de renforcer considérablement le travail de l'OIT en rapport avec les agences d'exécution insuffisamment performantes, et donc de réduire les pertes. La finalisation du nouveau format a également permis à l'IPEC de progresser dans sa collaboration avec PROCUREMENT en vue d'automatiser la production des contrats et de réduire les tâches administratives.

Manuel des activités opérationnelles de l'IPEC: Il est essentiel que le personnel de l'IPEC ait une compréhension claire des méthodes et procédures qu'utilise l'IPEC dans les activités qu'il mène sur le terrain. L'IPEC a récemment révisé son manuel des activités opérationnelles, dont la dernière mise à jour datait de 2000. Il inclut des sections sur les questions substantielles clés et les directives pour l'élaboration, le suivi, l'établissement des rapports et les évaluations des programmes. Il fournit des directives, des liens internet et des formats

utilisables pour l'approbation des programmes d'action, les accords avec les agences d'exécution et autres aspects des opérations sur le terrain. L'IPEC espère que ce nouveau manuel contribuera à améliorer l'efficacité, la cohérence et le traitement de diverses tâches sur le terrain. Il est disponible pour le personnel de l'IPEC sur le site intranet de l'OIT, sur l'internet et CD-ROM, et il sera imprimé ultérieurement pour les bureaux ayant difficilement accès à l'internet.

Plans de suivi des projets: Au cours de la biennale, l'IPEC a développé et adopté des plans de suivi des projets qui sont un instrument opérationnel destiné aux directeurs des projets de l'IPEC. Associés aux plans de travail et aux systèmes détaillés de suivi des projets, ils servent à évaluer les progrès et à identifier les ajustements nécessaires à la mise en œuvre.

3.2.5. Accentuation de la décentralisation

Au cours de la biennale, l'IPEC a accentué la décentralisation des responsabilités financières vers le terrain. Plus de 70 pour cent des projets de l'IPEC sont désormais financés de façon décentralisée. Au

vu des difficultés rencontrées au niveau administratif, l'IPEC continue à travailler avec les bureaux de zone de l'OIT, à la rationalisation des procédures administratives dans plusieurs secteurs, incluant notamment la soumission des propositions contractuelles des projets à PROCUREMENT, le traitement des autorisations de paiement aux agences d'exécution et l'enregistrement des dépenses. L'actualisation du manuel des activités opérationnelles de l'IPEC contribuera également à la rationalisation de ces procédures car il fournit des instructions et clarifie les procédures et méthodes. La désignation des quatre² spécialistes du travail des enfants soutiendra davantage les efforts de décentralisation de l'IPEC.

L'exécution, à la fois qualitative et quantitative, est toujours un secteur prioritaire de la gestion de l'IPEC et un travail considérable a été accompli pour garantir que les fonctions financières et administratives, et le personnel de soutien du programme vont en ce sens.

² Le poste de second Spécialiste du Travail des enfants tel qu'il a été approuvé lors du Programme et budget 2002-2003 est toujours à pourvoir en Afrique.

PARTIE II

Points forts thématiques

Cette partie s'intéresse à trois thèmes importants pour les travaux que l'IPEC mène actuellement ou qu'il s'apprête à exécuter au cours de la prochaine biennale.

Divers programmes assortis de délais (PAD) sont en cours d'application tandis que de nombreux Etats Membres jettent actuellement les bases nécessaires à la mise en œuvre de tels programmes dans les années à venir. La première partie, **«Concept et mise en œuvre des programmes assortis de délais»**, porte sur le développement de l'approche des PAD, les principes sous-jacents et les résultats enregistrés jusqu'à ce jour. Ces concepts, ainsi que les explications et conseils relatifs aux nombreuses facettes de ce type de programme axés sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, sont développés davantage dans le manuel pour la planification de l'action des PAD publié récemment et cité dans la partie I, section 2.4.1.

L'éducation a toujours été une composante importante des interventions de l'IPEC ciblant directement les enfants qui travaillent ou les enfants à risque. Lorsque la stratégie de l'IPEC a évolué

pour prôner un renforcement de l'environnement afin qu'il favorise l'action contre le travail des enfants, l'accent a été davantage mis sur la politique éducative. La deuxième partie, **«Importance de l'éducation dans l'élimination du travail des enfants»**, explique l'importance cruciale de l'éducation et examine la stratégie éducative développée par l'IPEC, à la fois en termes de réforme politique et d'interventions ciblées, en vue d'aider les enfants.

Les effets pervers du travail des enfants sur les jeunes et leur avenir sont bien documentés et on reconnaît largement qu'ils constituent une raison motivant l'élimination d'un tel fléau. Une étude à paraître prochainement, menée par l'unité de recherche de l'IPEC sur les coûts et bénéfices de l'élimination du travail des enfants, permettra de renforcer cet argument en montrant tout l'intérêt économique à long terme que peuvent tirer les pays de l'éradication du travail infantile. La troisième partie, **«Argumentation économique des coûts et bénéfices de l'élimination du travail des enfants»**, porte sur les composantes de l'étude et la méthodologie utilisée.

II.1. CONCEPT ET MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ASSORTIS DE DÉLAIS

La convention n° 182 exhorte les Etats Membres de l'OIT à «prendre des mesures immédiates et efficaces»¹ pour empêcher que des enfants ne s'engagent dans les pires formes de travail des enfants, prévoir l'aide pour soustraire les enfants des pires formes de travail infantile et pour assurer leur réadaptation et leur intégration sociale, et assurer l'accès à l'éducation de base gratuite pour tous les enfants qui auront été soustraits de ce type d'activités. L'approche des programmes assortis de délais (PAD) est un des moyens dont disposent les Etats Membres pour respecter les dispositions de la convention.

Les PAD constituent un cadre global permettant aux gouvernements de définir des actions prévoyant des cibles bien définies. Ils regroupent une série de politiques et de programmes intégrés et coordonnés dotés d'objectifs clairs, de cibles spécifiques et d'un calendrier précis, en vue de prévenir et d'éliminer les pires formes de travail des enfants dans un pays donné. Ils mettent l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du travail infantile, en reliant l'action à la politique de développement national, aux tendances et stratégies macro-économiques, et aux méthodes et résultats démographiques et du marché de l'emploi, en mettant particulièrement l'accent sur les politiques économiques et sociales de lutte contre la pauvreté, et de promouvoir l'éducation de base universelle et la mobilisation sociale. Le calendrier des PAD est fixé en tenant compte de la prévalence des pires formes de travail des enfants, de la disponibilité des ressources, du niveau d'expertise locale et autres conditions spécifiques au pays concerné.

Axés fortement sur l'élimination rapide des pires formes de travail des enfants, les PAD s'inscrivent parfaitement dans la progression logique du travail effectué jusqu'à présent par l'IPEC tout en tirant parti de l'expérience accumulée depuis le démarrage du programme. Les PAD utilisent de nombreuses approches couronnées de succès adoptées dans le passé, notamment par l'IPEC, pour élaborer un vaste programme global regroupant des actions politiques en amont (sensibilisation,

législation et application, éducation, emploi et protection sociale) avec des actions relatives au retrait et à la réadaptation. L'IPEC considère les PAD comme un moyen stratégique clé de renforcer l'impact sur les pires formes de travail des enfants.

1.1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES ASSORTIS DE DÉLAIS

Les principales caractéristiques des programmes assortis de délais sont les suivantes:

- ils sont initiés et gérés par chaque pays en termes de planification, mise en œuvre et mobilisation des ressources;
- ils sont globaux et doivent être totalement intégrés aux plans de développement national;
- ils exigent une forte participation des diverses parties prenantes, incluant les responsables politiques, les praticiens, les associations d'employeurs et de travailleurs, les donateurs, les partenaires d'exécution actuels et futurs, les agences publiques et privées, et les groupes cibles;
- ils doivent être suffisamment flexibles pour s'adapter au contexte national spécifique à chaque pays; et
- ils doivent s'appuyer sur une vaste collecte et analyse de données.

En outre, les interventions menées dans le cadre de ces programmes doivent faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation systématiques afin de garantir la réalisation effective et opportune de l'objectif lié à l'élimination des pires formes de travail des enfants. Ces caractéristiques sont examinées ci-après.

¹ Convention n° 182, article 7, 2).

1.1.1. Contrôle national des PAD

La responsabilité première du développement et de la mise en œuvre des programmes assortis de délais revient aux agences et institutions nationales. Pour être efficaces et durables, le développement et la mise en œuvre de programmes multisectoriels de l'ampleur des PAD doivent être entièrement sous le contrôle des pays concernés. Il est de la responsabilité des gouvernements de lancer le processus de développement des PAD, de désigner ou de créer les mécanismes institutionnels utiles à la mise en œuvre, et de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires. L'IPEC, avec le soutien de la communauté internationale, peut appuyer ces obligations en fournissant des ressources additionnelles et une assistance technique. Le rôle de l'IPEC en matière de développement et de mise en œuvre des programmes se borne à catalyser et faciliter l'action et à fournir une assistance politique/technique. La responsabilité nationale inclut également la participation active des agences gouvernementales, des partenaires sociaux et des organisations non gouvernementales.

Seul l'engagement politique au niveau national peut garantir une mise en œuvre en douceur et la durabilité des PAD. L'engagement ferme du gouvernement est un préalable essentiel à la formulation de politiques et de programmes proactifs, à la prise en compte du problème posé par le travail des enfants dans la législation et les politiques et programmes de développement à l'échelon national, et à la mobilisation des ressources nationales nécessaires à l'éradication des pires formes de travail des enfants.

L'encadré 10 montre la façon dont l'appropriation nationale du PAD s'est déroulée en Afrique du Sud.

1.1.2. Une approche globale intégrée

Les PAD reposent sur le principe selon lequel l'élimination durable du travail des enfants ne saurait être réalisée sans s'attaquer efficacement aux causes profondes du fléau. La nature multisectorielle des causes et conséquences du travail infantile exige une approche globale couvrant de nombreux secteurs économiques et sociaux. En fait, l'approche idéale pour la mise en œuvre d'un PAD consiste à généraliser sa prise en compte, ou à l'«intégrer» pleinement dans un plan de développement national plus large ayant pour objectif de réduire la pauvreté dans des secteurs comme

l'éducation, l'emploi, les activités génératrices de revenus, la protection sociale et la santé.

L'intégration permet également un ciblage conjoint avec des programmes œuvrant dans les secteurs précédemment cités du développement économique et social; les ressources affectées à d'autres objectifs sociaux peuvent donc être utilisées au bénéfice des victimes du travail des enfants et des enfants à risque. Les interventions des PAD devraient exploiter les synergies entre les secteurs et les parties prenantes pour garantir la durabilité.

1.1.3. Participation élargie

La méthode des PAD fait évoluer plus avant l'approche de l'IPEC fondée sur la participation. Elle associe les ministères et les agences gouvernementales aux niveaux central et local ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs, les ministères du Travail et des ONG traditionnelles aux différentes étapes de la préparation et de la mise en œuvre des programmes. L'analyse des problèmes, l'identification des zones et secteurs d'intervention, le ciblage, le choix des stratégies et les modalités de mise en œuvre, la mobilisation des ressources et autres étapes du développement des programmes exigent donc une vaste consultation des parties prenantes clés. En outre, pour être effective et efficace, la mise en œuvre des PAD exige que soient conclus des accords sur les mécanismes de coordination multi-agences et multisectoriels; on peut s'appuyer à cet effet sur les mécanismes déjà en place lorsque qu'existent des accords appropriés, ou créer de nouveaux mécanismes, si nécessaire.

On ne soulignera jamais assez l'importance pour les PAD d'une assise sociale forte, qui doit s'accompagner d'une sensibilisation et d'un soutien ainsi que d'une participation active des enfants et de leur famille, des enseignants, des communautés locales, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des ONG, des gouvernements centraux et locaux, et des médias.

1.1.4. Flexibilité

Le nombre et le type d'interventions spécifiques à un PAD dépendent de façon évidente de l'ampleur et de la complexité du problème posé par le travail des enfants, incluant des causes spécifiques et des conséquences des pires formes les plus répandues de travail infantile, des lacunes

ENCADRÉ 10. LE GOUVERNEMENT DE L'AFRIQUE DU SUD S'IMPLIQUE AU PLUS HAUT NIVEAU DANS LE PAD MIS EN ŒUVRE À L'ÉCHELON NATIONAL

Le gouvernement sud-africain s'est engagé à apporter une solution globale au problème posé par le travail des enfants dans le pays. Il a commencé par développer en 1996 un vaste plan national d'action (Programme d'action contre le travail des enfants, CLAP) en vue d'éliminer le travail infantile. Celui-ci a démarré par une collecte de données et autres informations sur le travail des enfants puis leur analyse; en 1999, s'est déroulée la première enquête nationale sur le travail des enfants menée auprès des ménages. Puis de vastes consultations politiques ont eu lieu avec de diverses parties prenantes, dont les enfants. Ce processus consultatif a débouché sur une ébauche du programme CLAP auquel ont participé de nombreuses agences gouvernementales. Se présentant actuellement sous la forme d'un livre blanc du gouvernement, il devrait recevoir bientôt l'approbation finale des pouvoirs publics. Grâce au programme CLAP, l'Afrique du Sud était bien placée pour développer un PAD en vue de s'attaquer aux pires formes de travail infantile. En fait, les deux programmes se complètent bien et diverses composantes du programme CLAP se rapportant aux pires formes de travail des enfants sont désormais intégrées au cadre du PAD.

L'IPEC s'apprête à mettre en œuvre un projet USDOL financé par l'IPEC d'une durée de trois ans en vue d'appuyer le PAD. Les interventions du projet sont directement liées aux actions identifiées dans le projet CLAP. Afin de rendre l'environnement plus favorable, le projet va parrainer une nouvelle recherche et des discussions politiques dans l'optique de renforcer la connaissance et la capacité des institutions pertinentes. Il cherchera à mobiliser des ressources et établira des liens avec d'autres cadres politiques et programmatiques nationaux. On étudiera diverses méthodes en vue de cibler plus efficacement le lancement, par le gouvernement et des parties prenantes, de programmes et politiques axés sur la pauvreté, l'emploi, les questions sociales et du travail dans des secteurs où le travail infantile porte gravement préjudice aux enfants. Le projet inclut également des composantes liées à une réforme de la législation, au renforcement de la sensibilisation et à la mobilisation sociale.

Les interventions en aval mettront l'accent sur les méthodologies s'attaquant aux pires formes ciblées de travail des enfants (servitude, trafic, exploitation sexuelle à des fins commerciales, et utilisation d'enfants aux fins d'activités illicites) et renforçant la capacité locale à contrôler et gérer l'action. Il soutiendra les mesures existantes concernant les filets de sécurité sociale et les opportunités économiques au bénéfice des familles et communautés pauvres exposées aux pires formes de travail des enfants. Afin de garantir que les enfants soustraits des pires formes de travail infantile ne réintègrent pas le marché du travail, des alternatives éducatives appropriées et de qualité seront fournies; elles s'appuieront sur le travail effectué par le gouvernement sud-africain à l'échelon national.

politiques à combler à court et moyen terme et de l'adéquation des infrastructures et services disponibles pour s'attaquer au problème. La configuration des composantes du programme dépend également de la disponibilité des ressources humaines et financières, de la capacité de mise en œuvre et de la fermeté du soutien politique et social. Ces facteurs influenceront également les délais nécessaires au règlement efficace du problème.

Toutes ces considérations montrent que l'approche doit être fondée sur un principe de *flexibilité*. Les PAD sont conçus de façon à prendre en compte la diversité des contextes nationaux, notamment pour ce qui touche l'ampleur et la nature des pires formes de travail des enfants, ainsi que les différences de capacité technique et institutionnelle. Selon l'ampleur du problème et la dis-

ponibilité des ressources humaines et financières, un PAD pourra démarrer sur une grande échelle et se fixer pour objectif d'éliminer toutes les pires formes de travail des enfants en une période de temps très courte; ou il pourra commencer sur une échelle relativement petite puis adopter un plan de lancement graduel s'étendant sur une période de temps plus importante. Par exemple, le programme pourrait au départ se concentrer sur une sélection des pires formes de travail des enfants et s'élargir graduellement à d'autres pires formes. De façon similaire, il pourra commencer par quelques régions géographiques avant de s'étendre progressivement à l'ensemble du pays. La vitesse d'expansion du PAD pourra être fonction de la vitesse de propagation et de la gravité du problème posé par l'exploitation des enfants et de la disponibilité des ressources.

1.1.5. La planification s'appuie sur une collecte et une analyse sérieuses des données

L'approche prônée par les PAD fait également évoluer plus avant le processus de formulation du programme entre l'IPEC et ses partenaires jusqu'alors fondé sur des données empiriques. Bien que peu de projets bénéficiant du soutien de l'IPEC soient développés sans une analyse de la situation fondée sur une collecte de données quelconque, les PAD bénéficient d'une collecte et d'une analyse des données inégales. Le ferme soutien de l'IPEC en faveur de l'adoption d'une approche fondée sur les données pour le développement des PAD vise à améliorer l'élaboration du programme et à renforcer l'efficacité des interventions. Les différentes étapes du développement des PAD sont les suivantes:

- études préparatoires en vue d'évaluer l'ampleur et la nature du travail des enfants dans des secteurs et des industries clés recourant fortement à la main-d'œuvre infantile;
- analyse des causes et des conséquences du travail des enfants;
- analyses politiques dans des domaines tels que la législation du travail, la législation et son application, l'éducation et le développement économique national, incluant les stratégies de réduction de la pauvreté;
- études sur la sécurité et la santé au travail relativement aux enfants; et
- un «recensement des interventions» montrant l'expérience des partenaires clés en matière de mise en œuvre des projets et politiques.

L'analyse des données et l'examen des politiques permettent d'identifier les formes de travail infantile sur lesquelles doit se concentrer le PAD, d'établir et d'utiliser des indicateurs pour la fixation des objectifs, de formuler des stratégies puis de contrôler et d'évaluer le programme. Le développement de cadres stratégiques logiques, l'analyse des risques sous-jacents et les hypothèses lors de la conception du programme assurent également la promotion d'une planification systématique. Cette approche est essentielle à l'élaboration de programmes cohérents, pragmatiques et pertinents; elle permet également d'évaluer les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs du programme et l'impact des interventions.

Cette attention accrue portée à la planification fondée sur des données a été facilitée par

l'expansion du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIM-POC), qui est le dépositaire des informations liées au travail des enfants en même temps que le pourvoyeur de l'assistance technique nécessaire au renforcement des capacités nationales à collecter et analyser les données sur le sujet. L'IPEC encourage et soutient la meilleure utilisation possible des données existantes, complétées par de nouvelles collectes de données fondées sur des méthodes rentables. Cette approche prône l'analyse et l'utilisation systématiques des données lors du développement et de la mise en œuvre des programmes et politiques.

1.1.6. Suivi et évaluation systématiques des programmes

Le suivi et l'évaluation sont des composantes importantes des programmes assortis de délais. De leur efficacité dépendent la dynamique du programme et l'affinage des objectifs si nécessaire. Ils permettent également de tirer les enseignements qui serviront à l'élaboration des futurs programmes. Un PAD doit avoir des indicateurs et des cibles clairement définis, et un système de gestion des données efficace et rentable pour servir au mieux la planification, le suivi et l'évaluation.

1.2. COMPOSANTES DES PAD

Chaque PAD conjuguera diverses interventions ayant pour objectifs d'empêcher les enfants de s'engager dans les pires formes de travail infantile, de soustraire et réadapter les enfants déjà engagés dans ce type d'activités, et de protéger de l'exploitation et des risques professionnels tous les enfants actifs ayant l'âge légal d'admission à l'emploi.

- les stratégies de **prévention** incluent les efforts visant à renforcer la législation et son application, améliorer les opportunités éducatives et autres actions en vue de rendre le système éducatif plus accessible et attractif aux enfants des deux sexes, augmenter le revenu familial, et sensibiliser davantage aux conséquences des pires formes de travail des enfants.
- la **réadaptation** inclut principalement la fourniture de services médicaux et d'orientation ainsi que d'opportunités d'éducation et de formation qualifiante à l'intention des enfants libérés du travail infantile.

- la **protection** de l'exploitation et des travaux dangereux touche la législation et le respect des normes du travail ainsi que l'amélioration des conditions de travail.

D'un point de vue général, les mesures des PAD se répartissent en deux catégories: les mesures «en amont» créant les conditions favorables à l'élimination des pires formes du travail des enfants, et les interventions directes «en aval» ciblant les groupes de population ou les secteurs économiques où l'incidence des pires formes de travail infantile est élevée.

Les mesures en amont concernent les questions politiques et institutionnelles dans des zones ou secteurs et elles déterminent la capacité nationale de s'attaquer aux divers aspects du problème posé par le travail des enfants de manière efficace et durable. L'éradication effective des pires formes de travail des enfants exige l'adoption d'une législation spécifique et son application effective, l'élaboration de politiques permettant aux filles et aux garçons d'un âge inférieur à l'âge minimum requis d'admission à l'emploi d'être scolarisés, l'offre aux familles d'alternatives génératrices de revenus en vue de combler la perte de revenus due au retrait des enfants du monde du travail, et un

renforcement de la sensibilisation de la population aux conséquences des pires formes de travail des enfants et à la situation particulière des filles, et sa participation active à la lutte engagée contre le fléau.

Pour être efficace, l'action exige également des dispositifs opérationnels répondant adéquatement aux besoins des enfants engagés dans les pires formes de travail infantile en termes de retrait et services de réadaptation par le biais d'un renforcement de la capacité institutionnelle aux niveaux central, régional et local. Ce renforcement concerne divers aspects de la planification, mise en œuvre et évaluation de l'impact des interventions ainsi que la création de mécanismes durables en vue de localiser les pires formes de travail infantile et d'y répondre. Parmi ces dispositifs figurent des mécanismes de réponse rapide et des systèmes de suivi du travail des enfants.

Par opposition, les interventions ciblées en aval concernent les mesures spécifiques d'assistance directe aux enfants, à leur famille et aux communautés. L'efficacité des PAD dépend de l'appui accordé aux interventions directes destinées aux enfants à risque, aux enfants travailleurs, aux anciens enfants actifs, aux familles et aux communautés. Le cas échéant, ces interventions de-

ENCADRÉ 11. LE VOLET ÉDUCATIF DU PAD APPLIQUÉ À EL SALVADOR FAIT PROGRESSER LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Le volet éducatif du programme assorti de délais mis en œuvre à El Salvador vise à garantir la durabilité du transfert des enfants des formes dangereuses de travail vers l'école. L'initiative couvre 18 municipalités et plus de 26 000 enfants (9 000 enfants actifs et près de 17 000 enfants à risque). De nombreux acteurs nationaux et locaux ont été associés au processus par le biais du comité directeur national du PAD. Au rang des activités figurent:

- formation des enseignants sur les risques du travail des enfants et l'importance de l'éducation;
- développement de modules éducatifs sur le travail des enfants pour intégration dans les programmes scolaires;
- recherche sur l'éducation dans les programmes et collecte des données;
- évaluation des programmes et politiques en vigueur.

Une campagne nationale de sensibilisation est également en cours. Des livres et du matériel pédagogique ont été distribués à 50 écoles réparties dans 13 municipalités non desservies par le ministère de l'Éducation. Cette campagne a concerné plus de 8 000 enfants vivant dans les zones cibles où la pêche et la culture de la canne à sucre sont fortement tributaires du travail infantile. Durant les périodes de vacances, les enseignants s'emploient à encourager les parents de ces zones à scolariser leurs enfants. Les parents sont satisfaits d'apprendre que le coût de l'éducation de leurs enfants sera réduit grâce à la distribution de livres et de matériel par l'IPEC. En conséquence, les effectifs scolaires ont progressé de 10 à 15 pour cent dans les zones cibles. L'IPEC collabore également avec le ministère de l'Éducation et les organisations de la société civile afin de garantir que le plan national lié à l'Éducation pour tous prévoit des objectifs assortis de délais en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants et tient compte de la situation particulière des filles.

vront refléter les besoins spécifiques des enfants en rapport avec leurs âge, sexe, origine ethnique, caste et classe sociale. Les objectifs des actions directes sont les suivants:

- renforcer la *capacité locale* (agences gouvernementales, organisations d'employeurs et de travailleurs, ONG et groupes communautaires) afin de détecter, contrôler et gérer l'action destinée aux enfants engagés dans des pires formes de travail des enfants. Les mesures nécessaires incluent des mécanismes institutionnels communautaires et une base d'informations pour l'identification opportune des enfants actifs et des enfants à risque;
- créer des *mécanismes* de retrait et de réadaptation des enfants engagés dans des pires formes de travail infantile;
- fournir des *alternatives* efficaces d'éducation et de formation professionnelle aux enfants engagés dans des pires formes de travail des enfants et aux enfants à risque;
- prévoir des *filets de sécurité sociale* et des *opportunités économiques* aux familles vulnérables;
- promouvoir des activités de *promotion, sensibilisation* et *mobilisation sociale* à l'échelon local dans le cadre de la prévention de ces formes d'exploitation; et
- créer des *systèmes de suivi du travail des enfants* ainsi que des *mécanismes de réponse rapide* en vue de soustraire les enfants et de leur offrir des services d'orientation, de santé et juridiques.

Lors de l'examen des options du programme, il est important de s'assurer que toutes les interventions majeures essentielles à la réalisation des objectifs du PAD sont en place, sans doublons inutiles. L'élaboration d'un PAD s'efforce d'exploiter les synergies entre les secteurs et les partenaires du programme, en renforçant les interventions existantes, le cas échéant, et en consentant des efforts particuliers en vue de permettre aux groupes cibles du programme d'accéder aux programmes existants, avec de nouvelles interventions spécialement développées en vue de combler les lacunes politique et programmatique.

1.3. MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT DES PAD

El Salvador, le Népal et la République-Unie de Tanzanie ont été les trois premiers pays à se lancer dans la mise en œuvre d'un programme assorti de délais. Trois autres pays (République dominicaine, Costa Rica et Philippines) ont appliqué un PAD en 2002-2003. Huit pays additionnels (Afrique du Sud, Bangladesh, Brésil, Equateur, Indonésie, Pakistan, Sénégal et Turquie) ont suivi le mouvement. L'expérience accumulée dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des PAD ont permis d'affiner le concept, notamment en termes de contenu, cible et liens avec les interventions en cours dans des secteurs comme la politique macro-économique, la réduction de la pauvreté et l'éducation. L'affinage et le développement ultérieur des méthodologies et des stratégies ont également concerné l'intégration des programmes, le rôle du suivi et de l'évaluation dans le renforcement de la connaissance, les composantes réalistes du cadre d'évaluation de l'impact et les systèmes les plus appropriés du contrôle du travail des enfants. Les rôles spécifiques dévolus à l'IPEC et aux unités de l'OIT, et la capacité requise pour assumer ces rôles ont également été clarifiés. Ces questions sont importantes pour la nature des coalitions et des partenariats à développer avec les agences gouvernementales, les partenaires sociaux, les ONG, les groupes communautaires et les donateurs.

Le développement des programmes a également évolué à bien des égards. Si les trois premiers PAD étaient des programmes pilotes financés par un donateur unique, on s'est depuis lors orienté vers un financement conjoint à la fois des activités préparatoires et des interventions des PAD. Pour que davantage de pays parviennent à éradiquer les pires formes de travail des enfants, le financement doit faire appel à plusieurs donateurs. En parallèle, on a admis que les PAD constituaient une structure stratégique faitière couvrant plusieurs projets et interventions extérieures aux projets mis en œuvre par diverses agences et financés par de multiples donateurs. Ces développements soulignent l'importance de créer des coalitions et des réseaux aux niveaux national et international.

La mobilisation des ressources est un préalable essentiel aux interventions menés à grande échelle telles que les programmes assortis de délais. L'adoption des PAD par un nombre croissant de pays prouve clairement qu'il faut regrouper les ressources d'un consortium de plusieurs donateurs. Les ressources nationales doivent également être

augmentées en vue d'appuyer les programmes contribuant à la réalisation des objectifs des PAD, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la réduction de la pauvreté. Dans les pays participant à l'initiative de la Banque mondiale et du FMI pour alléger l'endettement des pays pauvres très endettés (PPTTE), il faut explorer la possibilité de réorienter les ressources générées dans le cadre du programme vers un financement des interventions des PAD. D'autres sources de financement sont possibles, notamment par le biais des subventions et prêts des institutions financières régionales et internationales.

L'appui financier peut prendre la forme d'une contribution directe au budget du PAD dans le cadre des projets de soutien ou d'un financement des activités complémentaires dans le cadre des programmes en cours auxquels participent des agences de développement nationales et interna-

tionales. Il existe également d'autres façons d'élargir le programme, notamment en prélevant les ressources auprès d'autres programmes de développement ou sociaux ayant un impact sur le travail des enfants. Cet aspect revêt un caractère particulier en ce qui concerne les programmes d'éducation et de lutte contre la pauvreté. Il faut alors cibler conjointement les bénéficiaires et/ou intégrer des indicateurs du travail des enfants dans ces programmes, lorsque cela est possible.

L'IPEC contribue souvent à la mobilisation des ressources. Bien souvent, les bureaux sous-régionaux de l'OIT et le personnel de l'IPEC au siège et sur le terrain entretiennent des contacts directs avec les agences donatrices au niveau national et ils peuvent fournir des informations sur les priorités et les conditions des donateurs, ainsi que l'assistance technique et le savoir-faire utiles pour réunir la documentation nécessaire.

II.2. IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION DANS L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS

L'éducation a toujours été au centre du travail de l'IPEC depuis sa création. En fait, historiquement elle a été un outil efficace dans l'abolition du travail des enfants, le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et la promotion du développement fondé sur des principes de justice sociale. Cependant, dans de nombreux pays où la prévalence du travail des enfants est forte, les politiques et programmes d'éducation ont été sans effet sur les enfants travailleurs du fait du double problème lié au manque d'accès à l'éducation, à la qualité de l'enseignement ou à l'exclusion sociale.

Les enfants qui travaillent sont le plus important groupe exclu de l'éducation. Certains des obstacles freinant leur accès à l'école sont: l'éloignement scolaire, notamment en ce qui concerne les zones rurales, la discrimination scolaire, le cumul des activités scolaires et professionnelles (ou des tâches ménagères); les coûts (inscription, uniformes et manuels) et les revenus perdus suite au retrait des enfants du monde du travail; et le manque d'installations, de matériel et de systèmes de soutien. En outre, la qualité de l'éducation et la motivation à la fois des enseignants et des familles peuvent être entamées par le piètre statut et les mauvaises conditions de travail des enseignants, l'inadaptation des programmes au marché du travail local ou le rythme de vie journalier des enfants.

2.1. LES CONVENTIONS DE L'OIT ET L'ÉDUCATION

L'OIT a depuis longtemps reconnu l'importance, pour les enfants, de l'éducation obligatoire, gratuite et de qualité. La convention n° 138, qui remplace plusieurs autres conventions sur le travail des enfants dans des secteurs spécifiques, exhorte les Etats Membres à assurer «l'abolition effective du travail des enfants et à élever progressivement l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail à un niveau permettant aux adolescents d'atteindre le plus complet développement physique

et mental». ¹ En particulier, la convention stipule que l'âge minimum d'admission à tout type d'emploi ou de travail ne devra pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout cas à 15 ans (14 pour les pays en développement). Alors que les Etats Membres ont le libre choix des moyens à mettre en œuvre pour réaliser cet objectif, il faut souligner que la politique de lutte contre le travail des enfants n'a d'intérêt que si elle est coordonnée avec toute une gamme de politiques intéressant les enfants et liées notamment à l'éducation, la santé des enfants et le soutien aux familles.

Le préambule à la convention n° 182 demande également que l'action menée contre les pires formes de travail des enfants tienne compte de l'importance de l'éducation de base gratuite et reconnait que la solution à long terme passe par l'éducation universelle. D'autres dispositions stipulent que:

- les programmes nationaux d'action doivent tenir compte de l'importance de l'éducation dans l'élimination du travail des enfants;
- les enfants de moins de 18 ans soustraits aux pires formes de travail des enfants doivent avoir accès à l'éducation de base gratuite et lorsque cela est approprié, à la formation professionnelle;
- la coopération et l'assistance internationales doivent comprendre des mesures de soutien à l'éducation universelle;
- les données statistiques sur le travail des enfants devraient comprendre des informations sur la fréquentation scolaire;
- les gouvernements devraient améliorer les infrastructures éducatives et la formation nécessaire aux enseignants pour répondre aux besoins des garçons et des filles.

¹ Le texte des conventions de l'OIT sont disponibles sur le Web à l'adresse du site de l'OIT: <http://www.ilo.org/ilolex/french/index.htm>.

2.2. PLUS DE DIX ANS D'EXPÉRIENCE DANS LES INTERVENTIONS LIÉES À L'ÉDUCATION

L'IPEC travaille depuis le début des années quatre-vingt-dix avec les principales parties prenantes du secteur de l'éducation. La vaste expérience accumulée par l'IPEC depuis lors concerne l'éducation formelle et non formelle, et l'enseignement professionnel. L'éducation de type informel, ou transitoire, a contribué à la réadaptation des anciens enfants travailleurs et à leur réintégration dans les écoles formelles et les communautés. L'enseignement technique et la formation professionnelle ont doté les enfants plus âgés des compétences utiles à l'emploi rémunéré. Au cours des dernières années, et notamment depuis le développement des programmes assortis de délais (PAD), l'IPEC s'est appuyé sur la connaissance acquise et les enseignements tirés de l'expérience pratique pour fournir aux Etats Membres des conseils pour l'élaboration de politiques et une assistance technique.

L'accent mis sur l'orientation politique et l'assistance technique est conforme à la stratégie globale de l'IPEC et il se reflète dans le programme et budget de l'OIT 2004-2005, dont un important volet concerne l'intégration de l'élimination du travail des enfants dans les programmes nationaux axés sur la réduction de la pauvreté et l'éducation, et dans les cadres de développement internationaux

tels que l'Education pour tous (EPT), qui s'est fixé comme objectif de parvenir à l'éducation primaire universelle d'ici à 2015 (voir encadré 12).

L'IPEC s'emploie à influencer les politiques éducatives nationales de façon à ce que les systèmes éducatifs empêchent les enfants de s'engager prématurément sur le marché du travail et qu'ils répondent davantage aux besoins des enfants soustraits des formes dangereuses de travail. L'IPEC a également cherché à mobiliser davantage de ressources et à améliorer le ciblage des fonds consacrés à l'éducation en vue de satisfaire les besoins des enfants travailleurs, et à renforcer la coordination entre les programmes d'éducation et de protection sociale afin de lutter contre le travail infantile.

2.3. EDUCATION NON FORMELLE

Les programmes d'éducation non formelle, ou transitoire, permettent aux anciens enfants travailleurs de «se mettre au niveau» de leurs pairs scolarisés à l'âge normal, ou, pour les enfants plus âgés de bénéficier d'opportunités menant à la formation professionnelle. Il est nécessaire d'établir un lien solide entre ces programmes de réadaptation et le système d'éducation formelle attendu que l'éducation de base donnera la possibilité de poursuivre des études ou de décrocher un

ENCADRÉ 12. LE TRAVAIL DES ENFANTS ET L'ÉDUCATION POUR TOUS

Les efforts consentis par la communauté internationale en vue de réaliser les objectifs de l'Education pour tous (EPT)* et l'élimination progressive du travail des enfants sont inextricablement liés. D'un côté, l'éducation (et en particulier l'éducation obligatoire, gratuite et de qualité jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi, telle que définie dans la convention no 138 de l'OIT) est une composante clé de la prévention du travail infantile; de l'autre côté, le travail des enfants est un des principaux obstacles à l'EPT attendu que les enfants exerçant une activité économique à temps complet n'ont guère de temps à consacrer à l'éducation. Le travail des enfants affecte également les résultats scolaires du nombre considérable d'enfants qui cumulent travail et école. Bien souvent, ces enfants finissent par abandonner l'école pour occuper un emploi à temps complet. S'ils veulent que les 113 millions d'enfants exclus de l'éducation puissent bénéficier d'une éducation primaire universelle d'ici 2015, les gouvernements doivent intensifier leurs efforts en vue d'éliminer le travail infantile. L'éducation peut contribuer fortement à la prévention et l'élimination du fléau, qui devraient faire partie intégrante des politiques éducatives à travers le monde. L'OIT œuvre à la promotion de l'EPT dans la campagne qu'il mène en faveur du travail décent, non seulement comme outil de lutte contre le travail des enfants, mais également dans le cadre du travail qu'il effectue en vue de développer la formation qualifiante et la formation professionnelle, de promouvoir le statut des enseignants et de défendre leurs droits individuels et les droits de leurs organisations.

* L'initiative Education pour tous est un résultat essentiel de la Conférence mondiale sur l'Education pour tous de 1990. Le cadre d'action de Dakar (Forum mondial sur l'éducation, Dakar, avril 2000) prône l'éducation primaire universelle d'ici 2015 et il est coordonné par l'UNESCO.

emploi. L'expérience a montré que l'éducation informelle isolée ne débouche pas forcément sur des opportunités d'éducation ou d'emploi pour les anciens enfants actifs; d'où l'intérêt d'une réadaptation rapide dans les écoles formelles ou d'une formation professionnelle.

2.4. FORMATION PROFESSIONNELLE QUALIFIANTE

En vue de préparer les enfants à occuper un emploi qualifié rémunéré, le volet des programmes de l'IPEC liée à la formation professionnelle qualifiante adaptée aux besoins du marché du travail local, a doté de compétences pratiques les enfants ayant l'âge minimum légal d'admission à l'emploi et disposant déjà de capacités en lecture et calcul. Les composantes d'un tel programme de formation incluent les risques liés au travail des enfants, la santé et sécurité au travail, et les droits fondamentaux des travailleurs. Le renforcement des partenariats avec les organisations d'employeurs dans ce domaine est également une priorité.

Pour faciliter l'accès des anciens enfants travailleurs à la formation qualifiante, il est important de développer des modules de formation qualifiante flexibles et peu coûteux pour les régions rurales. A cette fin, l'IPEC collabore avec IFP/SKILLS² au développement de modules de formation pour les adolescents et leurs parents. Attendu la forte incidence du travail infantile dans le secteur urbain informel, l'IPEC développe également des méthodes de formation qualifiante rentables mettant spécifiquement l'accent sur des programmes d'apprentissage n'exposant pas à l'exploitation. Un programme de ce type est en cours de développement en Afrique anglophone. Ces interventions pilotes permettent à l'IPEC de travailler à l'élaboration d'une stratégie de formation qualifiante intégrée plus globale pour chaque pays et au développement d'une politique de formation qualifiante commune pour le secteur informel de la sous-région basée sur une communauté de problèmes, contextes politiques et opportunités. De même, l'IPEC collabore actuellement au programme pilote sur le travail décent mis en œuvre au Ghana. La réussite de ces nouvelles initiatives tient à ce qu'elles exploitent l'expérience accumulée par l'OIT. L'encadré 13 fournit un autre exemple de programme de formation qualifiante tel que mené au Pakistan.

2.5. EDUCATION FORMELLE

Les compétences en lecture et calcul acquises par le biais de l'éducation non formelle ne garantissant pas un retrait définitif des enfants du monde du travail, il est important d'intégrer ces enfants dans les systèmes éducatifs formels. En outre, les investissements consentis dans l'éducation de base ne profitant souvent qu'aux couches sociales les plus favorisées, des efforts doivent être entrepris pour redresser la situation et s'assurer que les enfants à risque en bénéficient. Bien souvent, les enfants travailleurs sont issus des groupes ethniques ou culturels défavorisés. En conséquence, l'IPEC collabore avec le programme INDISCO³ afin de mieux comprendre la façon dont les mécanismes d'exclusion sociale affectent l'éducation des populations indigènes et tribales et de développer des modèles contrebalançant ces mécanismes.

2.5.1. Mesures d'encouragement à la scolarisation et au maintien scolaire dans l'éducation formelle

Outre la promotion d'un meilleur ciblage des ressources éducatives en direction des enfants travailleurs et d'une amélioration des conditions de travail et du statut des enseignants, il existe diverses mesures de prévention utilisées par l'IPEC pour encourager la scolarisation des enfants actifs et leur maintien à l'école. Parmi celles-ci figurent:

- formation des maîtres et des autorités éducatives au travail des enfants;
- intégration de nouvelles composantes couvrant les risques associés au travail des enfants, les droits des enfants et les compétences nécessaires dans la vie courante;
- intégration de compétences adaptées au marché du travail local dans le programme, incluant des informations sur les carrières et le crédit;
- levée des obstacles financiers et physiques à la scolarisation;
- accords institutionnels avec le système scolaire formel: classes de transition pour les élèves plus âgés, classes relais, efforts actifs en vue d'enrôler les enfants non scolarisés par le biais d'un suivi et de visites à domicile;

² Pour plus de renseignements sur la collaboration avec les départements de l'OIT, voir Partie I, section 1.5.3.

³ Programme interrégional de l'OIT d'appui aux populations indigènes et tribales par le développement d'organisations de type coopératif et associatif (INDISCO).

ENCADRÉ 13. ELARGISSEMENT D'UN PROJET DE FORMATION QUALIFIANTE VISANT À FOURNIR DES ALTERNATIVES VIABLES AU TRAVAIL DES ENFANTS PAKISTANAIS

A Peshawar, dans la Province de la frontière du Nord-Ouest (NWFP) au Pakistan, le projet mis en œuvre par l'IPEC grâce à un financement du gouvernement suisse, a conjugué avec succès un retrait des adolescents des formes dangereuses de travail fondé sur la réadaptation et la formation qualifiante avec une prévention du travail infantile par une mobilisation des enseignants et le développement de programmes dans les écoles primaires. Au cours de la première phase, les enfants travailleurs ont été placés dans des centres de réadaptation avant d'être orientés vers une formation qualifiante ou intégrés dans le système éducatif. Suite à l'évaluation positive de cette première phase, le projet a été élargi: les centres de réadaptation sont passés de 6 à 30 et les bénéficiaires de 720 à 3 000. Les composantes suivantes ont également été intégrées:

- participation de la communauté à la gestion des centres de réadaptation;
- services de soins médicaux pour les enfants actifs et les anciens enfants travailleurs;
- études sur les risques liés à la santé et sécurité au travail;
- formation des conseillers à l'orientation professionnelle et au choix d'une carrière;
- formation qualifiante liée aux besoins du marché du travail local en menant des enquêtes et en offrant un accès à l'apprentissage au-delà de la formation qualifiante;
- programmes générateurs de revenus pour les familles, notamment les mères;
- mobilisation des parents et des communautés par le biais de la formation d'associations de parents-enseignants;
- mobilisation des responsables politiques, des agences d'exécution de la loi et des partenaires sociaux;
- représentation équilibrée des deux sexes en vue de garantir la parité des groupes cibles et du personnel du projet.

Le kit d'information pour les enseignants sur le travail des enfants et les droits des enfants développé par l'IPEC a été intégré au programme des écoles publiques de toute la province et il a été traduit en pashto pour être utilisé dans la province ainsi qu'au Balouchistan et en Afghanistan.

- offre de conseils psycho-sociaux et autres services de soutien incluant des activités périscolaires; et
- sensibilisation des communautés et des parents, incluant des efforts en vue d'accroître la participation de la communauté.

L'encadré 14 montre la façon dont fonctionnent certaines de ces mesures.

2.6. LES ENSEIGNANTS, AGENTS DU CHANGEMENT

Le rôle des enseignants et de leurs organisations gagne en importance suite à l'accent particulier mis par l'IPEC sur l'éducation formelle dans la prévention et la lutte contre le travail des enfants. L'IPEC collabore avec le bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV)⁴ et deux institutions mondiales d'enseignants, l'Internationale de l'éducation (IE) et la Confédération syndicale

mondiale de l'enseignement (CSME), à la sensibilisation et la mobilisation des enseignants, des éducateurs et de leurs organisations aux problèmes et besoins des enfants travailleurs. Cette collaboration a favorisé la mise sur pied d'équipes de travail sur le travail des enfants et l'éducation à travers le monde; celles-ci regroupent notamment des ministères de l'Éducation et du Travail, des organisations d'enseignants, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des instituts de formation des maîtres, des agences des Nations Unies, des universités et des ONG. Elles ont fortement contribué au renforcement des alliances nationales et de la détermination des pouvoirs publics à mettre en œuvre les politiques requises. L'IPEC a également collaboré avec diverses organisations d'enseignants à l'amélioration de la qualité et de la structure du système éducatif afin d'atteindre les enfants travailleurs, d'établir des

⁴ Pour plus de renseignements sur la collaboration avec les départements de l'OIT, voir Partie I, section 1.5.3.

ENCADRÉ 14. L'ÉDUCATION, COMPOSANTE CENTRALE DE L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Le programme mis en œuvre par l'IPEC en République dominicaine a placé la promotion de l'éducation qualitative et quantitative au centre des stratégies visant à empêcher les enfants à risque de s'engager dans des formes dangereuses de travail dans le secteur de l'agriculture. L'objectif est de promouvoir la scolarisation ou le retour à l'éducation formelle des enfants non scolarisés et de les inciter à ne pas abandonner l'école avant d'avoir achevé le cycle obligatoire. En conséquence, dans le cadre des deux programmes d'action menés par l'IPEC (dans les plantations de café de la région de San José de Ocoa et dans les plantations de tomates d'Azua), divers services sont offerts aux enfants dépendamment de leur groupe d'âge et de leurs besoins: classes de maternelles, de mise à niveau et système tutorial, et activités périscolaires.

A Ocoa, l'IPEC et l'agence d'exécution partenaire (Asociación para el Desarrollo de San José de Ocoa) ont aidé les parents, souvent illettrés, à obtenir un certificat de naissance pour leurs enfants en réunissant les documents nécessaires à son obtention et en assumant le coût des timbres. En République dominicaine, comme dans de nombreux pays, l'absence de certificat de naissance est un obstacle qui suffit parfois à décourager les parents d'inscrire leurs enfants à l'école formelle. L'IPEC aide à coordonner le registre des naissances avec le bureau du maire à Ocoa. Pour sa part, le registre des naissances a renoncé à prélever les droits dus au titre de la délivrance du certificat pour 334 enfants.

A Azua, 1 560 enfants âgés de 6 à 14 ans ont jusqu'à présent participé à des programmes d'études extra-scolaires («salas de tareas») destinés à leur apporter une aide aux devoirs en espagnol et en mathématique. Dans le cadre de ce projet mis en œuvre par l'Instituto de Desarrollo de Salud Integral, des enseignants spécialement formés à reconnaître les problèmes liés au travail des enfants ont repéré les enfants actifs ou à risque connaissant des difficultés. Ils ont alors demandé à des élèves volontaires d'aider ces enfants à faire leurs devoirs. Le projet a duré de 20 à 28 semaines. Il a également offert un accompagnement péri-scolaire (informatique et activités artistiques notamment) créant ainsi des alternatives d'activités appropriées et efficaces accessibles à près de 300 enfants en dehors des horaires scolaires. Grâce à cette intervention, qui a démarré en septembre 2002, le passage en classe supérieure dans les sept écoles participantes a progressé, passant de 66 pour cent en 2001-2002 à 88 pour cent à la fin de la période 2002-2003.

En outre, 146 enfants âgés de 6 à 14 ans ont également participé à des cours d'été de mise à niveau, qui leur ont permis d'intégrer la classe supérieure l'année suivante. Ce point est particulièrement important car le redoublement est souvent synonyme d'abandon scolaire, qui est lui-même un des principaux facteurs favorisant le travail des enfants dans le secteur agricole.

Les deux programmes ont bénéficié du soutien décisif des ministères du Travail et de l'Éducation et d'un engagement solide des communautés; autant d'appuis qui ont facilité la libération de locaux et l'entretien des salles de classe.

liens entre les écoles et l'éducation non formelle et d'intégrer des approches flexibles favorables aux enfants dans l'éducation formelle.

L'amélioration de la qualité de l'éducation oblige également de rappeler l'importance du statut et des bonnes conditions de vie et d'emploi des enseignants. Dans ce contexte, les activités sectorielles pour l'éducation menées par l'OIT s'emploient à soutenir l'application de la Recommandation OIT/UNESCO concernant le statut des enseignants, placée sous le contrôle du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts.

Afin de former les enseignants à reconnaître les problèmes posés par le travail des enfants et à y répondre, l'IPEC a collaboré étroitement avec l'Internationale de l'éducation, l'UNESCO et l'UNI-

CEF au développement d'un kit d'information à l'intention des enseignants, des éducateurs et de leurs organisations. Ce kit est désormais disponible en anglais, arabe, bengali, espagnol, français, indonésien (bahasa), népali, portugais, pashto, roumain, swahili, tagalog, thaï et urdu; ce kit cible principalement les enseignants du primaire. Un autre outil pédagogique, SCREAM (La défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias), a été développé par l'IPEC à l'intention des enfants plus âgés; il vise à encourager les jeunes à agir et à partager les nouvelles connaissances acquises avec la communauté élargie.⁵

⁵ Voir Partie II, section 2.1.1. pour plus d'informations sur le programme SCREAM.

2.7. LES BESOINS PARTICULIERS DES FILLES

Selon les estimations de l'UNESCO, près de 60 pour cent des enfants non scolarisés à travers le monde sont des filles. En conséquence, des efforts concertés doivent être entrepris pour régler leurs problèmes particuliers. De nombreuses formes de travail des enfants spécifiques aux filles échappent aux regards extérieurs et à toutes estimation et analyse: tâches ménagères, servitude domestique, travail agricole et travail à domicile, notamment. Les parents, disposant de ressources limitées, préfèrent souvent investir dans l'éducation des garçons et s'appuyer sur le travail des filles pour assurer un revenu supplémentaire à la famille. Dans certaines cultures, les chances de scolarisation des filles reposent sur la disponibilité d'écoles non mixtes ou sur la présence d'un enseignant de sexe féminin.

ACTRAV, IE, l'IPEC et CSME collaborent à la mobilisation des éducateurs du monde entier en vue de prévenir le travail des enfants. Des partenariats novateurs ont ainsi été créés entre le Syndicat des enseignants de Tanzanie et le Forum pour les éducatrices africaines (FAWE) afin de réduire le taux d'abandon scolaire chez les filles. L'IPEC participe également de façon active à l'*Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles* de l'UNICEF dont l'objectif est d'accélérer la réalisation des objectifs liés à la parité dans les écoles primaires et secondaires d'ici 2005 et à l'éducation et l'égalité entre les sexes d'ici 2015.

2.8. L'ÉDUCATION DANS LES PROGRAMMES NATIONAUX ASSORTIS DE DÉLAIS

L'approche que prône l'IPEC dans les programmes assortis de délais en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants, s'appuie sur des solutions globales, dont l'éducation, pour s'attaquer aux causes profondes du problème posé par ce fléau. Dans ce cadre, l'accent est davantage mis sur la mise en œuvre de politiques et interventions appropriées en vue d'accélérer la réalisation de l'objectif lié à l'éducation primaire universelle tout en assistant les victimes des pires formes de travail infantile et les enfants à risque. L'élaboration des PAD doit donc prendre en considération le développement général du système éducatif aux niveaux primaire et secondaire ainsi que l'offre d'éducation professionnelle transitoire le cas échéant.

2.8.1. Ciblage du travail des enfants et de l'éducation

L'élargissement du système éducatif aux groupes cibles des PAD peut prendre du temps. Dans ce cas, les enfants concernés doivent bénéficier directement d'une éducation et autres services. On peut par exemple cibler spécifiquement les zones géographiques de prédilection des pires formes de travail des enfants ou connues pour être des zones pourvoyeuses de main-d'œuvre infantile.

Parmi les services offerts à ces enfants figurent des mesures en vue de réduire ou d'éliminer les coûts indirects et de substitution de l'éducation, qui, selon l'expérience de l'IPEC, peuvent inciter fortement les parents à scolariser leurs enfants. Les repas scolaires et les soins médicaux sont des exemples de services que peut assumer le système éducatif. Le remplacement du revenu familial perdu peut se faire par différents moyens (initiatives génératrices de revenus, versement d'indemnités directes aux familles sous condition de scolarisation des enfants...) et plusieurs ont déjà prouvé leur efficacité. Le ciblage conjoint des bénéficiaires par les programmes d'expansion de l'éducation et les programmes de protection sociale constitue une autre alternative.

Cependant, les facteurs sociaux, culturels et administratifs sont, avec la pauvreté autant d'obstacles à l'éducation. En conséquence, l'IPEC collabore avec les parties prenantes clés à la fois à l'expansion et à l'amélioration du système éducatif, en mettant l'accent sur:

- les changements structurels, tels que la suppression des coûts directs et indirects de l'éducation et l'offre du repas de midi;
- la mobilisation sociale et la participation communautaire;
- la levée des obstacles à l'éducation des filles; et
- la mise en œuvre des programmes d'éducation professionnelle non formelle le cas échéant.

2.9. CIBLAGE DES ENFANTS TRAVAILLEURS PAR LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET BUDGETS D'ÉDUCATION

Au cours des dernières années, on a enregistré de réelles avancées en couplant les efforts en vue de réaliser les objectifs de l'EPT à l'action visant à éliminer le travail des enfants. Cependant, ces domaines d'activité essentiels continuent à être largement déconnectés du niveau national. La collaboration entre les ministères publics chargés de la mise en œuvre des programmes d'éducation et ceux chargés de la protection sociale, incluant le travail des enfants, est insuffisante. C'est une des raisons expliquant l'importance cruciale d'intégrer les questions intéressant le travail infantile dans les programmes nationaux axés sur la réduction de la pauvreté et l'éducation. Afin de faciliter ce processus et de promouvoir le partage des expériences entre les pays et les régions, l'IPEC documente actuellement les bonnes pratiques de lutte contre le travail des enfants fondées sur l'éducation.

L'IPEC œuvre à la promotion d'une augmentation des budgets consacrés à l'éducation, à l'amélioration de l'affectation des fonds dévoués à l'éducation et au renforcement de la coordination entre les programmes d'éducation et de protection sociale en vue de lutter contre le travail des enfants. En fait, l'OIT a officiellement pris comme

point de repère le chiffre de six pour cent du produit national brut⁶ comme allocation minimale en faveur de l'éducation. Durant de la période biennale en cours, l'IPEC a fortement mis l'accent sur le dialogue politique à l'échelon international, en participant notamment à l'équipe spéciale du G8 sur l'éducation et au groupe de travail sur l'Education pour tous. Grâce à ces efforts, le G8 et l'UNESCO ont admis que le travail des enfants constitue un obstacle à la réalisation des objectifs de l'Education pour tous.

L'impact de ces réalisations à l'échelon international se concrétise dans les importantes contributions à l'échelon national. L'IPEC est directement impliqué dans les discussions sur les priorités budgétaires de la Banque mondiale relativement au financement de l'Education pour tous dans plusieurs pays. Au côté de la Marche mondiale contre le travail des enfants sur le thème «De l'exploitation à l'éducation», l'IPEC mène actuellement des débats avec l'UNESCO, la Banque mondiale et les donateurs bilatéraux sur l'importance d'une augmentation du financement et d'une amélioration du ciblage des enfants à risque et ceux soustraits des formes dangereuses de travail par les ressources consacrées à l'éducation de base.

⁶ Résultat de la réunion du Département des activités sectorielles (SECTOR): « Conclusions sur la formation permanente au XXI^e siècle: l'évolution des rôles du personnel enseignant », 10-14 avril 2000.

II.3. ARGUMENTATION ÉCONOMIQUE SUR LES COÛTS ET BÉNÉFICES DE L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS

L'IPEC a publié une étude sur les coûts et bénéfices de l'élimination du travail des enfants: *Investing in every child: An economic study of the costs and benefits of eliminating child labour*.¹ La partie ci-après reprend les sujets couverts par l'étude et les composantes précisent les divers coûts et bénéfices identifiés par les chercheurs.

L'élimination du travail des enfants est inscrite dans les conventions de l'OIT, la législation nationale et les objectifs poursuivis par les organisations d'employeurs et de travailleurs, et autres organisations de la société civile à travers le monde. Alors que cet engagement s'appuie sur les droits de l'homme, plusieurs questions intéressant la logique économique demeurent toujours sans réponse. Les avantages économiques de l'élimination du travail des enfants excèdent-ils les coûts? Quelles sont les ressources nécessaires à la réalisation de cet objectif? Quelle sera la répartition du fardeau financier entre les différents secteurs?

L'étude de l'OIT/IPEC sur les coûts et bénéfices menée au cours des deux dernières années apporte certaines réponses à ces questions. L'étude, qui est la première étude intégrée sur les coûts et avantages économiques de l'élimination du travail infantile dans les pays en développement et en transition, dissipe les doutes quant à l'intérêt économique d'une telle entreprise. Elle confirme que les bénéfices dépassent largement les coûts et l'étude constitue à cet égard une raison supplémentaire d'appuyer la lutte menée par la communauté internationale contre le travail des enfants, notamment ses pires formes, et de remplacer l'activité économique par l'éducation.

L'étude ne revient pas sur l'*opportunité* de l'élimination du travail des enfants, celle-ci étant déjà acquise; elle s'intéresse plutôt à l'aspect financier de l'élimination et à l'impact économique attendu. De même, elle ne propose pas de prescriptions politiques spécifiques car le modèle utilisé et appliqué de manière hypothétique à l'ensemble des pays est générique. Bien que les politiques doivent tenir compte du contexte spécifique à chaque pays, l'étude fournit des informations utiles aux responsables de la formulation des politiques ou de campagnes en vue de promouvoir l'acceptation de ces politiques.

3.1. RÉSULTATS PRINCIPAUX

Selon l'étude, le retrait des enfants du monde du travail et la scolarisation universelle entraîne d'énormes avantages économiques. Sur la période 2001-2020, la somme totale du coût global est estimée à 760 milliards de dollars des Etats-Unis tandis que les bénéfices qui se dégagent pendant cette période atteignent 5,106 milliards de dollars des Etats-Unis. Par conséquent, les bénéfices excèdent les coûts dans un rapport de 6.7 à 1, soit l'équivalent, compte tenu de la répartition dans le temps des coûts et bénéfices, d'un taux de rendement interne de 43,8 pour cent.

Comme le montre le tableau 9, il y a des bénéfices considérables dans toutes les régions, même si certaines en bénéficient plus que d'autres. En Afrique du Nord et Moyen-Orient, les bénéfices sont les plus importants en comparaison des coûts (8.4 à 1) tandis qu'en Afrique subsaharienne ils sont les plus bas (5.2 à 1). En Asie, le rapport est de 7.2 à 1, dans les pays en transition de 5.9 à 1 et en Amérique Latine de 5.3 à 1.

Le graphique 5 étudie l'évolution dans le temps des flux annuels nets non actualisés. Au cours des huit premières années, ils sont à la baisse (valeurs négatives), puis ils s'inversent pour devenir positifs en 2016. Ils montrent que le programme d'élimination du travail des enfants a un volet économique qui s'exprime comme un investissement transgénérationnel, un engagement durable envers les enfants afin qu'ils en retirent des bénéfices une fois adultes. Pendant la quinzaine d'années que dure la mise en œuvre du programme, les coûts sont supérieurs aux bénéfices. Au-delà, le flux net devient positif, de façon plus marquée après 2020 attendu qu'au-delà de cette date les coûts deviennent nuls et que seuls interviennent les bénéfices imputables à l'amélioration de l'éducation et de la santé. En conséquence, d'un point de vue global, les bénéfices différés dépassent largement les coûts.

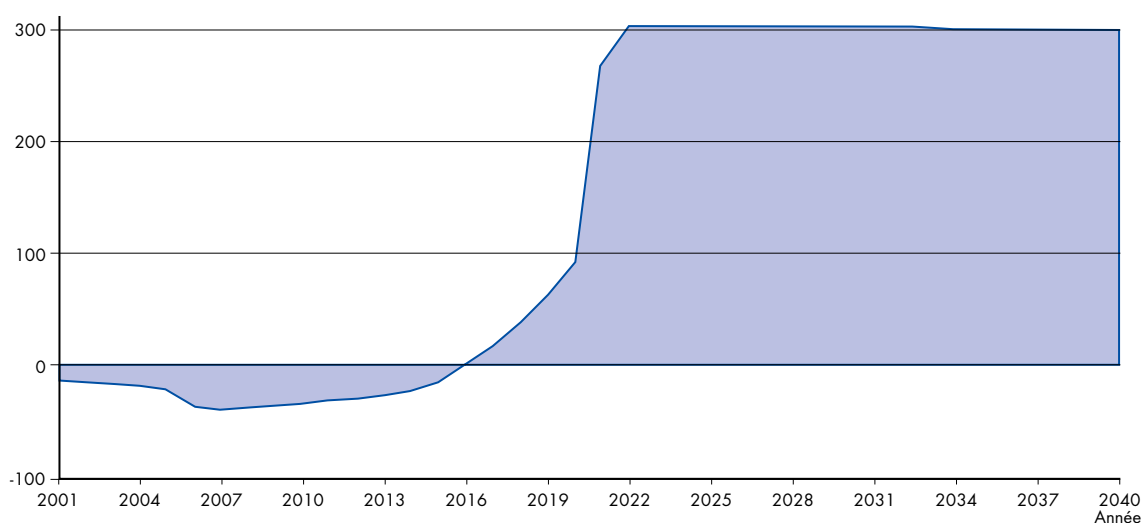
¹ IPEC: *Investing in every child: An economic study of the costs and benefits of eliminating child labour* (Genève, BIT, 2004).

Tableau 9. Total des coûts et bénéfices économiques liés à l'élimination du travail des enfants sur la période entière (2000 à 2020)

(en milliards de dollars des Etats-Unis, pourcentage du revenu national brut annuel récapitulatif)

Région	Pays en transition	Asie	Amérique latine	Afrique sub-saharienne	Afrique du Nord et Moyen-Orient	Monde entier
Coûts totaux	25,6	458,8	76,6	139,5	59,7	760,3
Bénéfices totaux	149,8	3 321,3	407,2	723,9	504,1	5 106,3
Bénéfices économiques nets	124,2	2 862,4	330,6	584,4	444,4	4 346,1
	(5,1%)	(27,0%)	(9,3%)	(54,0%)	(23,2%)	(22,2%)

Graphique 5. Bénéfices (coûts) économiques annuels nets non actualisés, en milliards de dollars des Etats-Unis, en PPA



3.2. LES COMPOSANTES DU COÛT

L'étude a retenu trois critères pour le coût et deux pour les bénéfices. Pour le coût, il s'agit de l'offre d'éducation, du transfert des revenus et des interventions non scolaires.

a) L'offre d'éducation – elle garantit l'existence d'une infrastructure éducative: renforcement de la capacité des écoles et amélioration de leur qualité, conformément à la convention n° 138 de l'OIT qui considère l'éducation comme l'activité principale des enfants jusqu'à l'âge de 15 ans. L'étude estime à la fois les coûts du capital (construction de bâtiments) et les coûts récurrents liés à l'accès à l'éducation de tous les enfants non scolarisés tout en tenant compte de l'évolution de la population enfantine. Elle envisage également le coût de la réduction de la taille des classes et de la fourniture de matériels adaptés lorsque les pratiques en cours ne satisfont pas aux dispositions minimales de qualité. Les objectifs fixés sont l'éducation primaire universelle d'ici 2015 (ob-

jectif de l'Education pour tous reconnu à l'échelon international) et l'éducation secondaire universelle d'ici 2020 (pour répondre aux besoins des enfants ayant presque atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi).

b) Transfert de revenus – il décharge les enfants de toute responsabilité économique: développement de programmes de transfert de revenus dans chaque pays en vue de couvrir le coût pour les ménages d'un transfert des enfants de la scène économique à la sphère scolaire. Ces programmes cibleront l'ensemble des familles ayant des enfants en âge d'être scolarisés et vivant désormais dans la pauvreté; elles se verront accorder des indemnités calculées sur la base d'une formule tenant compte de la valeur moyenne du travail des enfants, du nombre d'enfants par ménage et du degré de pauvreté de la famille.

c) Interventions non scolaires – elles mettent l'accent sur la réadaptation et l'intégration sociale: programme d'interventions axé sur l'élimination

urgente des pires formes de travail des enfants, conformément à la convention n° 182. Ces programmes soustrairont les enfants des formes de travail infantile intrinsèquement condamnables (travail forcé, prostitution, trafic et vente, production ou trafic de stupéfiants) ou engagés dans des formes dangereuses de travail. Ils cibleront également les enfants victimes d'exclusion sociale, incluant les réfugiés, les groupes indigènes désavantagés et ceux issus de castes inférieures, qui peuvent avoir besoin d'une attention particulière. De façon plus générale, l'étude prend en compte les interventions s'attaquant aux facteurs culturels jouant souvent un rôle crucial dans la perpétuation et la légitimation du travail infantile.

3.3. LES COMPOSANTES DES BÉNÉFICES

L'étude a retenu deux bénéfices principaux: la capacité de production ajoutée d'une génération de travailleurs due à l'amélioration de leur éducation et les gains économiques anticipés du fait de l'amélioration de la santé due à l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Capacité de production ajoutée d'une génération de travailleurs – avantages que les enfants déscolarisés retireraient d'une augmentation des années d'études. Seuls les bénéfices strictement économiques à mettre au compte de l'amélioration de l'éducation (progression du revenu individuel, croissance économique plus rapide pour la société) font l'objet d'une estimation; les bénéfices culturels et sociaux sont laissés de côté. Le calcul de ces bénéfices est basé sur l'approche de Mincer, dans laquelle le nombre total d'années additionnelles de scolarité est multiplié par le coefficient de Mincer² puis par le salaire moyen d'un adulte non qualifié.

Gains économiques liés à l'amélioration de la santé – valeur économique de l'amélioration de la santé suite à l'élimination des pires formes de travail infantile. Afin de calculer cette valeur, l'étude innove en suivant une nouvelle voie dans la recherche liée à la politique sociale internationale en vue de tenir compte des liens entre les conditions sociales et la croissance économique et le développement. L'étude utilise comme indice les années de vie corrigées de l'incapacité (DALY) développé par l'OMS.

3.4. BASE D'INFORMATION DE L'ÉTUDE

En vue de quantifier le coût et les bénéfices, l'étude s'appuie sur des données nationales provenant de trois sources différentes. Les équipes de recherche ont rassemblé des informations pour les besoins spécifiques de l'étude dans huit pays (Brésil, Kenya, Népal, Pakistan, Philippines, Sénégal, Tanzanie et Ukraine). Ces études ont fourni un ensemble assez complet de données. La seconde source d'information provenait d'enquêtes auprès des ménages menées majoritairement par l'IPEC et la Banque mondiale dans 20 pays additionnels au cours de la dernière décennie. Ces informations bien qu'incomplètes étaient toutefois suffisamment détaillées pour ce qui concerne la plupart des facteurs liés au coût et au bénéfice. Pour les pays restants, on a utilisé comme base d'extrapolation les données publiques sur la démographie, l'économie et l'éducation fournies par les pays disposant d'informations plus complètes.

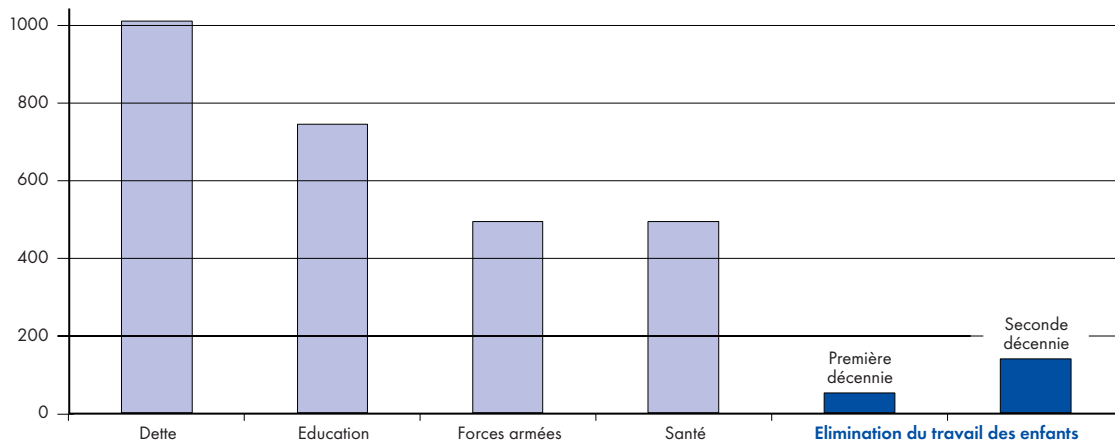
Le rapport présente les enseignements aux niveaux global et régional, et il utilise également les études par pays mentionnées précédemment pour illustrer certains des problèmes rencontrés lors de la mesure; il inclut des versions condensées de trois rapports nationaux (Brésil, Kenya et Népal) dans les annexes. A des fins d'illustration, la version complète des rapports sera publiée séparément par l'IPEC.

3.5. RÉSULTATS EN PERSPECTIVE

En terme de financement, le montant annuel moyen requis afin d'éliminer le travail des enfants est dérisoire par rapport à la charge que représente actuellement le financement du service de la dette ou l'armée; il est également faible relativement aux dépenses sociales actuelles (graphique 6). Par exemple un coût moyen de 55 milliards de dollars des Etats-Unis par année durant la première décennie du programme générique s'élève seulement à 11 pour cent des 493 milliards de dollars des Etats-Unis des dépenses militaires globales ou encore 5.5 pour cent d'un trillion de dollars des

² Le coefficient de Mincer, du nom de l'économiste Jakob Mincer, considère les années de scolarité comme interchangeables. Les différences dans l'effet marginal d'une année additionnelle de scolarité sont prises en compte, si elles existent, dans la concavité de la relation salaires-éducation.

Graphique 6. Coût annuel moyen de l'élimination du travail des enfants relativement à d'autres postes de dépenses, en milliards de dollars des Etats-Unis, en PPA



Etats-Unis du service de la dette. Durant la deuxième décennie, la moyenne de 136 milliards de dollars des Etats-Unis représente 28 pour cent des dépenses militaires et 14 pour cent du service de la dette.

Si les bénéfices importants de l'élimination du travail des enfants peuvent difficilement être quantifiés en terme financier, comme l'amélioration des opportunités de développement person-

nel, les calculs nous amènent à la conclusion que l'élimination du travail des enfants entraîne des retombées économiques importantes. Avec un montant de ressources abordables, d'énormes bénéfices pourraient être générés dans toutes les régions du monde. Dans cette optique, nous pouvons clairement affirmer que l'élimination du travail des enfants mérite d'être poursuivie avec détermination.

PARTIE III

Programme et budget pour 2004-2005

Le programme et budget pour 2004-2005 relatif au Programme international pour l'abolition du travail des enfants est présenté ici dans le cadre de la budgétisation stratégique de l'OIT. Le Conseil d'administration de l'OIT de mars 2003 puis la Conférence internationale du Travail de juin 2003 ont adopté ce programme et ce budget pour la biennale 2004-2005.

Le plan de travail de l'IPEC respecte les objectifs opérationnels, les indicateurs et les cibles précisés dans le programme et le budget pour 2004-2005. L'IPEC bénéficiant des contributions de plusieurs donateurs, les ressources attribuées au programme de coopération technique doivent prendre en compte plusieurs facteurs importants, notamment les besoins et la capacité d'absorption

des pays bénéficiaires, les priorités des donateurs et la disponibilité de nouveaux fonds pour soutenir les activités fondamentales.

Les chiffres présentés dans ce document représentent les estimations totales des ressources de coopération technique provenant de différentes sources et ils doivent être considérés à titre indicatif. Les chiffres concernant les ressources extra-budgétaires pour la coopération technique sont basés sur les ressources déjà disponibles grâce aux propositions déjà approuvées pour 2004-2005. Bien que le soutien de la communauté des donateurs reste élevé, il n'existe aucune obligation contractuelle obligeant les donateurs à maintenir le versement de fonds nouveaux et/ou supplémentaires pour soutenir les activités opérationnelles.

III.1. APERÇU STRATÉGIQUE

Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'OIT poursuivra son activité conformément aux directives du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, chargé de fixer des critères définissant les composantes essentielles du travail décent. Relativement aux autres institutions internationales, l'OIT est unique en son genre de par sa fonction normative en vue de régir le monde du travail. En outre, la communauté internationale reconnaît de plus en plus l'intérêt des normes internationales du travail fixées par l'OIT.

Les huit conventions fondamentales de l'OIT et la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi reflètent le consensus mondial autour des composantes du volet social de la mondialisation. L'action soutenue en faveur de l'adoption et de l'application des normes de l'OIT exige une bonne gouvernance fondée sur une participation active des partenaires sociaux et le dialogue social en vue d'instituer un environnement favorable à la mise en place de stratégies durables soutenant la réalisation des objectifs liés à la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la protection sociale et l'intégration sociale. L'OIT doit contribuer concrètement, par le biais de son activité normative et autres instruments, à la recherche de stratégies appropriées à l'échelon international en vue de réaliser les objectifs de développement pour le Millénaire et de maximiser les avantages sociaux et économiques pour tous.

La stratégie adoptée par l'OIT dans le domaine du travail des enfants continuera de mettre l'accent sur l'élimination progressive du travail des enfants fondée sur un renforcement de la sensibilisation et l'intensification de la lutte, en accordant la priorité à l'élimination urgente de ses pires formes et à l'offre de solutions de rechange pour les enfants et leur famille. En s'appuyant sur l'expérience acquise durant plus d'une décennie d'action directe et sur les conventions de l'OIT liées au travail des enfants, l'IPEC élargit son champ d'activité au-delà de la mobilisation du vaste sou-

tien et des manifestations contre le travail des enfants pour s'orienter vers une assistance fondée sur la demande aux Etats Membres souhaitant mettre en œuvre les conventions n^{os} 138 et 182.

En vue de promouvoir l'application effective des conventions n^{os} 138 et 182, des activités politiques en amont seront combinées avec des interventions traditionnelles en aval dans un cadre intégré tenant compte de la capacité des Etats Membres participants. En conséquence, le rôle de l'IPEC évoluera graduellement; plutôt que d'exécuter lui-même des programmes, le programme s'attachera à faciliter l'action et à fournir des services consultatifs techniques et politiques aux pays souhaitant élaborer des politiques et programmes concrets conformément aux dispositions des deux conventions. Le soutien aux pays se concentrera sur les points suivants:

- formulation, promotion, application et suivi des cadres juridiques nationaux pertinents;
- collecte et analyse des données sur les pires formes de travail des enfants et développement de systèmes de suivi et d'établissement de rapports crédibles sur le travail des enfants;
- développement et mise en œuvre de cadres politiques et programmatiques globaux assortis de délais en vue de s'attaquer aux problèmes posés par le travail des enfants.

A cette fin, l'IPEC encouragera davantage les agences et institutions nationales à prendre l'initiative du développement et de la mise en œuvre du programme, incluant la mobilisation des ressources, et renforcera dans le même temps sa capacité technique à faciliter l'action et à fournir des services consultatifs. En tenant compte des priorités régionales pour 2004-2005 et en s'appuyant sur les approches novatrices couronnées de succès, des formats de normes et des outils seront développés en collaboration avec d'autres unités de l'OIT en mettant notamment l'accent sur les points suivants:

- lutte contre les problèmes posés par les enfants soldats, les enfants domestiques, le trafic

d'enfants et les risques professionnels encourus par les enfants, incluant le VIH/SIDA;

- renforcement des opportunités de formation qualifiante pour les enfants engagés notamment dans l'économie informelle, par le développement par exemple de programmes d'apprentissage et de programmes de formation professionnelle rentables;
- à une stratégie d'intégration fondée sur l'inclusion des préoccupations liées au travail des enfants dans les programmes de développement national axés sur la réduction de la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé et la sécurité au travail, et la protection sociale et sur la prise en compte de la situation parti-

culière des filles. Les programmes assortis de délais s'efforceront d'intégrer la lutte contre le travail des enfants et autres initiatives liées au travail décent menées par l'OIT et les partenaires sociaux. L'IPEC cherchera également à ce que le travail des enfants soit pris en compte dans les cadres de développement national et international tels que les DSRP, le PNUAD et l'Education pour tous.

Le tableau 10 présente les ressources stratégiques du budget ordinaire allouées à la réalisation de l'objectif opérationnel lié à «l'élimination progressive du travail des enfants». Les chiffres comparatifs sont présentés pour 2002-2003.

Tableau 10. Ressources allouées aux objectifs stratégiques pour l'objectif opérationnel: Elimination progressive du travail des enfants

Objectif opérationnel: Le travail des enfants est progressivement éliminé par le biais d'un renforcement de la capacité et d'une intensification de la lutte contre le travail des enfants à l'échelon mondial, la priorité étant accordée à l'élimination urgente de ses pires formes et à l'offre de solutions de rechange pour les enfants et leur famille		
	Ressources stratégiques du budget ordinaire (en dollars E.-U.)	Estimations des dépenses extra budgétaires (en dollars E.-U.)
Ressources allouées aux objectifs stratégiques 2002-2003*	10 850 379	78 193 000
Ressources allouées aux objectifs stratégiques 2004-2005 (en dollars constants des Etats-Unis de 2002-2003)	10 131 266	88 883 000
Ressources allouées aux objectifs stratégiques 2004-2005 (réévalué)	12 039 059	88 883 000

* Ressources stratégiques du budget ordinaire révisées (nouvelle méthodologie) et estimations réactualisées des ressources extrabudgétaires. Dans le programme et budget 2002-2003, les estimations du budget stratégique étaient basées sur les ressources des programmes découlant de chaque objectif opérationnel. Les autres ressources ont été calculées au prorata ou estimées. Pour les régions, les estimations étaient basées sur le nombre de spécialistes dont le travail entrainait dans le cadre de l'objectif et sur le volume de la coopération technique extrabudgétaire. La méthodologie utilisée pour 2004-2005 prend toujours comme point de départ les programmes liés à chaque objectif opérationnel. Cependant, les estimations susceptibles de contenir un élément subjectif ont été calculées au prorata et le volume des ressources extrabudgétaires ne sert plus au calcul des ressources du budget ordinaire allouées aux régions. Afin de permettre une comparabilité, la nouvelle méthodologie a été appliquée au budget stratégique 2002-2003. Les nouvelles estimations ainsi que la révision du budget opérationnel pour 2002-2003 (annexe I) ont été utilisées dans tous les tableaux du budget stratégique.

Tableau 10. Ressources allouées aux objectifs stratégiques pour l'objectif opérationnel: Élimination progressive du travail des enfants (suite)

<p>Objectif opérationnel 1b: Le travail des enfants <i>Le travail des enfants est progressivement éliminé par un renforcement de la capacité et d'une intensification de la lutte contre le travail des enfants à l'échelon mondial, la priorité étant accordée à l'élimination urgente de ses pires formes et à l'offre de solutions de rechange pour les enfants et leur famille</i></p>
<p>Indicateurs et cibles pour 2004-2005</p>
<p>INDICATEUR 1 Etats Membres qui ont ratifié la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973</p>
<p>Cible 20 Etats Membres supplémentaires (le nombre total d'Etats Membres ayant ratifié la convention serait ainsi porté à 150)</p>
<p>Stratégie Les efforts de promotion consentis au cours de la dernière biennale ont contribué à la ratification soutenue des deux conventions. La ratification universelle de la convention n° 182 étant à portée d'objectif, on intensifiera les efforts en vue d'encourager les Etats Membres qui ne l'ont pas fait à ratifier la convention n° 138, en ciblant plus particulièrement les pays confrontés à des problèmes juridiques pratiques particuliers freinant la ratification. L'objectif sera d'aligner le taux de ratification de la convention n° 138 sur celui de la convention n° 182. Dans le même temps, les efforts de l'IPEC se concentreront davantage sur l'assistance aux Etats Membres afin qu'ils satisfassent aux dispositions de ces deux instruments.</p>
<p>INDICATEUR 2 Etats Membres qui ont utilisé:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ des méthodologies, des approches et des informations développées ou produites par l'OIT, ou avec son soutien, liées aux tendances globales du travail des enfants et à sa mesure; ■ la recherche sur les causes et conséquences du travail des enfants; ou ■ les bonnes pratiques et modèles d'intervention visant à lutter contre le travail des enfants, et les directives et programmes de formation.
<p>Cible 30 Etats Membres supplémentaires</p>
<p>Stratégie La collecte d'informations, liées notamment aux pires formes de travail des enfants, pose toujours un important défi. Dans la limite des ressources disponibles, l'IPEC continuera à progresser sur la voie d'une collecte de données complètes et fiables, incluant la préparation de rapports sur les tendances globales du travail des enfants et les indicateurs. Il apportera toujours un appui aux enquêtes nationales et études empiriques, et affinera davantage les méthodologies et les approches liées à la collecte et l'analyse des données.</p> <p>Les diverses activités liées à la collecte et l'analyse des données aux niveaux national et mondial permettront de consolider la base de connaissances de l'IPEC et sa capacité de fournir une assistance technique tout en renforçant la fonction de centralisation de l'information et de la recherche du BIT. Elles contribueront également à la préparation des importantes publications du BIT, incluant le prochain Rapport mondial sur le travail des enfants (2006) prévu dans le cadre de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.</p> <p>La base de connaissances de l'IPEC sera davantage développée, notamment en ce qui concerne la documentation et la diffusion des modules sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques, des directives et des programmes de formation. La base de données devrait s'efforcer d'inclure des modules pour la production de rapports en ligne. Les utilisateurs externes (public et partenaires spécifiques, dont les donateurs) auront en partie accès à la banque de données par le biais de l'extranet.</p>

Tableau 10. Ressources allouées aux objectifs stratégiques pour l'objectif opérationnel: Elimination progressive du travail des enfants (suite)

<p>INDICATEUR 3</p> <p>Etats Membres qui ont sollicité le soutien du BIT pour progresser dans l'application des dispositions des conventions n^{os} 138 et 182 tel que reflété par la mise en œuvre d'au moins deux interventions dans le cadre des programmes assortis de délais</p>
<p>Cible</p> <p>40 Etats Membres</p>
<p>Stratégie</p> <p>Cet indicateur fournit une série composite de cibles mesurant plus efficacement les progrès liés à la mise en œuvre dans un pays donné. Cet indicateur intégré sollicite deux sous-programmes (Politique et Activités) et s'appuie sur leur expertise en vue de réaliser l'objectif visé. Les programmes assortis de délais (PAD), qui font partie intégrante de cette stratégie, sont toujours appliqués avec la même vigueur. Cependant, l'IPEC et les pays participant aux PAD sont tributaires du soutien des donateurs à ces programmes et en conséquence, l'IPEC n'est pas en mesure de garantir la disponibilité des fonds pour soutenir la demande future. Désormais, l'accent sera mis sur la détermination des pouvoirs publics et le cadre politique mis en place par les gouvernements en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants dans des délais déterminés.</p> <p>En vue de servir cet indicateur, les interventions liées aux PAD ont été définies de la façon suivante:</p> <ol style="list-style-type: none"> i) l'adaptation du cadre juridique aux normes internationales, incluant la définition d'une liste de professions dangereuses pour les enfants; ii) la formulation de politiques et programmes spécifiques aux pires formes de travail des enfants en tenant compte de la situation particulière des filles et en fixant des objectifs assortis de délais; iii) l'intégration des questions liées au travail des enfants, en tenant compte de la situation particulière des filles, dans les politiques et programmes touchant au développement, aux questions sociales et à la lutte contre la pauvreté; iv) la collecte et l'analyse des données sur la situation du travail des enfants; v) la création d'un mécanisme de suivi du travail des enfants et d'établissement de rapports adéquat et crédible. <p>La portée des données collectées sera d'autant renforcée que celles-ci seront analysées et utilisées de façon plus systématique lors du développement et de la mise en œuvre des politiques et des programmes. A cet effet, des partenariats seront développés avec les institutions nationales afin de promouvoir l'utilisation des données lors de l'élaboration de politiques et de la mobilisation du soutien en faveur des interventions liées au travail des enfants. De plus, la sensibilisation au travail des enfants dans les communautés, écoles et lieux de travail sera renforcée. Dans le cadre de cette stratégie d'appui, une attention et des ressources plus importantes seront consacrées à la diffusion et à l'échange d'informations par le biais de l'intranet et du site Web de l'IPEC.</p>

Tableau 10. Ressources allouées aux objectifs stratégiques pour l'objectif opérationnel: Élimination progressive du travail des enfants (suite)

<p>INDICATEUR 4</p> <p>Enfants ayant bénéficié de l'action de l'OIT avec une attention particulière accordée aux pires formes de travail des enfants et aux filles, tel que reflété par:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le nombre d'enfants ayant directement bénéficié de projets pilotes mis en œuvre par l'OIT ou ses agences d'exécution; ■ le nombre d'enfants ayant indirectement bénéficié d'initiatives mises en œuvre par d'autres partenaires du développement (Etats Membres, organisations et autres agences) suite au soutien et à la mobilisation de l'OIT.
<p>Cible</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 300 000 enfants ■ 1 million d'enfants
<p>Stratégie</p> <p>Cette cible reflète l'orientation de la stratégie de l'IPEC axée sur un renforcement de l'impact par une combinaison d'interventions politiques en amont censées créer un environnement favorable à l'élimination du travail des enfants, avec des activités de services en aval au niveau communautaire.</p> <p>i) près de 300 000 enfants bénéficieront directement des projets pilotes exécutés par l'OIT ou ses agences d'exécution. En tant que bénéficiaires directs, ces enfants auront, grâce au projet, <i>directement</i> accès à des biens et services (par le biais notamment de programmes d'action mis en œuvre dans le cadre du projet);</p> <p>ii) un million d'enfants bénéficiera indirectement (en qualité de bénéficiaires indirects) d'initiatives mises en œuvre par d'autres partenaires du développement (Etat Membre, organisations et autres agences) suite au soutien et à la mobilisation de l'OIT.</p> <p>Seront inclus: a) les enfants membres de familles bénéficiant directement de services dans le cadre d'un projet (notamment par un soutien aux activités génératrices de revenus, une formation qualifiante, des examens médicaux ou des classes d'alphabétisation réservées aux adultes); b) les enfants bénéficiant de services dispensés par des institutions, des organisations ou des groupes dont la capacité aura été renforcée par le projet (notamment par le biais de la formation, la fourniture d'équipement et de savoir-faire, l'assistance technique, etc.); c) les enfants bénéficiant d'une législation, de politiques et de programmes sociaux nouveaux ou renforcés suite aux interventions du projet; et d) les enfants bénéficiant d'un renforcement de la sensibilisation et de la mobilisation sociale suite au déroulement d'une campagne.</p> <p>La réalisation efficace et réaliste de ces objectifs passe par un encouragement et un soutien des agences et institutions nationales à s'engager au plus haut niveau dans le développement et la mise en œuvre du programme, incluant la mobilisation des ressources. Il faudra également consolider les progrès réalisés au niveau de la collecte et de l'analyse des données, et de la recherche en vue de soutenir la sensibilisation et le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes. De plus, cela présuppose la mise sur pied d'une coalition et la création de réseaux entre les divers partenaires aux niveaux national, régional et mondial. Au cours des prochaines années, l'IPEC s'emploiera à mobiliser, faciliter et soutenir davantage ce processus.</p>

III.2. APERÇU DU BUDGET OPÉRATIONNEL

Les tableaux 11 et 12 détaillent la répartition des ressources extrabudgétaires et celles du budget ordinaire de l'IPEC ou décompose le biennium en ses deux sous-programmes: Politique, connaissance et sensibilisation, et Activités. A l'instar des ressources des programmes techniques de l'OIT, les ressources du budget ordinaire de l'IPEC vont chuter de 5 pour cent. Les ressources extrabudgétaires

permettront une expansion continue du volume du programme pour 2004-2005.

Les tableaux 13 et 14 montrent les ressources extrabudgétaires déjà disponibles pour 2002-2003 suite à l'approbation des budgets. L'information est fournie par pays bénéficiaire (tableau 13) et par donateur (tableau 14).

Tableau 11. Budget opérationnel de l'IPEC – Budget ordinaire par sous-programme

	2002-2003 (en dollars constants des E.-U. de 2002-2003)	2004-2005	2004-2005 (réévalué)
Politique, connaissance et sensibilisation	1 084 368	878 712	1 070 219
Activités	888 448	878 712	1 070 219
Gestion	803 806	880 367	1 119 743
Total du Programme international pour l'abolition du travail des enfants	2 776 622	2 637 791	3 260 181

Tableau 12. Budget opérationnel de l'IPEC – Coopération technique financée par les ressources extrabudgétaires par sous-programme

	2002-2003 (en dollars des E.-U.)	2004-2005 (en dollars des E.-U.)
Politique, connaissance et sensibilisation	15 391 300	8 800 000
Activités	103 945 000	140 675 000
Gestion	0	0
Total	119 336 300	149 475 000

Tableau 13. Affectations approuvées des ressources extrabudgétaires pour la coopération technique par pays bénéficiaire pour 2004-2005

Bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées 2004-2005 ¹ (dollars des E.-U.)	Bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées 2004-2005 ¹ (dollars des E.-U.)
Albanie	Italie	61 000	Indonésie	Etats-Unis d'Amérique	2 530 000
	Total	61 000		Total	2 530 000
Bangladesh	BGMEA ²	144 000	Jamaïque	Etats-Unis d'Amérique	154 000
	Etats-Unis d'Amérique	2 075 000		Total	154 000
	ISPI ³	38 000	Jordanie	Etats-Unis d'Amérique	995 000
	Norvège	1 301 000		Total	995 000
	Pays-Bas	1 935 000	Kenya	Allemagne	25 000
	Royaume-Uni	1 375 000		Total	25 000
	Total	6 868 000	Madagascar	France	73 000
Brésil	Allemagne	30 000		Total	73 000
	Etats-Unis d'Amérique	3 684 000	Malawi	Etats-Unis d'Amérique	30 000
	Total	3 714 000		Total	30 000
Burkina Faso	Belgique	10 000	Mali	France	34 000
	France	194 000		Total	34 000
	Total	204 000	Maroc	Belgique	206 000
Béni	Belgique	66 000		Etats-Unis d'Amérique	1 550 000
	France	319 000		France	207 000
	Total	385 000		Total	1 963 000
Cambodge	Danemark	135 000	Mexique	Etats-Unis d'Amérique	1 459 000
	Etats-Unis d'Amérique	407 000		Total	1 459 000
	Total	542 000	Mongolie	Etats-Unis d'Amérique	765 000
Chili	Canada	105 000		Total	765 000
	Total	105 000	Nicaragua	Etats-Unis d'Amérique	361 000
Colombie	Espagne	5 000		Total	361 000
	Etats-Unis d'Amérique	124 000	Niger	France	120 000
	Total	129 000		Total	120 000
Costa Rica	Canada	1 256 000	Népal	Etats-Unis d'Amérique	6 227 000
	Etats-Unis d'Amérique	120 000		ISPI	7 000
	Total	1 376 000		Italie	28 000
Egypte	Danemark	23 000		Total	6 262 000
	Total	23 000	Pakistan	Allemagne	62 000
El Salvador	Etats-Unis d'Amérique	7 031 000		Etats-Unis d'Amérique	5 481 000
	Total	7 031 000		FIFA ⁴	81 000
Equateur	Espagne (Commune autonome de Madrid)	17 000		ISPI	21 000
	Etats-Unis d'Amérique	1 546 000		Italie	8 000
	Total	1 563 000		Norvège	245 000
Fédération de Russie	Allemagne	21 000		SCCI ⁵	7 000
	Finlande	229 000		SIMAP ⁶	12 000
	Total	250 000		Suisse	1 426 000
Guatemala	Etats-Unis d'Amérique	1 233 000		Total	7 343 000
	Total	1 233 000	Panama	Etats-Unis d'Amérique	942 000
Haïti	Canada	77 000		Total	942 000
	Total	77 000	Philippines	Allemagne	9 000
Honduras	Etats-Unis d'Amérique	653 000		Confédération des syndicats du Japon	24 000
	Total	653 000		Etats-Unis d'Amérique	3 852 000
Inde	Allemagne	80 000		Finlande	35 000
	Etats-Unis d'Amérique	13 617 000		Total	3 920 000
	Royaume-Uni	1 050 000	Portugal	Portugal	10 000
	Suède	15 000		Total	10 000
	Total	14 762 000			

Bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées 2004-2005 ¹ (dollars des E.-U.)	Bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées 2004-2005 ¹ (dollars des E.-U.)	
Projet interrégional	Allemagne	326 000	Région interaméricaine	Canada	2 125 000	
	Canada	178 000		Espagne	1 439 000	
	Espagne	81 000		Etats-Unis d'Amérique	8 408 000	
	Etats-Unis d'Amérique	18 762 000		Italie	2 405 000	
	Finlande	139 000		Total	14 377 000	
	France	374 000		République-Unie de Tanzanie	Allemagne	35 000
	Italie	175 000			Etats-Unis d'Amérique	3 930 000
	Norvège	603 000			Total	3 965 000
	Pays-Bas	2 566 000		République de Corée	République de Corée	68 000
	Royaume-Uni	696 000			Total	68 000
	Suède	237 000		République dominicaine	Etats-Unis d'Amérique	4 391 000
Total	24 137 000	Total	4 391 000			
Région africaine	Autriche	18 000	République démocratique populaire lao	France	165 000	
	Canada	431 000		Total	165 000	
	Danemark	242 000	Sri Lanka	Danemark	142 000	
	ECLT ⁷	173 000		Total	142 000	
	Etats-Unis d'Amérique	17 240 000	Sénégal	Etats-Unis d'Amérique	1 629 000	
	France	1 582 000		Total	1 629 000	
	ICA ⁸	980 000	Thaïlande	Allemagne	12 000	
	Suède	371 000		Total	12 000	
	Total	21 037 000	Togo	France	113 000	
Région asiatique	Etats-Unis d'Amérique	3 491 000		Total	113 000	
	Italie	583 000	Turquie	Allemagne	23 000	
	Nouvelle-Zélande	8 000		Etats-Unis d'Amérique	1 988 000	
	Royaume-Uni	5 347 000	Total	2 011 000		
Total	9 429 000	Ukraine	Etats-Unis d'Amérique	96 000		
Région du Moyen-Orient	UNESCO		9 000	Total	96 000	
	Total	9 000	Viet Nam	Etats-Unis d'Amérique	418 000	
Région d'Amérique centrale	Espagne	30 000		Total	418 000	
	Etats-Unis d'Amérique	243 000	Yémen	Etats-Unis d'Amérique	691 000	
Total	273 000	Total		691 000		
Région d'Amérique du Sud	Espagne	56 000	Total	151 903 000		
	Etats-Unis d'Amérique	21 000				
Total	77 000	Région européenne	Allemagne	1 938 000		
Allemagne	1 938 000		Etats-Unis d'Amérique	963 000		
Etats-Unis d'Amérique	963 000		Total	2 901 000		
Total	2 901 000					

¹ Ces chiffres correspondent aux ressources déjà disponibles pour 2004-2005 suite à l'approbation des budgets et n'incluent pas les futures contributions.

² Association des fabricants et exportateurs de tapis du Bangladesh. ³ Initiative des partenaires sociaux italiens. ⁴ Fédération Internationale de Football Association. ⁵ Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot. ⁶ Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan.

⁷ Foundation to Eliminate Child Labour in Tobacco (ECLT) ⁸ International Confectionery Association (ICA)/ Global Cocoa Issues Group (GIG).

Tableau 14. Affectations approuvées des ressources extrabudgétaires pour la coopération technique par donateur pour 2004-2005

Donateur	Bénéficiaire	Affectations approuvées 2004-2005 ¹ (dollars des E.-U.)	Donateur	Bénéficiaire	Affectations approuvées 2004-2005 ¹ (dollars des E.-U.)
Allemagne	Brésil	30 000	Etats-Unis d'Amérique	Bangladesh	2 075 000
	Fédération de Russie	21 000		Brésil	3 684 000
	Inde	80 000		Cambodge	407 000
	Kenya	25 000		Colombie	124 000
	Pakistan	62 000		Costa Rica	120 000
	Philippines	9 000		El Salvador	7 031 000
	Projet interrégional	326 000		Equateur	1 546 000
	Région européenne	1 938 000		Guatemala	1 233 000
	République-Unie de Tanzanie	35 000		Honduras	653 000
	Thaïlande	12 000		Inde	13 617 000
	Turquie	23 000		Indonésie	2 530 000
Total	2 561 000	Jamaïque		154 000	
Autriche	Région africaine	18 000		Jordanie	995 000
	Total	18 000		Malawi	30 000
Belgique	Burkina Faso	10 000		Maroc	1 550 000
	Bénin	66 000		Mexique	1 459 000
	Maroc	206 000		Mongolie	765 000
Total	282 000	Nicaragua		361 000	
BGMEA²	Bangladesh	144 000		Népal	6 227 000
	Total	144 000		Pakistan	5 481 000
Canada	Chili	105 000		Panama	942 000
	Costa Rica	1 256 000	Philippines	3 852 000	
	Haïti	77 000	Projet interrégional	18 762 000	
	Projet interrégional	178 000	Région africaine	17 240 000	
	Région africaine	431 000	Région asiatique	3 491 000	
	Région interaméricaine	2 125 000	Région d'Amérique centrale	243 000	
Total	4 172 000	Région d'Amérique du Sud	21 000		
Confédération des syndicats du Japon	Philippines	24 000	Région européenne	963 000	
	Total	24 000	Région interaméricaine	8 408 000	
Danemark	Cambodge	135 000	République-Unie de Tanzanie	3 930 000	
	Egypte	23 000	République dominicaine	4 391 000	
	Région africaine	242 000	Sénégal	1 629 000	
	Sri Lanka	142 000	Turquie	1 988 000	
	Total	542 000	Ukraine	96 000	
ECLT³	Région africaine	173 000	Viet Nam	418 000	
	Total	173 000	Yémen	691 000	
Espagne	Colombie	5 000	Total	117 107 000	
	Projet interrégional	81 000	FIFA⁴	Pakistan	81 000
	Région d'Amérique centrale	30 000	Total	81 000	
	Région d'Amérique du Sud	56 000	Finlande	Fédération de Russie	229 000
	Région interaméricaine	1 439 000	Philippines	35 000	
Espagne (Commune autonome de Madrid)	Equateur	17 000	Projet interrégional	139 000	
	Total	1 628 000	Total	403 000	
			France	Burkina Faso	194 000
				Bénin	319 000
				Madagascar	73 000
				Mali	34 000
				Maroc	207 000

Donateur	Bénéficiaire	Affectations approuvées 2004-2005 ¹ (dollars des E.-U.)	Donateur	Bénéficiaire	Affectations approuvées 2004-2005 ¹ (dollars des E.-U.)
France	Niger	120 000	Pays-Bas	Bangladesh	1 935 000
	Projet interrégional	374 000		Projet interrégional	2 566 000
	Région africaine	1 582 000	Total	4 501 000	
	République démocratique populaire lao	165 000	Portugal	Portugal	10 000
	Togo	113 000	Total	10 000	
Total	3 181 000	Royaume-Uni	Bangladesh	1 375 000	
ICA⁵	Région africaine	980 000	Inde	1 050 000	
	Total	980 000	Projet interrégional	696 000	
ISPI⁶	Bangladesh	38 000	Région asiatique	5 347 000	
	Népal	7 000	Total	8 468 000	
	Pakistan	21 000	République de Corée	République de Corée	68 000
	Total	66 000	Total	68 000	
Italie	Albanie	61 000	SCCI⁷	Pakistan	7 000
	Népal	28 000	Total	7 000	
	Pakistan	8 000	SIMAP⁸	Pakistan	12 000
	Projet interrégional	175 000	Total	12 000	
	Région asiatique	583 000	Suisse	Pakistan	1 426 000
	Région interaméricaine	2 405 000	Total	1 426 000	
Total	3 260 000	Suède	Inde	15 000	
Norvège	Bangladesh	1 301 000	Projet interrégional	237 000	
	Pakistan	245 000	Région africaine	371 000	
	Projet interrégional	603 000	Total	623 000	
Total	2 149 000	UNESCO	Région du Moyen-Orient	9 000	
Nouvelle-Zélande	Région asiatique	8 000	Total	9 000	
	Total	8 000	Total	151 903 000	

¹ Ces chiffres correspondent aux ressources déjà disponibles pour 2004-2005 suite à l'approbation des budgets et n'incluent pas les futures contributions.

² Association des fabricants et exportateurs de tapis du Bangladesh. ³ Foundation to Eliminate Child Labour in Tobacco (ECLT) ⁴ Fédération Internationale de Football Association. ⁵ International Confectionery Association (ICA)/ Global Cocoa Issues Group (GIG). ⁶ Initiative des partenaires sociaux italiens. ⁷ Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot. ⁸ Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan.

Le tableau 15 fournit des informations additionnelles sur les futures contributions devant être raisonnablement approuvées au cours du biennium 2004-2005. Les chiffres de la première colonne représentent une estimation très modérée des approbations connues de l'IPEC. Ces prévisions ne tiennent pas compte de l'impact des efforts de mobilisation des ressources au niveau du donateur central et surtout du donateur local. La disponibilité de ces ressources ne sera garantie

qu'une fois que les principales négociations seront conclues et les plans de financement approuvés. La deuxième colonne représente une estimation des futures contributions qui seront budgétées pour le biennium 2004-2005. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et le montant total ne sera connu qu'une fois que les propositions spécifiques au projet auront été approuvées par le donateur et les allocations budgétaires correspondantes sont affectées par année.

Tableau 15. Estimations des futures contributions et effet sur les affectations pour 2004-2005 (en dollars des E.-U.)

Donateur	Estimation totale des contributions 2004-2005	Estimation pour la période 2004-2005
Allemagne	2 000 000	1 500 000
Belgique	200 000	200 000
Canada	2 050 000	1 500 000
Danemark	3 000 000	1 200 000
Espagne*	0	2 300 000
Etats-Unis	75 000 000	25 000 000
Finlande	600 000	450 000
France	1 500 000	1 000 000
Italie	2 000 000	1 000 000
Japon	300 000	300 000
Norvège	2 000 000	2 000 000
Pays-Bas	3 000 000	3 000 000
Total	91 650 000	39 450 000

* Les contributions du Programme et budget pour 2002-2003 couvrait une période de quatre ans. Aucune nouvelle contribution n'est attendue pour 2004-2005. Les chiffres de la colonne «Estimation pour la période 2004-2005» représentent les contributions attendues et programmées pour la période biennale 2004-2005.

Annexes

ANNEXE A. RATIFICATIONS

Tableau A1. Ratifications des conventions n^{os} 182 et 138 (au 31 décembre 2003)

	Convention N ^o 182	Convention N ^o 138 (âge minimum requis)		Convention N ^o 182	Convention N ^o 138 (âge minimum requis)
AFRIQUE			Swaziland		
Afrique du Sud	✓	✓ (15)	Tchad		
Algérie	✓	✓ (16)	Togo		
Angola	✓	✓ (14)	Tunisie		
Bénin	✓	✓ (14)	Zambie		
Botswana	✓	✓ (14)	Zimbabwe		
Burkina Faso	✓	✓ (15)			
Burundi	✓	✓ (16)	ÉTATS ARABES		
Cameroun	✓	✓ (14)	Arabie saoudite		
Cap-Vert	✓		Bahreïn		
Congo	✓	✓ (14)	Emirats arabes unis		
Côte d'Ivoire	✓	✓ (14)	Iraq		
Egypte	✓	✓ (14)	Jordanie		
Erythrée	✓	✓ (14)	Koweït		
Ethiopie	✓	✓ (14)	Liban		
Gabon	✓		Oman		
Gambie	✓	✓ (14)	Qatar		
Ghana	✓		République arabe syrienne		
Guinée	✓	✓ (16)	Yémen		
Guinée équatoriale	✓	✓ (14)			
Jamahiriya arabe libyenne	✓	✓ (15)	ASIE PACIFIQUE		
Kenya	✓	✓ (16)	Bangladesh		
Libéria	✓		Cambodge		
Lesotho	✓	✓ (15)	Chine		
Madagascar	✓	✓ (15)	Fidji		
Malawi	✓	✓ (14)	Indonésie		
Mali	✓	✓ (15)	Malaisie		
Maroc	✓	✓ (15)	Mongolie		
Maurice	✓	✓ (15)	Népal		
Mauritanie	✓	✓ (14)	Pakistan		
Mozambique	✓	✓ (15)	Papouasie-Nouvelle-Guinée		
Namibie	✓	✓ (14)	Philippines		
Niger	✓	✓ (14)	République de Corée		
Nigéria	✓	✓ (15)	Singapour		
Ouganda	✓	✓ (14)	Sri Lanka		
République centrafricaine	✓	✓ (15)	Thaïlande		
République démocratique du Congo	✓	✓ (14)	Viet Nam		
République-Unie de Tanzanie	✓	✓ (14)			
Rwanda	✓	✓ (14)	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
Sénégal	✓	✓ (15)	Antigua et Barbuda		
Seychelles	✓	✓ (15)	Argentine		
Soudan	✓	✓ (14)	Bahamas		
			Barbade		

	Convention N° 182	Convention N° 138 (âge minimum requis)		Convention N° 182	Convention N° 138 (âge minimum requis)
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES			EUROPE DE L'EST ET ASIE CENTRALE		
Belize	✓	✓ (14)	Hongrie	✓	✓ (16)
Bolivie	✓	✓ (14)	Kazakhstan	✓	✓ (16)
Brésil	✓	✓ (16)	Kirghizistan		✓ (16)
Chili	✓	✓ (15)	Lituanie	✓	✓ (16)
Colombie		✓ (14)	Pologne	✓	✓ (15)
Costa Rica	✓	✓ (15)	République de Moldova	✓	✓ (16)
Cuba		✓ (15)	République islamique d'Iran	✓	
Dominique	✓	✓ (15)	République tchèque	✓	
El Salvador	✓	✓ (14)	Roumanie	✓	✓ (16)
Equateur	✓	✓ (14)	Serbie-et-Monténégro	✓	✓ (15)
Grenade	✓	✓ (16)	Slovaquie	✓	✓ (15)
Guatemala	✓	✓ (14)	Slovénie	✓	✓ (15)
Guyana	✓	✓ (15)	Tadjikistan		✓ (16)
Honduras	✓	✓ (14)	Ukraine	✓	✓ (16)
Jamaïque	✓	✓ (15)			
Mexique	✓		PAYS INDUSTRIELS D'ÉCONOMIE DE MARCHÉ		
Nicaragua	✓	✓ (14)	Allemagne	✓	✓ (15)
Panama	✓	✓ (14)	Autriche	✓	✓ (15)
Paraguay	✓		Belgique	✓	✓ (15)
Pérou	✓	✓ (14)	Canada	✓	
République dominicaine	✓	✓ (14)	Danemark	✓	✓ (15)
Sainte-Lucie	✓		Espagne	✓	✓ (16)
Saint-Kitts-et-Nevis	✓		Etats-Unis	✓	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	✓		Finlande	✓	✓ (15)
Trinité-et-Tobago	✓		France	✓	✓ (16)
Uruguay	✓	✓ (15)	Grèce	✓	✓ (15)
Venezuela		✓ (14)	Ireland	✓	✓ (15)
			Islande	✓	✓ (15)
			Israël		✓ (15)
EUROPE DE L'EST ET ASIE CENTRALE			Italie	✓	✓ (15)
Albanie	✓	✓ (16)	Japon	✓	✓ (15)
Azerbaïdjan		✓ (16)	Luxembourg	✓	✓ (15)
Bélarus	✓	✓ (16)	Malte	✓	✓ (16)
Bosnie- Herzégovine	✓	✓ (15)	Norvège	✓	✓ (15)
Bulgarie	✓	✓ (16)	Nouvelle-Zélande	✓	
Chypre	✓	✓ (15)	Pays-Bas	✓	✓ (15)
Croatie	✓	✓ (15)	Portugal	✓	✓ (16)
Estonie	✓		Royaume-Uni	✓	✓ (16)
Ex-République yougoslave de Macédoine	✓	✓ (15)	Saint-Marin	✓	✓ (16)
Fédération de Russie	✓	✓ (16)	Suède	✓	✓ (15)
Georgie	✓	✓ (15)	Suisse	✓	✓ (15)
			Turquie	✓	✓ (15)

Tableau A2. Progrès vers la ratification universelle – Pays n’ayant pas encore ratifié les conventions N°s 138 et/ou 182 (au 31 décembre 2003)

Pays	Convention N° 138	Convention N° 182
AFRIQUE		
Cap-Vert	X *	Ratifiée le 23.10.2001
Tchad	X	Ratifiée le 06.11.2000
Comores**	X	X
Djibouti	X	X
Erythrée	Ratifiée le 22.02.2000 (âge minimum requis: 14 ans)	X
Gabon	X	Ratifiée le 28.03.2001
Ghana	X	Ratifiée le 13.06.2000
Guinée-Bissau	X	X
Libéria	X	Ratifiée le 02.06.2003
Sao Tomé-et-Principe	X	X
Sierra Leone	X	X
Somalie	X	X
AMÉRIQUES		
Canada	X	Ratifiée le 06.06.2000
Colombie	Ratifiée le 02.02.2001 (âge minimum requis: 14 ans)	X
Cuba	Ratifiée le 07.03.1975 (âge minimum requis: 15 ans)	X
Haïti	X	X
Mexique	X	Ratifiée le 30.06.2000
Paraguay	X	Ratifiée le 07.03.2001
Saint-Kitts-et-Nevis	X	Ratifiée le 12.10.2000
Sainte-Lucie	X	Ratifiée le 06.12.2000
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	X	Ratifiée le 04.12.2001
Suriname	X	X
Trinité-et-Tobago	X	Ratifiée le 23.04.2003
Etats-Unis	X	Ratifiée le 02.12.1999
Vénézuela	Ratifiée le 15.07.1987 (âge minimum requis: 14 ans)	X
ÉTATS ARABES		
Bahreïn	X	Ratifiée le 23.03.2001
Oman	X	Ratifiée le 11.06.2001
Qatar	X	Ratifiée le 30.05.2000
Arabie saoudite	X	Ratifiée le 08.10.2002

* **X** : non ratifiée. ** En **gras**: pays n’ayant ratifié ni la convention n° 138 ni la convention n° 182.

Pays	Convention N° 138	Convention N° 182
ASIE		
Afghanistan	X	X
Australie	X	X
Bangladesh	X	Ratifiée le 12.03.2001
Cambodge	Ratifiée le 23.08.1999 (âge minimum requis: 14 ans)	X
Inde	X	X
Iran, République islamique d'	X	Ratifiée le 08.05.2002
Kiribati	X	X
République démocratique populaire lao	X	X
Myanmar	X	X
Nouvelle-Zélande	X	Ratifiée le 14.06.2001
Pakistan	X	Ratifiée le 11.10.2001
Singapour	X	Ratifiée le 14.06.2001
Iles Salomon	X	X
Thaïlande	X	Ratifiée le 16.02.2001
Timor-Leste, République démocratique du	X	X
Vanuatu	X	X
EUROPE		
Arménie	X	X
Azerbaïdjan	Ratifiée le 19.05.1992 (âge minimum requis: 16 ans)	X
République tchèque	X	Ratifiée le 19.06.2001
Estonie	X	Ratifiée le 24.09.2001
Israël	Ratifiée le 21.06.1979 (âge minimum requis: 15 ans)	X
Kirghizistan	Ratifiée le 31.03.1992 (âge minimum requis: 16 ans)	X
Lettonie	X	X
Tadjikistan	Ratifiée le 26.11.1993 (âge minimum requis: 16 ans)	X
Turkménistan	X	X
Ouzbékistan	X	X

* X: non ratifiée. ** En gras: pays n'ayant ratifié ni la convention n° 138 ni la convention n° 182.

L'approche opérationnelle de l'IPEC prévoit la création de partenariats avec les organisations locales en vue de mettre en œuvre les programmes d'action sur le travail des enfants. Cette approche a permis de soustraire des enfants du monde du travail, de prévenir l'engagement d'enfants à risque sur le marché du travail et de leur offrir des services sociaux, incluant l'éducation, à des fins de réadaptation.

Ces organisations partenaires incluent majoritairement les mandants de l'OIT, les gouvernements, et les organisations d'employeurs et de travailleurs. Les activités spécialisées recrutant une main-d'œuvre enfantine se concentrent principalement dans l'économie informelle et de ce fait, l'IPEC a également collaboré avec des organisations non gouvernementales et d'autres groupes de la société civile, incluant des centres d'enseignement et de recherche.

Les tableaux et chiffres ci-après montrent la participation relative des différents partenaires eu égard aux programmes d'action mis en œuvre au cours de la période et aux dépenses et contributions totales.

La comparaison de cette répartition avec celle des années antérieures fait ressortir une légère progression du nombre de programmes d'action mis en œuvre par les syndicats et les organisations d'employeurs, qui est passé respectivement de 9 et 2 pour cent pour la période 1992-1997 à 11 et 5 pour cent sur 1999-2003.² On observe également une augmentation importante du budget des programmes mis en œuvre par les agences gouvernementales, qui est passé de 27 à 37 pour cent du total. Le nombre de programmes d'action mis en œuvre par d'autres partenaires est également à la hausse.

Dans le même temps, le nombre de programmes exécutés par des ONG a légèrement régressé, passant de 41 à 27 pour cent. Cette évolution confirme la tendance déjà observée au cours de la biennale antérieure; alors que les ONG représentaient plus de 50 pour cent des programmes de l'IPEC mis en œuvre au cours de la période 1992-1993, leur part a chuté pour tomber sous la barre des 50 pour cent en 1994-1995 et se fixer à un tiers

pour 1996-1997. Le tableau et les chiffres ci-après montrent que le pourcentage de programmes d'action mis en œuvre par des ONG se situe légèrement au dessus du quart du total pour la période 1999-2003. Ce chiffre est même inférieur pour les contributions et les dépenses.

Ces changements sont intervenus dans une période de forte croissance du volume des ressources gérées par l'IPEC et de réorientation de sa stratégie globale (d'activités à petite échelle à des interventions en amont à l'échelon national). D'une façon générale, on peut conclure que désormais les gouvernements, syndicats et organisations d'employeurs joueront un rôle plus important tandis que le nombre d'activités mis en œuvre par les ONG restera stable ou baissera.

Il faut également noter que suite à la tendance générale à privilégier les actions en amont et l'intégration des questions intéressant le travail des enfants dans les politiques gouvernementales, un nombre plus important d'organisations d'employeurs et de travailleurs collaboreront non en qualité d'agences d'exécution de l'IPEC mais de partenaires des ministères ou d'agences chargées d'exécuter des programmes d'action à grande échelle.

¹ L'analyse et les tableaux inclus dans cette annexe sont basés sur des informations fournies par 688 programmes d'action répertoriés dans la banque de données des programmes de l'IPEC et mis en œuvre au cours de la période 1999-2003. La base de données regroupe tous les programmes d'action centralisés et un pourcentage élevé de programmes décentralisés; les délais de transmission des approbations au siège sont responsables de la non-inclusion de certains programmes décentralisés. Cependant, on peut raisonnablement penser que ces derniers suivent le même schéma en termes de types d'agences d'exécution.

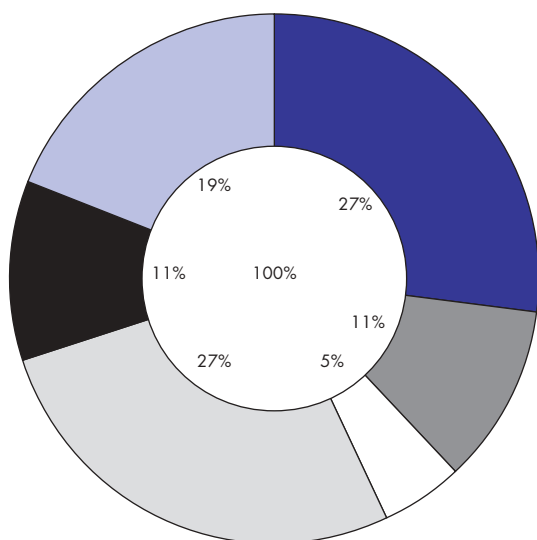
² Les références pour comparaison avec les périodes antérieures sont tirées du document «Profiles of IPEC Programmes, 1992-1997», publié à Genève en octobre 1997.

Tableau B1. Programmes d'action et dépenses/contributions par type d'agence d'exécution

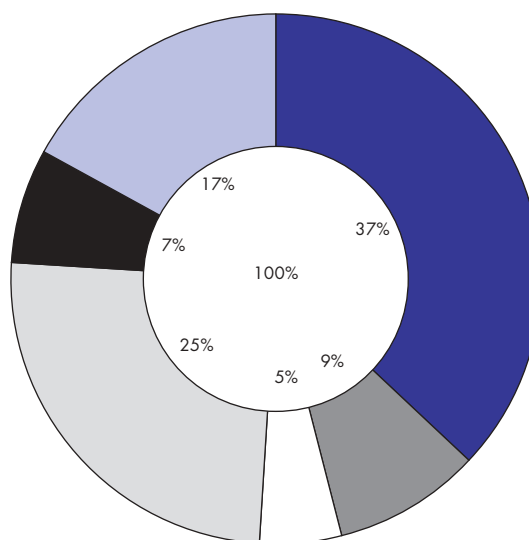
	Programmes d'action	Dépenses / Contributions
Agences gouvernementales	27%	37%
Syndicat	11%	9%
Organisations d'employeurs	5%	5%
Organisations non gouvernementales	27%	25%
Institut de recherche /d'éducation ^a	11%	7%
Autres organisations ^b	19%	17%
Total	100%	100%

^a Cette catégorie inclut les universités, les centres d'enseignement technique et les instituts de recherche. ^b Cette catégorie inclut les banques sociales, les organisations religieuses, les centres médicaux, les associations de femmes et communautaires, et les sociétés culturelles.

Répartition des programmes d'action par type d'agence d'exécution



Répartition des dépenses/contributions par type d'agence d'exécution



Agences gouvernementales	■	Organisations non gouvernementales	■
Syndicat	■	Institut de recherche/d'éducation	■
Organisations d'employeurs	■	Autres organisations	■

Tableau B2. Agences d'exécution de l'IPEC par pays, 1999-2003

Pays	Agences
Afrique du Sud	Dawie, Bosch and Associates, Pretoria
Albanie	Children's Human Rights Centre in Albania Confederation of Albanian Trade Unions for Education Help for Children, Albania Institute of Pedagogical Studies, Albania Ministry of Labour and Social Affairs
Argentine	Alma Mater Indoamericana, Argentina Confederación de Trabajadores de la Educación de la Republica de Argentina Ministerio de Trabajo y Seguridad Social
Bangladesh	Bangladesh Development Centre Bogra Seba Sangstha Bureau of Manpower, Employment and Training. Technical Training Centre, Mirpur Caritas. Mirpur Agricultural Workshop and Training School Centre for Development Services Development Centre International Duaria Uddipon Jubo Sangha Eco-Social Development Organisation Education International, Asia and the Pacific Foundation for Human Development German Technical Training Centre Human Resource Development Organization INCIDIN Bangladesh Institute of Labour Studies Integrated Development Foundation Integrated Social Development Effort Jatiyatabadi Sramik Dal Light House, Bangladesh Mahila Shangha Micro Industries Development Assistance and Services Micro Institute of Technology, Dhaka Ministry of Labour and Manpower Nilmati Dustha Nari Kallyan Sangstha Palli Mongal Karmosuchi Samaj Unnayan Prochesta Sanjukta Sramik Federation Shishu Adhikar Forum Silicon Institute of Electronics Technology, Dhaka Singer Bangladesh Limited Social Investment Bank Limited Society for Social Services, Society for Underprivileged Families, Dhaka SUROVI Swadesh Unnayan Kendra Training, Assistance, and Rural Advancement Non-Governmental Organization Underprivileged Children's Educational Programs Upakar
Belgique	World Confederation of Labour
Bénin	ABAEF Afrique a l'aube du Troisième Millénaire Archevêche de Cotonou Association Béninoise pour la Santé et la Sécurité au travail Centre de Recherche pour l'Epanouissement Humain et le Développement Intégral Channel Two, Bénin Charité pour le Développement Intégral de l'Homme

Pays	Agences
Bénin	Direction du Travail, Equipe Pluridisciplinaire de Santé au Travail ESAM Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement Humain Nouvel Elan/ Eglise Protestante Méthodiste du Bénin SCC-ONG
Bolivie	Callecruz Environnement et Développement du Tiers-Monde
Brésil	Abrinq Foundation for Children's Rights Caritas Brasileira Central Única dos Trabalhadores Centro de Estudos e Pesquisas em Educacao Cultura e Acao Comunitaria, Centro de Referência, Estudos e Ações sobre Crianças e Adolescentes, Brasília Centro Recreação de Atendimento e Defesa da Criança et Adolescente Comissão Pastoral da Terra Confederação Nacional Dos Trabalhadores em Educacao Foundation for the Social Promotion of Mato Grosso do Sul Instituto Brasileiro de Administracao para o Desenvolvimento Ministry of Labour Ministry of Social Assistance Movimento de Organizacao Comunitaria, Brazil
Burkina Faso	Aide à l'Enfance, Canada Association Burkinabe pour la Survie de l'Enfance Atelier Theatre Burkinabe Coalition au Burkina Faso pour les Droits de l'Enfant Direction de l'Insertion Sociale. Action Educative en Milieu Ouvert ECLA GRADE Ministère AS DGAS-DPEA Promo Femmes Développement Solidarité Radio Evangile Développement Save the Children, Burkina Faso Save the Children, Mali Save the Children, UK Terre des Hommes, Burkina Faso Union Nationale de l'Audiovisuel Libre du Faso
Cambodge	Cambodian League for the Promotion and Defense of Human Rights Cambodian Unions Federation Cambodian Women's Crisis Centre Children's Committee, Phnom Penh National Institute of Statistics SILAKA Vulnerable Children Assistance Organization Women Development Association
Cameroun	ASSEJA International Institute of Tropical Agriculture Ministry of Social Affairs
Chili	Colegio des Profesores de Chile. Asociación Gremial Colegio des Profesores de Chile. Asociación Gremial Ministerio del Trabajo y Previsión Social National Institute for Children
Colombie	Asociacion Cristiana de Jovenes de Santander, Colombia Casa de la Mujer Trabajadora, Santafé de Bogota Confederación de Trabajadores de Colombia Confederación General de Trabajadores Democráticos Cooperativa de Trabajo Asociado Consultores

Pays	Agences
Colombie	Departamento Administrativo Nacional de Estadísticas Fundación Renacer
Costa Rica	Cooperativa Autogestionaria de Comunicación Centroamericana, Costa Rica Defence for Children International Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales Fundación Acción Solidaria Fundación Costa Rica para el Desarrollo Sostenible Fundación Iustitia, Costa Rica Fundación para la Difusión de los Derechos de la Familia, Costa Rica Fundación para la Investigación de la Universidad de Costa Rica Instituto Nacional de Estadística y Censos Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto. Defensoría de los Habitantes de CR
Côte d'Ivoire	ASA BICE Ministère de la Famille
Egypte	Abu El-Soud Community Development Centre, Cairo Coptic Evangelical Organization for Social Services, Cairo Federation of Egyptian Industries General Trade Union for Education and Scientific Research Ministry of Manpower and Migration. Child Labour Development National Council for Childhood and Motherhood Solidarity Centre, Cairo. American Fed. of Labour - Committee for Industrial Org.
El Salvador	Asociación AGAPE de El Salvador Asociación para la Organización y Educación Empresarial Femenina de El Salvador Asociación Salvadoreña Pro-Salud Rural Fe y Alegría El Salvador Fundación para la Educación Integral Salvadoreña Universidad Doctor José Matías Delgado
Equateur	Instituto Nacional del Niño y la Familia
Espagne	Secretaría de Estado de la Seguridad Social
Etats-Unis	International Centre on Child Labour and Education, Washington Population Communications International, New York
Ethiopie	Children and Youth Forum Emanuel Psychiatric Hospital Medico-Socio Development Assistance for Ethiopia Ministry of Labour and Social Affairs National Federation of Farm, Plantation, Fishery and Agri-industry Trade Unions
Fédération de Russie	Humanitarian Action, St. Petersburg Interregional Trade Union Federation of St. Petersburg and Leningrad Regions Leningrad Regional Government Regional Non-Governmental Charitable Foundation for the Protection of Children Saint Petersburg Labour Exchange Saint Petersburg State University. Department of Sociology Skifia Publishing House
Gabon	Association pour la Défense de Droits de la Femme et de l'Enfant Observatoire des Droits de la Femme
Géorgie	State Department for Statistics
Ghana	African Centre for Human Development, Accra Department of Social Welfare Ghana Coalition on the Rights of the Child Ghana Statistical Service International Needs Ghana Ministry of Manpower Development and Employment. Child Labour Unit

Pays	Agences
Ghana	Parent and Child Foundation Regional Advisory and Information Network Services Youth Development Foundation
Guatemala	Asociación de Apoyo Integral Asociación Guatemalteca para el Desarrollo Sustentable HABITAT Confederación de Unidad Sindical de Guatemala Cooperativa de Periodistas Departamentales de Guatemala Coordinadora Nacional de Microempresarios de Guatemala Fundación para el Desarrollo Rural, Guatemala Instituto Nacional de Estadística Pastoral Social, Área Tierra, Diócesis de San Marcos People to People Health Foundation, Guatemala City Universidad de Guatemala
Honduras	Centro de Estudios y Promoción del Desarrollo Coordinadora de Instituciones Privadas por los Niños, Niñas y sus Derechos, Honduras Estudios Económicos y Sociales Post Grado Latinoamericano en Trabajo Social
Inde	Administrative Staff College of India All India Trade Union Congress Anna Institute of Management, Tamil Nadu Bandhua Mukti Morcha Centre of Indian Trade Unions Consortium of Employers Associations for the Elimination of Child Labour Dr. Marri Chenna Reddy Human Resource Development Institute of Andhra Pradesh Federation of Trade Unions for the Elimination of Child Labour, Hyderabad Global March Against Child Labour. International Secretariat, New Delhi Harijan Sevak Sangh, Bihar Indian Council for Child Welfare in Tamil Nadu Indian National Trade Union Congress M. Venkatarangaia Foundation Mindset: E.Y.W. Advertising, Hyderabad National Child Labour Project Society Mahbubnagar National Child Labour Project Society, Coimbatore National Child Labour Project Society, Jaipur National Child Labour Project Society, Mirzapur National Child Labour Project Society, Prakasam National Child Labour Project Society, Virudunagar National Institute of Public Cooperation and Child Development National Institute of Small Industries Extension Training Society for Awakening Heritage and Attainment of Rural Aspiration V.V. Giri National Labour Institute Women's Cooperative Finance Corporation Ltd., Hyderabad
Indonésie	Ama Jaya University, Indonesia. Centre for Societal and Development Studies Bina Swadaya Training Centre Directorate of Out of School Education, Youth and Sports Employers Association of Indonesia Indonesia Child Welfare Foundation Ministry of Home Affairs Ministry of Manpower and Transmigration. Dir. of Occupational Safety and Health Ministry of Manpower. Directorate of Labour Standards Social Concern Foundation of Indonesia Yayasan Bintang Pancasila Yayasan Paramitra Malang
Jamaïque	Statistical Institute
Jordanie	Ministry of Labour

Pays	Agences
Kenya	African Network for Prevention and Protection Against Child Abuse and Neglect Central Bureau of Statistics Child Welfare Society of Kenya Federation of Kenyan Employers Kenya Broadcasting Corporation Kenya Episcopal Conference - Catholic Secretariat Kenya Institute of Education Kenya Plantation and Agricultural Workers Union Kenya Union of Domestic, Hotel, Educational, Hospital & Allied Workers Kenya Union of Sugar Plantation Workers Kenya Union of Teachers Ministry of Education, Science and Technology. Inspectorate Division Ministry of Home Affairs and National Heritage Ministry of Labour and Human Resources Development. Child Labour Division Nairobi City Council Undugu Society of Kenya
Lesotho	Ministry of Employment and Labour
Liban	Armenian Relief Cross. Coordination Committee for Lebanon Association of Lebanese Industrialists General Confederation of Lebanese Workers Ministry of Education and Higher Learning Ministry of Interior and Municipalities Union des Municipalités d'Al Faihaa, les Organisations Sociales de Beit el-zakat et le Comité de Coordination des ONG Luttant contre le Travail des Enfants à Tripoli
Madagascar	Aide et Action Mada Nord, Ecoliers du Monde Aide-et-Action, Antananarivo Association Culturelle AKOMBALIHA Association des Médecins des Ministres Association ManaoDE, Antananarivo Association pour la Promotion de la Population et la Sauvegarde de l'Environnement Enfants du Monde - Droits de l'Homme Femmes et Hommes pour la Libération, l'Education, l'Union et le Redressement de Madagascar FHLEUR Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales Service du Travail de Fianarantsoa Service Provincial de l'Inspection de Travail d'Antsiranana
Malawi	Churches Action in Relief and Development Department of Information Eye of the Child Malawi Congress of Trade Unions Malawian Entrepreneurs Development Institute Ministry of Gender and Community Services. Social Welfare Department Ministry of Labour and Vocational Training University of Malawi. Centre for Social Research
Mali	Association de Développement de Quartier Club des Amis de Mekin Sikoro Association pour la Valorisation des Ressources Locales Direction Nationale de l'Emploie, du Travail et de la Sécurité Sociale DNPEF Environnement et Développement du Tiers-monde GARDEM Groupe de Recherche Actions pour le Développement Groupe Pivot Sante Population Institut National de Prévoyance Sociale. Service de Prévention de la Direction Sanitaire et Médico-sociale

Pays	Agences
Mali	Institute d'Économie Rural JEKATANIE Save the Children, Mali
Maroc	Association AFAK - Civisme et Développement Association Afoulki Association Darna Association Marocaine d'Aide aux Enfants en Situation Précaire (AMESIP) Association Marocaine de Planification Familiale Association Oued Srou Institut National de Solidarité avec les Femmes en Détresse Institution Nationale de Solidarité Avec les Femmes
Mongolie	Ministry of Health and Social Welfare Ministry of Health and Social Welfare. State Labour and Social Welfare Inspection Agency National Statistical Office
Namibie	Ministry of Labour
Népal	Agricultural Projects Services Centre, Kathmandu Bhimapokhara Youth Club Child Development Society, Kathmandu Democratic Confederation of Nepalese Trade Unions Dhaulagiri Community Resource Development Centre Federation of Nepalese Chambers of Commerce and Industry General Federation of Nepalese Trade Unions Kathmandu Metropolitan Corporation Legal Aid and Consultancy Centre, Kathmandu Medialine, Kathmandu Ministry of Labour and Transport Management National Society for Protection of Children and Environment Nepal National Teachers' Association Tribhuvan University. Central Department of Population Studies Tribhuvan University. Faculty of Education
Nicaragua	Alcaldía de Leon Asociación de Cafetaleros de Jinotega Asociación de Cafetaleros de Matagalpa Asociación de Educación y Comunicación Asociación las Tías Ayuda de los Niños en la Escuela y en la Calle, Managua Centro de Servicios Educativos en Salud y Medio Ambiente Diócesis de Juigalpa Fundación para el Desarrollo Integral de la Mujer Indígena de Sutiava Ministerio de la Familia, Sede Central Ministerio de la Familia. Delegación Departamental de León Ministerio de Trabajo y Previsión Social Proyecto Mary Barrera Unión Nacional de Agricultores y Ganaderos Universidad Católica de America Central
Niger	Association Pour La Lutte Contre Le Travail Des Enfants au Niger Comité de Protection de l'Enfance au Niger Commune Urbaine de Tillabéri Organisation pour la Prévention du Travail des Enfants au Niger
Nigéria	Child Rights Brigade Directorate of Assisted Programmes and Linkages Federal Ministry of Women's Affairs and Youth Development Federal Office of Statistics Galilee Foundation Human Development Foundation of Nigeria

Pays	Agences
Nigéria	<p>Human Development Initiatives Inspectorate Dept. Federal Ministry Labour InterConsult Limited Ministry of Employment, Labour and Productivity Nigerian Institute of Social and Economic Research Nigerian Labour Congress Social Science Academy of Nigeria Women Consortium of Nigeria</p>
Ouganda	<p>African Network for Prevention and Protection Against Child Abuse and Neglect Association of Uganda Professional Women in Agriculture and Environment Association of Uganda Women Lawyers Federation of Uganda Employers Integrated Rural Development Initiative, Kampala Kids in Need Ministry of Gender and Community Development Ministry of Gender, Labour and Social Development. Child Labour Unit National Council for Children National Union of Plantation and Agricultural Workers Platform for Labour Action Rubaga Youth Development Association Rural Development Media Communications Uganda Association for Socio-Economic Progress Uganda Youth Development Link Women and Youth Services, Kampala</p>
Pakistan	<p>AKIDA Management Consultants, Lahore All Pakistan Federation of Labour Applied Economic Research Centre Bunyard Literacy Community Council, Lahore Citizen's Commission for Human Development De Laas Gul, Welfare Programme Directorate General Social Welfare Directorate of Labour and Manpower, Balochistan Directorate of Labour Welfare. Government of Peshawar Directorate of Labour Welfare. Government of Punjab Directorate of Primary Education Employers' Federation of Pakistan First Women's Bank Limited Human Rights Commission of Pakistan Ministry of Labour, Manpower and Overseas Pakistanis Oracle Research and Information Services Pakistan Carpet Manufacturers and Exporters Association Pakistan National Federation of Trade Unions Pakistan National Textile, Leather and Garment Workers Federation Pakistan Paedriatic Association. Child Abuse Committee Pakistan. Bait-ul-Mal Progressive Women Association SITE Association of Industry, Karachi Skill Development Council, Karachi Skill Development Council, Lahore University of Peshawar. Department of Social Work</p>
Panama	<p>Department of Statistics. Census of the General Audit Office</p>
Paraguay	<p>Centro de Información y Recursos para el Desarrollo Fundación DEQUENI Luna Nueva</p>

Pays	Agences
Pérou	<p>Asociación de Industrias del Calzado y Afines, Lima Asociación Mujer Familia Centro Amazónico Centro Bartolomé de las Casas Centro de Educación Ocupacional Centro de Información y Educación para la Prevención del Abuso de Drogas, Lima Centro Proceso Social, Lima CooperAcción, Acción Solidaria para el Desarrollo Instituto de Religiosas Adoratrices Esclavas del Santísimo Sacramento y la Caridad Sindicato Unitario de Trabajadores en la Educación del Peru</p>
Philippines	<p>Alliance of Concerned Teachers, Manila Ateneo de Manila University. Adhikain Para sa Karapatang Pambata. Human Rights Centre, Manila Community Organization of the Philippines Enterprise Foundation CO-Multiversity Department of Education, Culture and Sports Department of Labor and Employment. Bureau of Women and Young Workers Child Labour Project Management Team Department of Labor and Employment. Institute of Labor Studies Department of Tourism. Bureau of Tourism Standards. Educational Research Development Assistance Foundation Employers' Confederation of the Philippines Federation of Free Workers Manobo-Mandaya Tribal Association of Boston National Alliance of Teachers and Office Workers National Statistics Office National Union of Workers in the Hotel, Restaurant and Allied Industries Philippine Rural Reconstruction Movement Punla Sa Tao Foundation Trade Union Congress of the Philippines Visayan Forum Foundation</p>
République-Unie de Tanzanie	<p>Association of Tanzania Employers Caritas Tanzania Conservation Hotels, Domestic and Allied Workers Union Forum for African Women Educationalists Iringa Development of Youth, Disabled and Children Care Kimanga Women's Health and Development Kiota Women's Health and Development Organisation Kwetu Counselling Centre Ministry of Labour and Youth Development. Child Labour Unit Mirerani Good Hope Programme Muhumbili University College of Health Sciences Office of the Prime Minister. Department of Information Services Research on Poverty Alleviation Rural Development and Environmental Conservation Trust Society for Women in the Fight Against Aids in Tanzania Tanzania Council for Social Development Tanzania Federation of Free Trade Unions Tanzania Institute of Education Tanzania Plantation, Agricultural and Allied Workers Union Tanzania Teachers Union Urambo Tanzania Plantation and Agricultural Workers Union</p>
République démocratique populaire lao	<p>Bureau de la Planification et de Coopération du District de Thakaek Bureau des Travailleurs Enfants, MTAS Bureau du Travail et des Affaires sociales du District de Hatsaifong, Municipalité de Vientiane Département du Travail du MTAS Union des Femmes du Lao</p>

Pays	Agences
République dominicaine	Asociación para el Desarrollo de San Jose de Ocoa Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales Projovent Dominicano
Roumanie	Fédération Internationale des Communautés Educatives. Romanian Office Foundation for Rehabilitation, Integration and Social Promotion, Bucharest International Foundation for Child and Family Ministry of Education and Research. Centre for Education and Professional Development STEP- BY- STEP Ministry of Labour and Social Protection National Commission for Statistics Romanian Confederation of Democratic Trade Unions Romanian Women Journalists Association Save the Children, Romania. Salvati Copii Commonwealth Secretariat, London Commonwealth Trade Union Council, London
Sénégal	Association pour une Dynamique de Progrès Economique et Social Association Sénégalaise pour la Recherche, le Développement, l'Information et la Formation Avenir de l'Enfant Centre Emmanuel Defence for the Children International ENDA Jeunesse Action Environnement et Développement du Tiers-monde H. Development Consulting Associates, Ltd., Dar-es-Salaam Ministère de l'Education. Direction de l'Education Préscolaire et de l'Enseignement Elémentaire Ministry of Labour PLAN International Université Cheikh Anta Diop Dakar. Fac. de Médecine. Service Médecine du Travail
Sri Lanka	Centre for Policy Alternatives Centre for Women's Development and Rehabilitation Centre for Poverty Analysis Ceylon Workers Congress Department of Census & Statistics Department of Education and Higher Education Ministry of Labour. Department of Labour Ministry of Labour. Statistics division Ministry of Labour. Women and Children's Affairs Division National Child Protection Authority National Workers Congress Protecting Environment and Children Everywhere Worldview, Sri Lanka
Territoires occupées	Central Bureau of Statistics for the West Bank and Gaza
Thaïlande	Child Workers in Asia Support Group Employers' Confederation of Thailand (ECOT) Hotline Centre Foundation, Bangkok Ministry of Labour and Social Welfare. Permanent Secretary's Office National Congress of Thai Labour (TTUC) National Council for Youth and Child Development National Institute of Statistics Phayao Women and Child Development Association Planned Parenthood Association of Thailand Thai Women of Tomorrow
Togo	APROSAT AVOC Bureau International Catholique de l'Enfance

Pays	Agences
Togo	Direction Générale de la Protection et de l'Enfance Direction Générale des Affaires Sociales Direction Générale du Développement Social Direction Générale du Développement Social Direction Générale du Travail et des Lois Sociales, Ministère des Affaires Sociales International Catholic Child Bureau, Lomé Office Ministère du Travail et des Affaires Sociales World Association for Orphans
Turquie	Confederation of Turkish Real Trade Unions (HAK - IS) Confederation of Turkish Trade Unions (Turk-IS) Government of Diyarbakir. South Eastern Anatolia Project Institute of Statistics Ministry of Labour and Social Security Ministry of Labour and Social Security. Child Labour Unit Ministry of Education Turkish Confederation of Employers Associations
Ukraine	Central Statistical Service. State Statistics Committee Centre on Practical Psychology and Social Work Department on Surveillance of Labour Legislation Observance Intellectual'na Perspectyva, Kiev Ministry of Education and Science Ministry of Labour and Social Policy Pulsary Publishing
Vénézuela	Central Latinoamericana de Trabajadores, Venezuela Organización Regional Interamericana de Trabajadores. Brazo Hemisférico de la Confederación de Organizaciones Sindicales Libres
Viet Nam	Ministry of Labour, Invalids and Social Affairs
Yémen	Federation of Yemeni Chambers of Commerce and Industry General Federation of Worker's Union Ministry of Labour and Social Affairs
Zambie	Anglican Street Children Project Association for the Restoration of Orphans and Street Children Central Statistics Office Child Assistance, Development and Support Organization Children in Need Network Community Youth Concern Family Health Trust HODI Hosana Mapalo Orphans and Widows Care Centre Jesus Cares Ministries M Films Ministry of Education Ministry of Labour and Social Security Ministry of Sport, Youth and Child Development Netherlands Fellows Foundation Peoples Action Forum, Lusaka Tasintha Programme University of Zambia Young Women's Christian Association Zambia Children's Education Foundation Zambia Congress of Trade Unions Zambia Federation of Employers
Zimbabwe	Ministry of Public Service, Labour and Social Welfare

ANNEXE C. TABLEAUX FINANCIERS

Tableau C1. Dépenses de l'IPEC par bénéficiaire 2000-2003 (en dollars des E.-U.)

Bénéficiaire	Donateur	Dépenses 2000	Dépenses 2001	Dépenses 2002	Dépenses 2003
Afrique du Sud	Etats-Unis d'Amérique	322 996	45 675	-22 797	87 505
	Total	322 996	45 675	-22 797	87 505
Albanie	Italie	4 114	35 403	117 325	90 327
	Total	4 114	35 403	117 325	90 327
Bangladesh	Allemagne	319 257	359 804	214 400	3 634
	Etats-Unis d'Amérique	306 619	1 103 165	1 599 428	1 598 038
	Finlande	54 150	0	0	0
	ISPI ¹	105 815	156 855	63 913	39 300
	Norvège	53 341	168 410	290 938	194 647
	Pays-Bas	0	271 014	1 387 464	1 040 884
	Total	839 182	2 059 248	3 556 143	2 876 503
Brésil	Allemagne	412 818	410 941	228 875	185 938
	Etats-Unis d'Amérique	41 889	869 819	237 547	133 519
	Total	454 707	1 280 760	466 422	319 457
Burkina Faso	France	57 192	91 902	190 491	69 442
	Total	57 192	91 902	190 491	69 442
Bénin	Belgique	14 345	0	0	0
	France	55 117	43 253	18 295	91 257
	Total	69 462	43 253	18 295	91 257
Cambodge	Danemark	212 936	240 045	76 073	18 866
	Etats-Unis d'Amérique	0	3 252	215 183	334 942
	Pays-Bas	39 550	294 270	0	14 348
	Total	252 486	537 567	291 256	368 156
Chili	Canada	0	0	45 854	228 689
	Total	0	0	45 854	228 689
Colombie	Espagne	0	70 984	13 453	0
	Etats-Unis d'Amérique	0	2 987	225 716	447 162
	Total	0	73 971	239 169	447 162
Costa Rica	Canada	0	0	96 266	178 093
	Etats-Unis d'Amérique	79 129	275 145	261 412	200 295
	Total	79 129	275 145	357 678	378 388
Egypte	Danemark	100 701	130 704	139 338	86 078
	Italie	0	36 767	22 217	5 604
	Norvège	25 267	0	18 834	0
	Pays-Bas	4 459	0	-4 497	0
	Total	130 427	167 471	175 892	91 682
El Salvador	Etats-Unis d'Amérique	63 786	158 100	676 872	1 479 302
	Total	63 786	158 100	676 872	1 479 302
Equateur	Espagne (Commune autonome de Madrid)	22 600	14 235	89 030	1 639
	Etats-Unis d'Amérique	0	0	0	4 238
	Total	22 600	14 235	89 030	5 877

Bénéficiaire	Donateur	Dépenses 2000	Dépenses 2001	Dépenses 2002	Dépenses 2003
Ethiopie	Italie	26 971	77 385	2 880	66 096
	Total	26 971	77 385	2 880	66 096
Fédération de Russie	Allemagne	0	0	0	62 889
	Finlande	56 515	84 199	172 731	100 793
	Total	56 515	84 199	172 731	163 682
Ghana	Etats-Unis d'Amérique	175 908	277 046	158 271	310 278
	Total	175 908	277 046	158 271	310 278
Guatemala	Espagne	0	62 133	0	0
	Etats-Unis d'Amérique	250 898	812 900	1 040 531	717 570
	Total	250 898	875 033	1 040 531	717 570
Haïti	Canada	0	0	0	51 448
	Etats-Unis d'Amérique	263 059	260 998	128 149	320 049
	Total	263 059	260 998	128 149	371 497
Honduras	Espagne	0	13 447	0	0
	Etats-Unis d'Amérique	47 440	105 950	151 258	217 363
	Total	47 440	119 397	151 258	217 363
Inde	Allemagne	323 022	375 638	588 880	435 333
	Etats-Unis d'Amérique	0	0	27 039	362 048
	Finlande	0	67 042	84 204	23 801
	Italie	0	0	0	9 990
	Royaume-Uni	572 245	663 915	1 213 567	1 464 460
	Suède	405 987	435 863	77 574	40 020
	Total	1 301 254	1 542 458	1 991 264	2 335 652
Indonésie	Allemagne	418 844	257 922	265 255	101 467
	Etats-Unis d'Amérique	0	0	59 519	493 888
	Total	418 844	257 922	324 774	595 355
Jamaïque	Etats-Unis d'Amérique	0	11 227	182 597	211 131
	Total	0	11 227	182 597	211 131
Jordanie	Etats-Unis d'Amérique	0	0	3 991	1 198
	Total	0	0	3 991	1 198
Kenya	Allemagne	413 025	303 565	368 817	105 305
	Canada	0	8 043	15 867	0
	Norvège	62 150	121 848	27 323	6 167
	Total	475 175	433 456	412 007	111 472
Liban	France	0	96 158	276 538	170 597
	Total	0	96 158	276 538	170 597
Madagascar	France	57 324	93 093	107 616	50 949
	Total	57 324	93 093	107 616	50 949
Malawi	Etats-Unis d'Amérique	0	39 664	283 364	10 560
	Total	0	39 664	283 364	10 560
Mali	France	124 665	101 094	44 760	2 563
	Total	124 665	101 094	44 760	2 563
Maroc	Belgique	0	7 835	215 016	73 782
	Etats-Unis d'Amérique	0	0	0	1 295
	France	20 159	77 148	203 710	78 998
	Total	20 159	84 983	418 726	154 075
Mexique	Etats-Unis d'Amérique	0	0	15 087	310 040
	Total	0	0	15 087	310 040
Mongolie	Etats-Unis d'Amérique	159 802	288 858	72 404	321 699
	Total	159 802	288 858	72 404	321 699
Namibie	Suède	0	0	13 440	0
	Total	0	0	13 440	0
Nicaragua	Espagne	0	57 767	735	0
	Etats-Unis d'Amérique	127 032	522 010	1 006 921	540 922
	Total	127 032	579 777	1 007 656	540 922

Bénéficiaire	Donateur	Dépenses 2000	Dépenses 2001	Dépenses 2002	Dépenses 2003
Niger	France	0	141 030	106 164	62 405
	Total	0	141 030	106 164	62 405
Nigéria	Etats-Unis d'Amérique	202 995	205 449	304 381	220 370
	Total	202 995	205 449	304 381	220 370
Népal	Allemagne	232 657	310 419	149 186	0
	Australie	34 519	3 355	0	0
	Danemark	10 086	798	3 128	0
	Etats-Unis d'Amérique	6 178	24 312	264 870	857 122
	ISPI	98 818	40 498	8 964	0
	Italie	33 580	117 548	192 299	48 868
	Total	415 838	496 930	618 447	905 990
	Ouganda	Etats-Unis d'Amérique	275 895	365 336	371 487
Total	275 895	365 336	371 487	374 608	
Pakistan	Allemagne	204 777	251 662	241 818	223 188
	APFTU ²	0	0	0	577
	Commission européenne	181 476	55 667	161 197	0
	Etats-Unis d'Amérique	701 288	731 111	741 033	939 574
	FIFA ³	0	0	0	153 707
	ISPI	88 704	64 859	48 975	41 499
	Italie	0	22 329	25 901	31 675
	Norvège	0	0	0	6 800
	PCMEA ⁴	145 472	250 700	216 682	228 770
	SCCI ⁵	0	0	170 432	6 575
	SIMAP ⁶	0	0	13 250	28 506
	Suisse	212 196	138 190	133 064	413 107
	Total	1 533 913	1 514 518	1 752 352	2 073 978
Panama	Etats-Unis d'Amérique	0	0	0	126 421
	Total	0	0	0	126 421
Paraguay	Espagne (Ayuntamiento Alcalá de Henares)	0	16 950	45 650	0
	Total	0	16 950	45 650	0
Philippines	Allemagne	688 085	447 562	141 574	27 919
	Confédération des syndicats du Japon	23 275	52 756	14 521	0
	Etats-Unis d'Amérique	14 171	150 559	92 379	609 322
	Finlande	48 158	137 227	162 245	96 974
	Total	773 689	788 104	410 719	734 215
Portugal	Portugal	0	1 803	4 858	20 574
	Total	0	1 803	4 858	20 574
Projet interrégional	Allemagne	814 464	96 990	671 439	91 316
	Canada	66 761	1 112 312	236 166	158 713
	Danemark	0	0	0	87 610
	ECLT ⁷	0	0	0	5 594
	Espagne	0	0	40 543	25 617
	Etats-Unis d'Amérique	979 444	4 152 105	4 787 500	5 393 067
	Finlande	892 958	179 097	472 893	220 090
	France	0	0	174 351	342 345
	Hongrie	0	11 043	4 956	0
	Italie	273 345	521 171	550 637	504 256
	Norvège	558 383	579 995	731 182	975 680
	Pays-Bas	158 115	106 969	723 777	1 884 364
	Pologne	0	12 066	7 182	0
	Royaume-Uni	244 191	1 050 351	1 547 232	1 118 706
	Suède	162 204	18 264	20 350	12 916
	Total	4 149 865	7 840 363	9 968 208	10 820 274

Bénéficiaire	Donateur	Dépenses 2000	Dépenses 2001	Dépenses 2002	Dépenses 2003
Roumanie	Etats-Unis d'Amérique	104 277	198 749	366 499	153 168
	Total	104 277	198 749	366 499	153 168
Région africaine	Autriche	6 066	10 928	193 472	17 534
	Canada	0	0	0	93 402
	Danemark	0	0	0	116 654
	Etats-Unis d'Amérique	168 456	615 466	1 633 950	3 868 108
	France	247 495	195 511	569 998	459 178
	ICA ⁸	0	0	0	28 351
	Suède	0	0	0	61 948
	Total	422 017	821 905	2 397 420	4 645 175
Région asiatique	Etats-Unis d'Amérique	908 281	1 716 936	1 401 515	666 958
	HSF ⁹	0	0	0	58 052
	Italie	0	0	0	54 643
	Japon	214 549	60 064	11 058	33 690
	Nouvelle-Zélande	0	0	33 364	0
	Royaume-Uni	526 956	1 066 913	1 536 513	1 466 103
	Total	1 649 786	2 843 913	2 982 450	2 279 446
Région du Moyen-Orient	UNESCO	0	0	0	16 733
	Total	0	0	0	16 733
Région d'Amérique centrale	Espagne	1 564 129	456 330	224 508	48 640
	Etats-Unis d'Amérique	1 609 288	997 293	654 485	214 790
	Total	3 173 417	1 453 623	878 993	263 430
Région d'Amérique du Sud	Espagne (Commune autonome de Madrid)	124 572	22 814	62 031	179 918
	Espagne	1 533 785	814 651	405 936	2 769
	Etats-Unis d'Amérique	218 530	1 539 250	859 513	241 795
	Total	1 876 887	2 376 715	1 327 480	424 482
Région européenne	Allemagne	0	0	11 179	128 926
	Etats-Unis d'Amérique	0	0	0	2 434
	Total	0	0	11 179	131 360
Région interaméricaine	Canada	0	238 272	875 901	965 783
	Espagne	242 236	114 506	721 661	1 321 385
	Etats-Unis d'Amérique	10 552	766 509	2 269 709	4 436 935
	Italie	0	0	32 555	413 934
	Total	252 788	1 119 287	3 899 826	7 138 037
République-Unie de Tanzanie	Allemagne	349 160	488 855	101 539	147 059
	ECLT	0	0	0	4 062
	Etats-Unis d'Amérique	0	0	383 897	918 132
	Norvège	226 160	48 835	5 204	0
	Royaume-Uni	5 925	31 448	30 292	0
	Total	581 245	569 138	520 932	1 069 253
République de Corée	République de Corée	0	0	29 485	2 024
	Total	0	0	29 485	2 024
République dominicaine	Espagne	0	8 068	0	0
	Etats-Unis d'Amérique	45 041	317 382	416 965	917 627
	Total	45 041	325 450	416 965	917 627
République démocratique populaire lao	France	1 735	98 364	111 277	160 927
	Total	1 735	98 364	111 277	160 927
Sri Lanka	Danemark	205 597	183 164	149 559	166 574
	Total	205 597	183 164	149 559	166 574
Sénégal	Pays-Bas	197 920	488 428	50 308	0
	Total	197 920	488 428	50 308	0
Territoires occupés	Canada	54 240	0	0	0
	Total	54 240	0	0	0

Bénéficiaire	Donateur	Dépenses 2000	Dépenses 2001	Dépenses 2002	Dépenses 2003
Thaïlande	Allemagne	436 598	346 953	123 443	54 710
	Etats-Unis d'Amérique	4 129	0	0	0
	Total	440 727	346 953	123 443	54 710
Togo	France	0	48 398	118 439	99 619
	Total	0	48 398	118 439	99 619
Turquie	Allemagne	342 195	504 731	352 447	304 593
	Suède	120 684	28 815	11 255	0
	Total	462 879	533 546	363 702	304 593
Ukraine	Etats-Unis d'Amérique	0	55 831	106 406	358 300
	Pays-Bas	190 635	9 315	4 140	0
	Total	190 635	65 146	110 546	358 300
Viet Nam	Etats-Unis d'Amérique	0	0	2 718	105 318
	Finlande	32 906	23 883	0	0
	Total	32 906	23 883	2 718	105 318
Yémen	Etats-Unis d'Amérique	0	78 317	190 000	254 175
	Total	0	78 317	190 000	254 175
Zambie	Etats-Unis d'Amérique	158 420	278 275	163 442	166 857
	Total	158 420	278 275	163 442	166 857
Zimbabwe	Suède	38 985	0	0	0
	Total	38 985	0	0	0
Total		23 042 824	33 229 215	40 806 603	47 247 089

¹ Initiative des partenaires sociaux italiens. ² Confédération des syndicats du Pakistan. ³ Fédération Internationale de Football Association. ⁴ Association des fabricants et exportateurs de tapis du Pakistan. ⁵ Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot. ⁶ Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan. ⁷ Fondation pour éliminer le travail des enfants dans l'industrie du tabac. ⁸ International Confectionery Association (ICA)/ Global Cocoa Issues Group (GIG). ⁹ Fund for Human Security.

Tableau C2. Dépenses de l'IPEC par donateur 2000-2003 (en dollars des E.-U.)

Donateur	Bénéficiaire	Dépenses 2000	Dépenses 2001	Dépenses 2002	Dépenses 2003
Allemagne	Bangladesh	319 257	359 804	214 400	3 634
	Brésil	412 818	410 941	228 875	185 938
	Fédération de Russie	0	0	0	62 889
	Inde	323 022	375 638	588 880	435 333
	Indonésie	418 844	257 922	265 255	101 467
	Kenya	413 025	303 565	368 817	105 305
	Népal	232 657	310 419	149 186	0
	Pakistan	204 777	251 662	241 818	223 188
	Philippines	688 085	447 562	141 574	27 919
	Projet interrégional	814 464	96 990	671 439	91 316
	Région européenne	0	0	11 179	128 926
	République-Unie de Tanzanie	349 160	488 855	101 539	147 059
	Thaïlande	436 598	346 953	123 443	54 710
	Turquie	342 195	504 731	352 447	304 593
	Total	4 954 902	4 155 042	3 458 852	1 872 277
APFTU¹	Pakistan	0	0	0	577
	Total	0	0	0	577
Australie	Népal	34 519	3 355	0	0
	Total	34 519	3 355	0	0
Autriche	Région africaine	6 066	10 928	193 472	17 534
	Total	6 066	10 928	193 472	17 534
Belgique	Bénin	14 345	0	0	0
	Maroc	0	7 835	215 016	73 782
	Total	14 345	7 835	215 016	73 782
Canada	Chili	0	0	45 854	228 689
	Costa Rica	0	0	96 266	178 093
	Haïti	0	0	0	51 448
	Kenya	0	8 043	15 867	0
	Projet interrégional	66 761	1 112 312	236 166	158 713
	Région africaine	0	0	0	93 402
	Région interaméricaine	0	238 272	875 901	965 783
	Territoires occupés	54 240	0	0	0
	Total	121 001	1 358 627	1 270 054	1 676 128
Commission européenne	Pakistan	181 476	55 667	161 197	0
	Total	181 476	55 667	161 197	0
Confédération des syndicats du Japon	Philippines	23 275	52 756	14 521	0
	Total	23 275	52 756	14 521	0
Danemark	Cambodge	212 936	240 045	76 073	18 866
	Egypte	100 701	130 704	139 338	86 078
	Népal	10 086	798	3 128	0
	Projet interrégional	0	0	0	87 610
	Région africaine	0	0	0	116 654
	Sri Lanka	205 597	183 164	149 559	166 574
	Total	529 320	554 711	368 098	475 782
ECLT²	Projet interrégional	0	0	0	5 594
	République-Unie de Tanzanie	0	0	0	4 062
	Total	0	0	0	9 656
Espagne	Colombie	0	70 984	13 453	0
	Guatemala	0	62 133	0	0
	Honduras	0	13 447	0	0
	Nicaragua	0	57 767	735	0
	Projet interrégional	0	0	40 543	25 617
	Région d'Amérique centrale	1 564 129	456 330	224 508	48 640

Donateur	Bénéficiaire	Dépenses 2000	Dépenses 2001	Dépenses 2002	Dépenses 2003	
Espagne	Région d'Amérique du Sud	1 533 785	814 651	405 936	179 918	
	Région interaméricaine	242 236	114 506	721 661	1 321 385	
	République dominicaine	0	8 068	0	0	
	Total	3 340 150	1 597 886	1 406 836	1 575 560	
Espagne - Ayuntamiento						
Alcalá de Henares	Paraguay	0	16 950	45 650	0	
	Total	0	16 950	45 650	0	
Espagne - Commune autonome de Madrid	Equateur	22 600	14 235	89 030	1 639	
	Région d'Amérique du Sud	124 572	22 814	62 031	2 769	
	Total	147 172	37 049	151 061	4 408	
Etats-Unis d'Amérique	Afrique du Sud	322 996	45 675	-22 797	87 505	
	Bangladesh	306 619	1 103 165	1 599 428	1 598 038	
	Bésil	41 889	869 819	237 547	133 519	
	Cambodge	0	3 252	215 183	334 942	
	Colombie	0	2 987	225 716	447 162	
	Costa Rica	79 129	275 145	261 412	200 295	
	El Salvador	63 786	158 100	676 872	1 479 302	
	Equateur	0	0	0	4 238	
	Ghana	175 908	277 046	158 271	310 278	
	Guatemala	250 898	812 900	1 040 531	717 570	
	Haïti	263 059	260 998	128 149	320 049	
	Honduras	47 440	105 950	151 258	217 363	
	Inde	0	0	27 039	362 048	
	Indonésie	0	0	59 519	493 888	
	Jamaïque	0	11 227	182 597	211 131	
	Jordanie	0	0	3 991	1 198	
	Malawi	0	39 664	283 364	10 560	
	Maroc	0	0	0	1 295	
	Mexique	0	0	15 087	310 040	
	Mongolie	159 802	288 858	72 404	321 699	
	Nicaragua	127 032	522 010	1 006 921	540 922	
	Nigéria	202 995	205 449	304 381	220 370	
	Népal	6 178	24 312	264 870	857 122	
	Ouganda	275 895	365 336	371 487	374 608	
	Pakistan	701 288	731 111	741 033	939 574	
	Panama	0	0	0	126 421	
	Philippines	14 171	150 559	92 379	609 322	
	Projet interrégional	979 444	4 152 105	4 787 500	5 393 067	
	Roumanie	104 277	198 749	366 499	153 168	
	Région africaine	168 456	615 466	1 633 950	3 868 108	
	Région asiatique	908 281	1 716 936	1 401 515	666 958	
	Région d'Amérique centrale	1 609 288	997 293	654 485	214 790	
	Région d'Amérique du Sud	218 530	1 539 250	859 513	241 795	
	Région européenne	0	0	0	2 434	
	Région interaméricaine	10 552	766 509	2 269 709	4 436 935	
	République-Unie de Tanzanie	0	0	383 897	918 132	
	République dominicaine	45 041	317 382	416 965	917 627	
	Thaïlande	4 129	0	0	0	
	Ukraine	0	55 831	106 406	358 300	
	Viet Nam	0	0	2 718	105 318	
	Yémen	0	78 317	190 000	254 175	
	Zambie	158 420	278 275	163 442	166 857	
	Total	7 245 503	16 969 676	21 333 241	28 928 123	
	FIFA³	Pakistan	0	0	0	153 707
		Total	0	0	0	153 707

Donateur	Bénéficiaire	Dépenses 2000	Dépenses 2001	Dépenses 2002	Dépenses 2003
Finlande	Bangladesh	54 150	0	0	0
	Fédération de Russie	56 515	84 199	172 731	100 793
	Inde	0	67 042	84 204	23 801
	Philippines	48 158	137 227	162 245	96 974
	Projet interrégional	892 958	179 097	472 893	220 090
	Viet Nam	32 906	23 883	0	0
	Total	1 084 687	491 448	892 073	441 658
France	Burkina Faso	57 192	91 902	190 491	69 442
	Bénin	55 117	43 253	18 295	91 257
	Liban	0	96 158	276 538	170 597
	Madagascar	57 324	93 093	107 616	50 949
	Mali	124 665	101 094	44 760	2 563
	Maroc	20 159	77 148	203 710	78 998
	Niger	0	141 030	106 164	62 405
	Projet interrégional	0	0	174 351	342 345
	Région africaine	247 495	195 511	569 998	459 178
	République démocratique populaire lao	1 735	98 364	111 277	160 927
	Togo	0	48 398	118 439	99 619
	Total	563 687	985 951	1 921 639	1 588 280
HSF⁴	Région asiatique	0	0	0	58 052
	Total	0	0	0	58 052
Hongrie	Projet interrégional	0	11 043	4 956	0
	Total	0	11 043	4 956	0
ICA⁵	Région africaine	0	0	0	28 351
	Total	0	0	0	28 351
ISPI⁶	Bangladesh	105 815	156 855	63 913	39 300
	Népal	98 818	40 498	8 964	0
	Pakistan	88 704	64 859	48 975	41 499
	Total	293 337	262 212	121 852	80 799
Italie	Albanie	4 114	35 403	117 325	90 327
	Egypte	0	36 767	22 217	5 604
	Ethiopie	26 971	77 385	2 880	66 096
	Inde	0	0	0	9 990
	Népal	33 580	117 548	192 299	48 868
	Pakistan	0	22 329	25 901	31 675
	Projet interrégional	273 345	521 171	550 637	504 256
	Région asiatique	0	0	0	54 643
	Région interaméricaine	0	0	32 555	413 934
	Total	338 010	810 603	943 814	1 225 393
Japon	Région asiatique	214 549	60 064	11 058	33 690
	Total	214 549	60 064	11 058	33 690
Norvège	Bangladesh	53 341	168 410	290 938	194 647
	Egypte	25 267	0	18 834	0
	Kenya	62 150	121 848	27 323	6 167
	Pakistan	0	0	0	6 800
	Projet interrégional	558 383	579 995	731 182	975 680
	République-Unie de Tanzanie	226 160	48 835	5 204	0
	Total	925 301	919 088	1 073 481	1 183 294
Nouvelle-Zélande	Région asiatique	0	0	33 364	0
	Total	0	0	33 364	0
Pays-Bas	Bangladesh	0	271 014	1 387 464	1 040 884
	Cambodge	39 550	294 270	0	14 348
	Egypte	4 459	0	-4 497	0
	Projet interrégional	158 115	106 969	723 777	1 884 364

Donateur	Bénéficiaire	Dépenses 2000	Dépenses 2001	Dépenses 2002	Dépenses 2003
Pays-Bas	Sénégal	197 920	488 428	50 308	0
	Ukraine	190 635	9 315	4 140	0
	Total	590 679	1 169 996	2 161 192	2 939 596
PCMEA⁷	Pakistan	145 472	250 700	216 682	228 770
	Total	145 472	250 700	216 682	228 770
Pologne	Projet interrégional	0	12 066	7 182	0
	Total	0	12 066	7 182	0
Portugal	Portugal	0	1 803	4 858	20 574
	Total	0	1 803	4 858	20 574
Royaume-Uni	Inde	572 245	663 915	1 213 567	1 464 460
	Projet interrégional	244 191	1 050 351	1 547 232	1 118 706
	Région asiatique	526 956	1 066 913	1 536 513	1 466 103
	République-Unie de Tanzanie	5 925	31 448	30 292	0
	Total	1 349 317	2 812 627	4 327 604	4 049 269
République de Corée	République de Corée	0	0	29 485	2 024
	Total	0	0	29 485	2 024
SCCI⁸	Pakistan	0	0	170 432	6 575
	Total	0	0	170 432	6 575
SIMAP⁹	Pakistan	0	0	13 250	28 506
	Total	0	0	13 250	28 506
Suisse	Pakistan	212 196	138 190	133 064	413 107
	Total	212 196	138 190	133 064	413 107
Suède	Inde	405 987	435 863	77 574	40 020
	Namibie	0	0	13 440	0
	Projet interrégional	162 204	18 264	20 350	12 916
	Région africaine	0	0	0	61 948
	Turquie	120 684	28 815	11 255	0
	Zimbabwe	38 985	0	0	0
	Total	727 860	482 942	122 619	114 884
UNESCO	Région du Moyen-Orient	0	0	0	16 733
	Total	0	0	0	16 733
Total		23 042 824	33 229 215	40 806 603	47 247 089

¹ Confédération des syndicats du Pakistan. ² Fondation pour éliminer le travail des enfants dans l'industrie du tabac. ³ Fédération Internationale de Football Association. ⁴ Fund for Human Security. ⁵ Initiative des partenaires sociaux italiens. ⁶ International Confectionery Association (ICA)/Global Cocoa Issues Group (GIG). ⁷ Association des fabricants et exportateurs de tapis du Pakistan. ⁸ Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot. ⁹ Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan.

**Tableau C3. Contributions reçues des gouvernements et organisations donateurs
1991-2003 (en dollars des E.-U.)**

Donateur	1991-2000	2001	2002	2003	TOTAL
Allemagne	50 702 405	3 264 661	3 508 544	4 863 557	62 339 167
APFTU (Fédération des syndicats pakistanais)	2 029	0	0	0	2 029
Australie	169 422	2 198	-36 32	0	135 299
Autriche	237 941	0	0	0	237 941
Belgique	645 167	113 921	106 667	131 042	996 797
BGMEA (Association des fabricants et des exportateurs de vêtements du Bangladesh)	0	0	63 677	25 000	88 677
Canada	3 125 315	2 131 658	1 947 097	2 049 768	9 253 838
Commission européenne	321 324	260 071	0	0	581 395
Danemark ¹	3 030 207	-1 100 000	600 000	426 276	2 956 483
ECLT (Fondation pour éliminer le travail des enfants dans l'industrie du tabac)	0	0	0	373 460	373 460
Espagne	13 983 545	1 745 590	1 443 570	1 940 427	19 113 132
Espagne - Ayuntamiento de Alcala de Henares	0	62 936	0	0	62 936
Espagne - Comunidad Autonoma de Madrid	302 498	55 088	0	0	357 586
Etats-Unis (Département d'Etat)	0	0	0	868 341	868 341
Etats-Unis (US-DOL)	44 262 177	2 245 000	7 781 998	26 414 040	80 703 215
FIFA (Fédération Internationale de Football Association)	0	150 000	100 000	0	250 000
Finlande	3 065 418	619 863	0	273 947	3 959 229
France	4 741 230	88 416	1 419 920	2 507 427	8 756 993
Hongrie	16 000	0	0	0	16 000
HSF (Fund for Human Security)	0	0	0	1 179 092	1 179 092
ICA (International Confectionary Association)	0	0	0	449 940	449 940
Initiative des partenaires sociaux italiens	910 185	0	0	0	910 185
Italie	2 992 607	180 000	4 103 812	1 989 692	9 266 111
Japon ²	0	0	0	0	0
Luxembourg	10 994	0	0	0	10 994
Norvège	2 452 557	0	602 457	1 822 569	4 877 583
Norvège - NORAD	517 726	128 502	801 150	363 362	1 810 740
Nouvelle Zélande	0	41 360	0	0	41 360
Pays-Bas	2 366 160	1 579 940	3 999 334	2 803 088	10 748 522
PCMEA (Association des fabricants et des exportateurs de tapis du Pakistan)	600 000	304 866	0	309 664	1 214 530
Pologne	19 249	0	0	20 026	39 275
Portugal	0	36 536	0	0	36 536
RENGO (Confédération des syndicats du Japon)	84 231	42 735	0	0	126 966
République de Corée	0	0	99 982	0	99 982
Royaume-Uni	3 721 382	2 331 033	3 595 949	6 277 478	15 925 842
SCCI (Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot)	201 112	90 415	49 916	37 024	378 467
Serono International S.A	0	0	0	7 353	7 353
SIMAP (Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan)	0	0	49 2100	16 722	65 932
Suède	1 917 329	0	449 408	0	2 366 737
Suisse	769 238		357 000	613 000	1 739 238
UNESCO	0	0	19 970	0	19 970
UNHCR	0	0	0	12 200	12 200
UNICEF	0	0	0	20 000	20 000
Total	141 167 448	14 374 789	31 063 340	55 794 495	242 400 072

¹ Le chiffre pour 2001 représente les fonds réattribués aux Fond BIT/DANIDA. ² Les fonds ont été directement affectés au bureau régional de l'OIT à Bangkok et n'apparaissent pas dans les chiffres concernés.

ANNEXE D. RÉSUMÉ DES ENQUÊTES DU SIMPOC POUR 2002-2003

Tableau D1. Stade d'évolution des enquêtes du SIMPOC sur le travail des enfants

Rapport disponible auprès de l'OIT	Rapport en cours de finalisation ou devant bientôt être publié par le pays concerné	Collecte de données sur le terrain achevée; phase d'analyse des données et de préparation du rapport	Activités préparatoires achevées ou proches de l'être (élaboration des instruments d'enquête, formation, test pilote)
Belize Brésil Cambodge (2 ^e enquête) Colombie Costa Rica El Salvador Ethiopie Ghana Guatemala Honduras Nicaragua Nigéria Panama Philippines (2 ^e enquête) Portugal (2 ^e enquête) Ouganda Ukraine République-Unie de Tanzanie	Bangladesh Chili République dominicaine Géorgie Equateur Jamaïque Malawi Roumanie	Mongolie	Lesotho Maroc Népal
18	8	1	3

Tableau D2. Stade d'évolution des enquêtes régionales ou sectorielles sur le travail des enfants (incluant les évaluations rapides, les enquêtes /études de base et autres)

Pays	Rapport disponible auprès de l'OIT	Rapport en cours de finalisation
Bahamas	Tourisme	
Bangladesh		Ateliers automobiles Recharge et recyclage des batteries Etablissement /lieu de travail Transport routier Enfants des rues Soudure
Barbades	Tourisme	
Brésil	Exploitation sexuelle à des fins commerciales	Ecole
Cambodge		Agriculture (pêche) Caoutchouc Sel
Chili		Exploitation sexuelle à des fins commerciales Emploi du temps
Côte d'Ivoire	Agriculture (cacao)	
Costa Rica	Travaux domestiques	Travaux dangereux (agriculture & centres urbains)
République dominicaine	Travaux domestiques, Municipalité de Samana, Travail urbain informel	Agriculture (tabac)
Equateur	Agriculture (bananes) Agriculture (fleurs) Construction Exploitation sexuelle à des fins commerciales Décharges	
El Salvador		Agriculture (pêche) Agriculture (canne à sucre) Exploitation sexuelle à des fins commerciales Décharges Commerce de rue
Guatemala	Travaux domestiques	Décharges
Guyana	Plusieurs pires formes de travail des enfants	
Haïti	Agriculture (commerciale), exploitation sexuelle	
Honduras	Travaux domestiques, décharges	Décharges
Inde		Industrie du laiton, briqueterie, fabriques de feux d'artifice, chaussures de sport Bracelets de verre Serrures, allumettes, soie, pierre, tabac (bidis)
Jordanie		Ecole
Kenya	Agriculture (commerciale)	Ecole

Pays	Rapport disponible auprès de l'OIT	Rapport en cours de finalisation
Liban	Ecole	
Malawi	Agriculture (commerciale)	Enfants des rues
Népal		Travaux domestiques Porteurs Chiffonniers
Nicaragua	Travaux domestiques	
Pakistan	Bracelets de verre Mines (charbon) Instruments chirurgicaux Tanneries	
Panama	Travaux domestiques	Travaux urbains dangereux Travaux agricoles dangereux
Paraguay	Travaux domestiques, exploitation sexuelle	
Sénégal		Agriculture (commerciale), Agriculture (pêche)
Sri Lanka		Ecole
Suriname	Plusieurs pires formes de travail des enfants	
Tanzanie	Agriculture (commerciale)	Agriculture (thé) Travaux domestiques Travail des enfants (tous secteurs) Exploitation sexuelle Mines
Trinité-et-Tobago	Agriculture, Tourisme, travaux domestiques, exploitation sexuelle, décharges	
Turquie		Agriculture (coton), école
Ouganda	Agriculture (commerciale)	Conflits armés, travail des enfants & VIH/SIDA, exploitation sexuelle, commerce & industries limitrophes, travail informel urbain
Zambie	Agriculture (commerciale)	

Total: évaluations rapides: 24, enquêtes de base: 61, autres: 9

ANNEXE E. TYPE ET NOMBRE D'ÉVALUATIONS MENÉES PAR L'IPEC EN 2002 ET 2003

Type d'évaluation	Menées en 2002	Menées en 2003
Evaluations globales (indépendantes)	2	4
Evaluations thématiques	1	3
Programmes globaux	1	1
Evaluations des projets	10	29
Programmes nationaux	1	8
Evaluations intérimaires indépendantes	5	11
Evaluations finales indépendantes	2	10
Evaluations rétrospectives indépendantes ¹	2	0
Autoévaluations annuelles	Rapports annuels obligatoires pour tous les projets	
Evaluations des programmes d'action (sous-projet ou programme sous-national) ²		
Evaluations intérimaires	50	45
Evaluations finales	100	85

LISTE DES ÉVALUATIONS INDÉPENDANTES

ÉVALUATIONS THÉMATIQUES

- 2002: Stratégies génératrices de revenus axées sur l'élimination du travail des enfants.
- 2003: Formation qualifiante, activités éducatives formelles et non formelles menées dans le cadre de l'IPEC (en cours); activités de l'IPEC dans l'économie urbaine informelle avec une attention particulière accordée aux enfants chiffonniers (en cours); activités de l'IPEC dans le secteur minier (en cours).

ÉVALUATION DES PROGRAMMES GLOBAUX

- 2002: Evaluation intérimaire des programmes de l'OIT-IPEC axés sur le renforcement de la capacité.
- 2003: Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants – SIMPOC.

ÉVALUATIONS DES PROGRAMMES NATIONAUX

- 2002: Sénégal.
- 2003: Nigéria; Ouganda et Zambie; Jamaïque; Roumanie; Ukraine; Sri Lanka, Egypte et Cambodge; Liban (en cours); Yémen (en cours).

¹ Ces évaluations ont été lancées en 2001 et achevées en 2002. Le rapport d'activité de l'IPEC pour la période biennale 2000-2001 fait donc également référence à ces évaluations. ² Ces chiffres constituent des estimations car les évaluations du programme d'action ne sont pas gérées par l'unité de l'IPEC à Genève en charge de l'évaluation des projets et du développement de la base de données, et elles ne sont donc pas nécessairement enregistrées. Seuls les programmes d'action d'une durée supérieure à 18 mois ou dont le budget est supérieur à 100 000 dollars des Etats-Unis sont soumis à des autoévaluations intérimaires obligatoires. La majorité des évaluations sont des autoévaluations; certaines sont également indépendantes.

LISTE DES ÉVALUATIONS INDÉPENDANTES (suite)

ÉVALUATIONS INTÉRIMAIRES INDÉPENDANTES

- 2002: Approche intégrée spécifique à un secteur en vue de lutter contre les formes de travail des enfants qui exposent les enfants à une exploitation et à des risques en Inde; Prévention et élimination de la domesticité enfantine en Amérique du Sud; Lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture commerciale en Amérique centrale et en République dominicaine; Lutte contre le travail des enfants dans l'industrie pyrotechnique au Guatemala; Élimination du travail des enfants dans les décharges de Managua, Acahualinca's Neighbourhood «La Chureca» (Nicaragua).
- 2003: Lutte contre le trafic d'enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre (phase II); Lutte contre les pires formes de travail des enfants dans l'agriculture commerciale en Afrique orientale; Projet de soutien au programme assorti de délais en Tanzanie (en cours); Prévention et élimination des pires formes de travail des enfants dans des secteurs sélectionnés de l'économie formelle et informelle au Bangladesh; Prévention et élimination du travail des enfants dans les secteurs urbains informels au Bangladesh; Programme axé sur la pêche et les chaussures de sport en vue de lutter contre le travail des enfants en Indonésie (phase II); Élimination durable du travail forcé au Népal (en cours); Prévention et élimination de l'exploitation des enfants et des adolescents à des fins commerciales sur la frontière Paraguay/Brésil/Argentine; Activités préparatoires à l'élimination des pires formes de travail des enfants en République dominicaine (en cours); Lutte contre le travail des enfants dans l'industrie pyrotechnique à El Salvador; Éradication progressive du travail des enfants dans la production de graviers, Samalá River, Retalhuleu, Guatemala (en cours).

ÉVALUATIONS INDÉPENDANTES FINALES

- 2002: Programme de lutte contre le travail des enfants dans les secteurs de la chaussure et de la pêche en Asie du Sud-Est (évaluation lancée en 2001 et achevée en 2002); Programme sous-régional de lutte contre le trafic d'enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Asie du Sud.
- 2003: SIMPOC au Malawi (en cours); SIMPOC en Ouganda (en cours); Évaluation conjointe des projets de l'OIT/IPEC dans le secteur de l'habillement dans le cadre du «protocole d'accord» signé avec l'Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh; Programme provincial de lutte contre le travail des enfants dans les mines de petite taille par le biais de stratégies intégrées dans les secteurs de l'éducation, la formation professionnelle qualifiante et le développement des petites entreprises (Philippines); Prévention et élimination de la domesticité enfantine en Amérique du Sud (en cours); Programme visant à prévenir et éliminer progressivement le travail des enfants dans l'industrie minière traditionnelle de petite taille en Colombie (en cours) Lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture commerciale en Amérique centrale et en République dominicaine; Lutte contre le travail des enfants dans l'industrie du café en Amérique centrale et en République dominicaine; Lutte contre le travail des enfants dans l'industrie pyrotechnique au Guatemala; Lutte contre l'exploitation des enfants domestiques en Haïti.

ÉVALUATIONS INDÉPENDANTES RÉTROSPECTIVES

- 2002: Projet en vue de lutter contre le travail des enfants dans l'industrie de la chaussure à Vale dos Sinos (Brésil); Programme du nord et du nord-est en vue de prévenir le travail infantile et la prostitution forcée des enfants - phases I et II (Thaïlande).

ANNEXE F. QUELQUES RÉSULTATS ENREGISTRÉS PAR LES UNITÉS SPÉCIALISÉES DE L'IPEC EN 2002-2003

Formes dangereuses de travail des enfants et suivi du travail des enfants	Groupes vulnérables (enfants victimes de trafic, d'exploitation sexuelle et de travail forcé)	Education et mobilisation sociale	Questions intéressant le développement et le marché du travail, incluant les programmes assortis de délais (PAD)
Directives et instruments			
<p>Faits et chiffres sur les formes dangereuses de travail des enfants dans l'agriculture (cacao, café, céréales et oléagineux, huile de palme, canne à sucre, thé, tabac)</p> <p>Faits et chiffres sur les risques auxquels sont exposés les jeunes travailleurs dans des secteurs sélectionnés (tri des ordures, fabrication de chaussures, etc.)</p> <p>Protocole en vue d'évaluer les risques auxquels sont exposés les enfants travaillant dans l'agriculture</p> <p>Module pour les enquêtes nationales et les évaluations rapides des risques professionnels auxquels sont exposés les enfants</p> <p>Observation des lieux de travail & guide d'évaluation</p> <p>Prototypes d'une base de données sur le suivi du travail des enfants et du format contribution/rapport</p> <p>Prototype d'un «kit instrumental» pour le suivi du travail des enfants</p>	<p>Utilisation d'enfants dans les conflits armés en Afrique centrale: manuel d'évaluation rapide (français)</p> <p>Manuel de formation sur les conseils psychosociaux à l'intention des enfants victimes de trafic</p> <p>Directives méthodologiques pour les interventions contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales</p> <p>Bonnes pratiques et directives méthodologiques en matière de lutte contre la domesticité des enfants</p> <p>Note sur le partage des expériences et des enseignements tirés du projet de lutte contre le trafic d'enfants et de femmes</p>	<p>Evaluation thématique et rapport de synthèse sur l'éducation formelle et non formelle et la formation qualifiante (conjointement avec l'unité de l'IPEC en charge de l'évaluation des projets et du développement de la banque de données)</p> <p>Directives opérationnelles et enseignements tirés relativement à la mobilisation sociale</p> <p>Cadre/directives pour l'identification, la documentation et la diffusion des bonnes pratiques en matière de travail des enfants et d'éducation (conjointement avec l'unité de l'IPEC en charge de l'évaluation des projets et du développement de la banque de données)</p> <p>Révision du guide à l'usage des enseignants et des modules d'utilisation</p> <p>SCREAM (conjointement avec IPEC/POL)</p> <p>Synthèse de la recherche sur l'apprentissage dans le secteur urbain informel en Afrique</p> <p>Codéveloppement de matériels dans le cadre de l'initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles avec une composante sur le travail des enfants</p> <p>Etudes nationales sur les liens entre le travail des enfants, l'éducation et le genre</p> <p>Etude sur l'expérience du Brésil en matière de programmes de revenus minimum liés à l'éducation</p> <p>Directives sur l'approche fondée sur les droits de l'homme dans l'élimination du travail des enfants par le biais de l'éducation gratuite et obligatoire</p>	<p>Renforcement de la base de connaissance en vue de développer les programmes assortis de délais</p> <p>Approche intégrée assortie de délais en vue d'éradiquer les pires formes de travail des enfants. Guide à l'intention des gouvernements, des employeurs, des travailleurs, des donateurs et autres parties prenantes (espagnol, français)</p> <p>Directives en vue de renforcer la législation, son application et le cadre légal global face aux pires formes de travail des enfants</p> <p>Directives sur l'intégration des questions liées au travail des enfants dans les stratégies liées au développement et à la réduction de la pauvreté</p> <p>Manuel sur la planification de l'action dans le cadre des PAD (kit contenant 5 guides et plus de 20 documents sur les divers aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre des PAD, développé en collaboration avec plusieurs unités de l'OIT, dont l'IPEC)</p>

Formes dangereuses de travail des enfants et suivi du travail des enfants	Groupes vulnérables (enfants victimes de trafic, d'exploitation sexuelle et de travail forcé)	Education et mobilisation sociale	Questions intéressant le développement et le marché du travail, incluant les programmes assortis de délais (PAD)
Publications			
<p>«Elimination des formes dangereuses du travail des enfants étape par étape» Brochure sur le processus d'identification des formes dangereuses de travail des enfants dans le contexte de la convention n° 182 en français, anglais, espagnol, arabe.</p> <p>«Combattre le travail des enfants: manuel à l'usage des inspecteurs du travail» (français, anglais, espagnol, russe, albanais, arabe)</p> <p>«Exemples» brochure montrant l'application de la convention n° 182 au niveau national dans des pays sélectionnés</p>	<p><i>Action to Combat Child Domestic Labour, A synthesis report of the IPEC meeting on Action to Combat Child Domestic Labour, Chiang Mai (Thailand, octobre 2002)</i></p> <p><i>An Overview of Child Domestic Workers in Asia</i></p> <p><i>Child domestic work in Central and South America</i></p> <p><i>Lutte contre le trafic d'enfants à des fins commerciales en Afrique du Centre et de l'Ouest (anglais, français)</i></p> <p><i>Combating trafficking in children for labour exploitation in Central and South America; and in the Balkans</i></p> <p><i>Drug Trafficking in South East Asia</i></p> <p><i>Fighting commercial sexual exploitation of children - Good practices in Interventions in East Africa</i></p> <p><i>Study on the Legal Protection of Child Domestic Workers in Asia-Pacific</i></p> <p><i>Trafficking: lessons learned and future strategies</i></p> <p><i>Le mal insupportable au cœur des hommes: le trafic des enfants et les mesures d'éradication (anglais, français, espagnol)</i></p> <p><i>Enfance blessée: l'utilisation des enfants dans les conflits armés en Afrique centrale (anglais, français) - vidéo</i></p>	<p><i>Combating Child Labour through Education (Dossier d'information de l'IPEC)</i></p> <p><i>Indigenous and tribal children: assessing child labour and education challenges (document de travail)</i></p> <p><i>Conceptual framework for child labour interventions in the education sector (conjointement avec l'unité des politiques du développement et celui des PAD)</i></p> <p><i>Faits et chiffres sur le travail des enfants et l'éducation</i></p>	<p><i>National Policy Studies on Child Labour and Development (9 pays)</i></p> <p><i>Synthesis Report of National Policy Studies</i></p> <p><i>Globalisation and child labour: A review of literature</i></p> <p><i>Annotated Bibliographies Database on: Economics of Child Labour and National Child Labour Literature (7 pays)</i></p>

Formes dangereuses de travail des enfants et suivi du travail des enfants	Groupes vulnérables (enfants victimes de trafic, d'exploitation sexuelle et de travail forcé)	Education et mobilisation sociale	Questions intéressant le développement et le marché du travail, incluant les programmes assortis de délais (PAD)
Événements internationaux ou nationaux			
<p>Réunion régionale de suivi du réseau d'Amérique centrale axé sur les formes dangereuses de travail des enfants dans le secteur agricole (San José, novembre 2003)</p> <p>Réunion préparatoire d'experts en vue d'évaluer la faisabilité et la nécessité d'élaborer un code de bonne conduite sur les formes dangereuses de travail des enfants (Genève, octobre 2002)</p> <p>Réunion interdépartementale sur l'inspection du travail et le suivi du travail des enfants (janvier 2002)</p> <p>Consultations régionales en vue d'examiner l'expérience de l'IPEC et de préparer les premières directives sur le suivi du travail des enfants; Asie (Manille, novembre 2001), Afrique (Harare, octobre 2002); Amérique latine (Turin, avril 2003)</p>	<p>Atelier sous-régional sur la méthodologie de recherche liée à la domesticité enfantine en Amérique centrale (août 2001)</p> <p>Conférence tripartite régionale d'Asie sur le trafic d'enfants (octobre 2001)</p> <p>Atelier sous-régional sur les bonnes pratiques et les leçons tirées de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales en Afrique de l'Est (juin 2002)</p> <p>Conférence tripartite sous-régionale d'Amérique centrale sur les enfants domestiques (avril 2002)</p> <p>Conférence régionale tripartite d'Asie sur le travail domestique des enfants (octobre 2002)</p> <p>Atelier sur le travail des enfants dans le secteur informel des mines d'or - Mongolie (avec la participation de la Fédération des Employeurs de Mongolie) - Décembre 2002</p>	<p>Groupe de travail du G8 sur l'éducation (décembre 2001 et janvier 2002)</p> <p>Groupe de travail sur l'Éducation pour tous (juillet 2002 et 2003)</p> <p>Réunion technique pour l'UNGEI (Genève, juin 2002)</p> <p>Conférence sur le travail des enfants, l'éducation de base et le développement rural en Afrique de l'Ouest et du Centre (janvier 2003)</p> <p>Semaine mondiale de l'EPT sur le travail des enfants et l'éducation (avril 2002 et 2003)</p> <p>«Using Education to Combat Child Labour»: session spéciale des fonctionnaires de la Commission européenne sur les normes fondamentales du travail et le développement durable (juin 2003)</p> <p>Forum national du Viet Nam sur l'élimination des pires formes de travail des enfants et l'offre d'opportunités éducatives (Viet Nam, novembre 2003)</p> <p>Réunion du Groupe de haut niveau sur l'éducation (New Delhi, novembre 2003)</p> <p>Conférence régionale de l'APEC sur l'élimination des pires formes de travail des enfants et l'offre d'opportunités éducatives (Manille, novembre 2003)</p>	<p>Consultation technique sur l'intégration des questions intéressant le travail des enfants dans les stratégies liées au développement et à la réduction de la pauvreté (novembre 2003)</p>